

**Administration contractante:**  
**Ordonnateur National du FED au Cameroun -MINEPAT**

**Programme d'amélioration de la gouvernance  
en milieu forestier (PAMFOR)**

**Formulaire de demande de subvention**

Fonds européen de développement<sup>1</sup>

Demande complète

Octobre2018

Intitulé de l'Action	"Reboisement 1400": reboisement de 1.400 hectares dans les communes des zones de savane et de transition
[Numéro & intitulé du lot]	N°CRIS : 2018/400-359 Financé par le 11 <sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED)
Lieu(x) de l'Action	Cameroun Régions de savanes sèches de l'Extrême-Nord et du Nord Régions des zones de transition (Adamaoua, Ouest, Nord-Ouest, Est)
Nom du demandeur chef de file	Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
Nationalité du demandeur chef de file <sup>2</sup>	Cameroun

<sup>1</sup> Toute référence au financement de l'Union européenne vise aussi, le cas échéant, les subventions du Fonds européen de développement.

<sup>2</sup> Les statuts d'une organisation doivent montrer que cette dernière a été créée conformément à la législation nationale du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. Toute organisation établie dans un pays différent ne peut être considérée comme une organisation locale éligible. Voir les notes de bas de page des lignes directrices de l'appel.

Dossier N°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

Numéro d'identification EuropeAid <sup>3</sup>	CM-2011-DZZ-2809860073
Contrat en cours/Numéro de fichier d'entité juridique (s'il est disponible) <sup>4</sup>	
Statut juridique <sup>5</sup>	Association de communes Entité privée
Codemandeur <sup>6</sup>	Centre technique de la forêt communale (CTFC) CM-2011-CQJ-2003069016 Entité privée / Organe technique de l'Association des Communes Forestières (ACFCAM)
Entité affiliée <sup>7</sup>	Communes Membres de l'ACFCAM (Cameroun)
Entité affiliée <sup>8</sup>	Communes forestières International (France) FR-2012-DJX-0504629834 LEF.ID Créé le 15 mars 2010 - Association Partenaire de Coopération, Assistance à Maîtrise d'ouvrage
Coordonnées du demandeur chef de file à utiliser dans le cadre de la présente Action	
<b>Adresse postale:</b>	Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) BP 15107 - Yaoundé
<b>Numéro de téléphone:</b> (fixe et mobile) indicatif pays + indicatif ville + n°	(+237) 677757993
<b>Numéro de fax:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	
<b>Personne de contact pour cette Action:</b>	Baudelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC
<b>Adresse électronique de la personne de contact:</b>	baudelaire_k@yahoo.com
<b>Adresse:</b>	BP 15107 Yaoundé
<b>Site web du demandeur chef de file:</b>	www.foretcommunale-cameroun.org

Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et à l'adresse e-mail doit être notifié par écrit l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable s'il n'est pas en mesure de contacter le demandeur.

<sup>3</sup> À insérer si l'organisation est enregistrée dans PADOR (Service d'enregistrement en ligne des demandeurs potentiels). Pour de plus amples informations et s'enregistrer, veuillez consulter le site suivant: [https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-calls-proposals/pador-helpdesk\\_en](https://ec.europa.eu/europeaid/funding/about-calls-proposals/pador-helpdesk_en).

<sup>4</sup> Si un demandeur chef de file a déjà signé un contrat avec la Commission européenne et/ou s'il a été informé de son numéro de fichier d'entité juridique. Dans le cas contraire, indiquer «S.O.» (sans objet).

<sup>5</sup> Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale, organisation internationale.

<sup>6</sup> Veuillez utiliser une ligne pour chaque codemandeur.

<sup>7</sup> Veuillez utiliser une ligne pour chaque entité affiliée.

<sup>8</sup> Veuillez utiliser une ligne pour chaque entité affiliée.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.1 Informationsgénérales</b> .....	<b>6</b>
<b>1.2 L'ACTION</b> .....	<b>6</b>
1.2.1. DESCRIPTION DE L'ACTION .....	6
1.2.1.1. CONTEXTE.....	10
RENFORCER LES CAPACITES DES COMMUNES DANS LA CREATION, LE SUIVI ET L'ENTRETIEN DES PLANTATIONS .....	43
<b>1.2.2. Expérience du demandeur chef de file</b> .....	<b>52</b>
<b>1.3.1. Identité</b> .....	<b>57</b>
<b>1.3.2. Profil</b> .....	<b>57</b>
<b>1.3.2.1. Catégorie</b> .....	<b>58</b>
<b>1.3.3. Capacité à gérer et à exécuter les Actions</b> .....	<b>59</b>
<b>1.4. Les codemandeur(s)</b> .....	<b>64</b>
<b>1.4.1. Capacité à gérer et à exécuter les Actions</b> .....	<b>65</b>
<b>1.5. Entité(s) affiliée(s) participant à l'action : NA</b> .....	<b>66</b>
<b>1.6. Associé(s) participant à l'Action : NA</b> .....	<b>66</b>
<b>1.7. Liste de contrôle pour le formulaire complet de demande</b> .....	<b>66</b>
<b>1.8. Déclaration du demandeur chef de file (demande complète)</b> .....	<b>69</b>
<b>1.9. Grille d'Évaluation pour la demande complète</b> .....	<b>71</b>

**LISTE DES TABLEAUX****Page**

Tableau 1 : Informations générales .....	6
Tableau 2 : Communes partenaires, superficies à planter et cofinancements .....	17
Tableau 3 : Risques et conditionnalités .....	40
Tableau 4 : Cadre logique .....	46
1.2.1.20. Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues (Tableau 5) .....	49
Tableau 6 : Répartition indicative du budget par commune et par composante de l'Action .....	49
Tableau 7 : Cofinancement ACFCAM et CTFC .....	51
Tableau 8 : Sources de financement attendues et résumé des coûts estimés.....	51
Tableau 9 : Expérience de l'ACFCAM dans la gestion d'Actions similaires .....	52
<b>Tableau 10 : Ressources de l'ACFCAM : financements mobilisés (enmilliers d'Euros)</b> .....	<b>61</b>
Tableau 11 : Sources de financement.....	62
Tableau 12 : Nombre de personnes employées (plein temps ou équivalent) <i>Veillez cocher une option pour chaque type de personnel</i> .....	63

Tableau 13 : Liste des membres du conseil d'administration/comité de direction de votre organisation .....	64
Tableau 14 : Les codemandeur(s) .....	64
Tableau 15 : Expérience par secteur.....	65
Tableau 16 : Expérience par zone géographique.....	65
Tableau 17 : Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique.....	66
Tableau 18 : liste de contrôle pour le formulaire complet de demande .....	66
Tableau 19 : Grille d'Évaluation pour la demande complète.....	71
Tableau 20 : Résultats d'activités de l'ACFCAM (CTFC) en matière de classement, aménagement des forêts communales et réserves transférées aux communes. ....	79

## LISTE DES FIGURES

Page

Figure 1 : Superficies à reboiser par région, en hectare (à gauche), et en pourcentage(à droite).....	18
Figure 2 : exemple de dispositif de plantations d'arbres en courbes de niveau avec cultures intercalaires .....	31
Figure 3 : exemple de dispositif de plantation en courbes de niveau autour d'un lac ou sur berge en double (triple) rang serré avec bande enherbée en vétiver, pour protéger les rives de l'érosion, et lignes d'arbres avec cultures intercalaires en amont. Dispositif proche du précédent, mais renforcé au plan antiérosif sur les zones fragiles. Ce dispositif sera notamment utilisé autour du lac de Lagdo. ....	32
Figure 4 : exemple de dispositif de plantation en plein pour des reboisements ou des restaurations de zones non cultivées.....	32

## LISTE DES CARTES

Page

Carte 1 : Cartographie des sites de reboisement.....	15
Carte 2 : dégradation des terres en zone de savane sèche.....	83
Carte 3 : Carte d'occupation du sol dans la région de l'Extrême Nord.....	84
Carte 4 : Couverture des régions par les différentes zones agro-écologiques (Source : IRAD, 2000).....	85
Carte 5 : Diversité dans la variation des types de sol du pays.....	86
Carte 6 : Dégradation des sols dans la région de l'Adamaoua .....	87
Carte 7: Dégradation des sols dans le Nord.....	88
Carte 8 : Etat de la dégradation des terres dans la région dans l'Extrême-Nord .....	89
Carte 9 : Utilisation du sol dans la région de l'Adamaoua.....	90

## LISTE DES ANNEXES

Page

Annexe 1 : Organigramme de L'ACFCAM.....	73
Annexe 2 : Mémoire MINFOF ACFCAM.....	74
Annexe 3 : Résultats d'activités de l'ACFCAM (CTFC) .....	79
Annexe 4 : Superficies à reboiser par région (en ha) Superficies à reboiser par région (en %).....	82

Annexe 5 : Cartes .....	83
Annexe 6 : Feuille justification du budget de l'action.....	90

**PARTIE B. Formulaire complet de demande****1.1 Informations générales****Tableau 1 : Informations générales**

<b>Référence de l'appel à propositions</b>	NA (subvention prévue dans la CF PAMFOR)
<b>Intitulé de l'appel à propositions</b>	N.A.
<b>Nom du demandeur chef de file</b>	Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)
<b>Numéro de la proposition</b>	N.A.
<b>Intitulé de l'Action</b>	"Reboisement 1400": reboisement de 1.400 hectares dans les communes des zones de savane et de transition
<b>Lieu de l'Action</b>	Cameroun Régions de savanes sèches de l'Extrême-Nord et du Nord Régions de savanes de transition (Centre, Adamaoua, Ouest, Nord-Ouest, Est)
<b>Durée de l'Action</b>	48 mois (4ans)

**1.2 L'ACTION****1.2.1. Description de l'Action**

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les communes de zones de savanes sèches et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR<sup>9</sup>, qui s'articule autour de l'APVFLEGT<sup>10</sup>. Elle a pour objectif général de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière plus spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale. Les communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

L'Action, sous forme d'une subvention octroyée à l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM<sup>11</sup>), permettra de conduire des activités de reboisement et de régénération dans les forêts communales des zones sèches et de transition, à travers le Centre Technique de la Forêt communale (CTFC), qui est l'organe technique de l'ACFCAM. Cette dernière préparera des conventions de subvention avec chacune des communes bénéficiaires du projet. Ces conventions qui intégreront les

<sup>9</sup> PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

<sup>10</sup> APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

<sup>11</sup> ACFCAM : <http://www.foretcommunale-cameroun.org>

aspects genres préciseront les modalités techniques et financières de réalisation des activités sur le terrain. Chaque commune, en sa qualité de membre de l'ACFCAM, s'engage à accorder une place aux femmes dans la mise en œuvre, à cofinancer les travaux de plantation, d'entretien, de renforcement des capacités et à conduire les opérations la concernant. Ce modèle de financement et de cofinancement des communes est celui habituellement utilisé par le PNDP<sup>12</sup> pour financer les investissements de développement dans les communes depuis 2004. Des Actions REDD+ incluant du reboisement sont, par exemple, en cours dans plusieurs communes en partenariat avec le PNDP, dont certaines seront de ce fait associées à la présente Action, soit pour étendre les surfaces, soit pour les enrichir et les sécuriser, soit pour les entretenir (*souvent, en effet, les financements n'intègrent pas l'entretien et la sécurisation*). Le budget de la subvention étant insuffisant pour couvrir à lui seul la totalité des coûts de réalisation de 1.400 hectares de plantations envisagées sur les communes ciblées, il est prévu de cofinancer l'Action avec des fonds additionnels, et aussi de mutualiser les moyens avec d'autres partenaires communaux ou institutionnels. Ceci permettra d'atteindre les objectifs fixés, et surtout d'entretenir les plantations sur les 4 ans du projet. Là où les communes auront cofinancé les plantations, l'Action interviendra sur les entretiens et la sécurisation, et vice versa.

Ainsi, pour résumer les responsabilités:

- ACFCAM: maître d'ouvrage délégué.
- CTFC: maître d'œuvre en charge des différentes activités du projet.
- Communes bénéficiaires (qui cofinancent les activités): maîtres d'œuvre délégués.

Ce projet de reboisement de 1.400hectares dans les communes de zones de savanes et de transition est en cohérence avec les conventions internationales et les initiatives nationales, signées et portées par l'État du Cameroun, parmi lesquelles :

- **La Neutralité en matière de Dégradation Des Terres (NDT)**

La NDT, concept décidé à la 12<sup>ème</sup> conférence des parties de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), en 2015 à Ankara (Turquie), a motivé l'adhésion du Cameroun à travers le Mécanisme Mondial, ceci dans la continuité des diverses initiatives de gestion durable des terres depuis la conférence de Rio. Ces initiatives correspondent à la vision 2035, qui vise à faire du pays une économie émergente à l'horizon 2035. Au rang des stratégies qui peuvent servir de portes d'entrée à la NDT, on peut citer :

- L'élaboration du schéma directeur d'aménagement du territoire
- La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR)

Et plus spécifiquement le PNDP (voir ci-après).

- **Le Programme National de Développement Participatif(PNDP)**

Élaboré dans le cadre du DSRP, et outil de la politique de décentralisation, le PNDP définit et met en place des mécanismes de responsabilisation des communautés à la base et des collectivités décentralisées, en vue de les rendre acteurs de leur propre développement. Il se propose de développer une synergie fonctionnelle de partenariats entre les communautés à la base, l'État, la société civile, les ONG et les bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Les principaux bénéficiaires du PNDP sont les communautés et/ou organisations de base, les quartiers, les collectivités territoriales décentralisées, les associations, les groupements mixtes, etc.

En relation avec la désertification et la NDT, il met en œuvre un programme de gestion durable des terres. Il est pressenti comme un des partenaires important de la mise en œuvre de la NDT au Cameroun.

---

<sup>12</sup> PNDP : Programme National de Développement Participatif, programme du MINEPAT lancé en 2004 pour appuyer le développement des communes et cofinancé depuis lors par l'AFD/C2D, la BM, l'UE, la KfW, etc.

- **Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE)**

Initié par le Gouvernement en 1999, le PSFE est devenu opérationnel en 2005-2006. Il a été conçu comme un programme national de développement sectoriel d'une durée de dix ans. En 2016, il fut remplacé par le PFE (Programme Forêt Environnement). Ouvert au financement de tous les bailleurs de fonds, aux contributions du secteur privé et de la société civile, il se veut le cadre cohérent d'intervention concourant à la mise en œuvre de la politique forestière et faunique du Cameroun.

A travers le PSFE et le PFE, le gouvernement entend disposer d'un tableau de bord lui permettant d'assurer le suivi et le contrôle efficaces des activités forestières. Le reboisement et la gestion durable des ressources bois/énergie en constituent les axes d'intervention majeurs, qui sont mis en œuvre à travers: (i) la relance du programme national des plantations de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) et (ii) les initiatives pilotes de mise en place des schémas directeurs d'approvisionnement en bois/énergie des centres urbains dans la zone septentrionale du pays (zone déficitaire). Les Actions prévues dans le cadre de la lutte contre la désertification, notamment au Nord, sont, pour l'essentiel, des Actions de reforestation et d'aménagement des ressources forestières.

- **La stratégie 2020 du sous-secteur forêt et faune du MINFOF**

Cette stratégie fait le constat suivant: « *Les forêts naturelles du Cameroun ont sur une tendance plus ou moins accentuée selon les régions à la diminution des superficies et à une réduction de leur valeur en bois d'œuvre ou en bois de service* ». Cette tendance est d'autant plus forte que l'on se situe à proximité des agglomérations urbaines principales et dans les zones de savanes. Par conséquent, la stratégie préconise des interventions visant à reboiser les zones déboisées, planter de nouvelles zones, notamment pour limiter les avancées du désert, créer des zones vertes dans et autour des villes, et à régénérer les forêts exploitées.

- **La stratégie intégrée de financement de la GDT (Gestion Durable des Terres)**

En 2011, le Cameroun a élaboré et adopté une Stratégie Intégrée de Financement (SIF) de la Gestion Durable des Terres (GDT). Son objectif est de lever les contraintes liées à l'utilisation plus efficace des sources de financement et des divers instruments existants, mais aussi de permettre la mobilisation de nouvelles ressources, notamment par la création d'un environnement favorable et porteur. En 2013, le Gouvernement a également élaboré et adopté un Cadre Intégré d'Investissement (CII), outil performant et efficace de mise en commun, de coordination et d'optimisation des différentes sources de financement de la GDT.

- **La stratégie de l'éducation et formation**

Dans un contexte marqué par une sensibilité croissante aux considérations environnementales et le développement d'une économie basée sur les ressources naturelles, la nécessité d'adaptation des programmes s'est traduite par l'introduction et le renforcement de programmes couvrant les aspects relatifs à la GDT. Par exemple, dans le domaine de la formation professionnelle et technique, la stratégie sectorielle du ministère en charge de ce secteur prévoit, entre autres, la création de centres de formation pilote par zones écologiques, afin de tirer avantage des opportunités offertes par l'environnement. Le concept de NDT trouve ici un terrain favorable.

- **La stratégie de décentralisation**

L'intérêt de la décentralisation pour la GDT est de permettre de transférer aux régions et aux communes les compétences relatives à la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat. Ceci



concerne notamment l'environnement et la gestion des ressources naturelles. En particulier, ces compétences concernent : (i) l'élaboration de plans ou schémas régionaux d'Action pour l'environnement conformément aux recommandations de l'Agenda 21, (ii) l'élaboration des plans d'occupation des sols, (iii) l'élaboration et l'exécution des plans ou schémas d'investissements locaux, (iv) l'élaboration, conformément au plan national, du schéma régional d'aménagement du territoire. Le principe de la prise en compte des aspects de GDT dans la décentralisation est bien réel, l'enjeu reste de mettre en cohérence les aspects relatifs aux intérêts locaux de lutte contre la pauvreté généralement poursuivis par les communautés locales en interrelation avec la GDT.

- **Le plan d'Action national de lutte Contre la désertification (PAN-LCD)**

Elaboré depuis 2006 par le Gouvernement à travers le MINEP, il identifie la zone soudano-sahélienne comme la plus touchée par les processus de désertification. Les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord sont les zones d'intervention prioritaires. L'objectif global du PAN/LCD vise à inverser les tendances de la désertification/dégradation des terres pour lutter contre la pauvreté et pour favoriser un développement durable. Pour mettre en œuvre le PAN/LCD dans ces deux Régions, le MINEPDED a exécuté depuis 2008: i) le Projet "Sahel-Vert" dans la Région de l'Extrême-Nord et ii) le Projet d'aménagement du Bassin-Versant de la Bénoué dans la Région du Nord. Ce plan identifie le niveau de dégradation et les zones particulièrement sensibles au phénomène de désertification (= dégradation continue de la couverture végétale et des ressources naturelles). Cette stratégie dresse un inventaire assez précis des causes et des effets de la dégradation des paysages forestiers par zone agro écologique et propose des pistes d'Action. Le PAN/LCD est aligné à la stratégie décennale (2008-2018) de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

- **Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNACC)**

Le PNACC est une stratégie intégrée et multisectorielle pour s'adapter aux changements climatiques. Elle souligne le besoin de planification de l'ensemble des secteurs ruraux. Pour la résilience, elle donne la priorité à une régénération des paysages et à une restauration par le reboisement. Adopté en juin 2015, à la veille de la COP 21 de Paris, le PNACC vise à accompagner le gouvernement et les acteurs dans leur démarche d'adaptation aux changements climatiques. La méthode est de réduire la vulnérabilité des Camerounais aux effets des changements climatiques, d'augmenter leur résilience et leur qualité de vie, et d'améliorer leurs capacités d'adaptation, afin de créer de nouvelles opportunités permettant de soutenir le développement durable du pays.

- **La REDD+**

Le Cameroun s'est engagé à réduire 34% de ses émissions de gaz à effet de serre (Cop 21) à l'horizon 2035 (DSCE et Vision 2035). Il a adhéré au mécanisme REDD+ et a défini ses objectifs de réduction de la déforestation et de la dégradation. La REDD+ est un outil de développement qui doit aider le pays à atteindre l'objectif de développement durable fixé par le gouvernement. Les mesures en vue de la Réduction des Émissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts, Gestion durable des forêts et Conservation des Forêt (REDD+) sont en synergie avec le concept de NDT.

- **AFR100 et le « Bonn Challenge »**

Dans le cadre du « Bonn Challenge » et d'AFR100, le Cameroun s'est engagé à restaurer 12 millions d'hectares de paysages forestiers et des terres dégradées à l'horizon 2030, sur les 100 Millions d'hectares (AFR100) que le «Bonn Challenge» a entrepris de restaurer. En restaurant 1.400 hectares, le présent projet contribue à soutenir cette démarche.

- **Le Plan de Convergence de la COMIFAC**

Adopté en Février 2005 par les Chefs d'État d'Afrique Centrale, et revisité en 2015, le Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) compte au rang de ses axes prioritaires pour la période 2015-25 la lutte contre les effets du changement climatique et la

désertification, avec notamment comme objectif stratégique d'inverser la tendance à la dégradation des forêts et des terres. La sous-région a adopté en 2008 son Programme d'Action Sous Régional de lutte contre la Dégradation des terres et de la désertification en Afrique Centrale (PASR/LCD-AC). Et, en 2008, la COMIFAC a créé un groupe de travail "CCD" pour renforcer l'échange d'information sur la GDT. Ce dernier regroupe, entre autres, les centres de liaison et chefs de file thématiques du PASR/LCD-AC et les Points Focaux Nationaux de la CNULCD.

#### ▪ **Le Plan d'Action environnemental du NEPAD**

Le Plan d'Action Environnemental de l'Afrique Centrale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) vise à : (i) la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification ; (ii) la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières ; (iii) la lutte contre le changement climatique et (iv) la conservation et la gestion transfrontalières des ressources naturelles.

#### ▪ **Le Programme National de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement**

Ce programme, sous tutelle du MINEPDED, transfère à l'ensemble des ministères nationaux concernés par les questions environnementales, et surtout à l'ensemble des collectivités territoriales décentralisées la responsabilité d'éduquer les populations et les acteurs sur les questions environnementales, de la préservation à la reconstruction. Le PNSEE préconise notamment le respect des arbres, la plantation et la reconstruction du couvert végétal.

#### ▪ **La Stratégie Nationale de Boisement et Reboisement**

Il s'agit d'un document stratégique du MINFOF, adopté récemment, pour préciser les objectifs de boisement et de reboisement de la stratégie ministérielle forêts et faune. Elle cible en priorité les zones sèches et de transition, d'une part, et l'utilisation d'essences à croissance rapide, d'autre part. Il est question d'accélérer le processus de plantation sur toutes les terres le permettant, afin de pouvoir combler rapidement le fossé créé entre les prélèvements toujours en augmentation et la faiblesse de la production naturelle de bois dans les zones à écologie fragile. Les communes sont les partenaires prioritaires du MINFOF et de l'ANAFOR pour la mise en œuvre de la stratégie. La présente Action est un élément important de la mise en œuvre de la stratégie nationale de boisement/reboisement car sa dimension, tout comme son focus, en feront une expérience phare et un modèle pour les prochains programmes similaires<sup>13</sup>.

*Dans ce contexte où la communauté internationale et le Cameroun ont priorisé la restauration des espaces dégradés, les régions septentrionales constituent les zones prioritaires de restauration.*

#### ▪ **L'Agenda 2030 des Nations Unies**

L'Action s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue à atteindre l'objectif de l'ODD 15<sup>14</sup> « vie terrestre », et aux progrès vers l'obtention des Objectifs 8 « travail décent et croissance économique » et 13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ».

### **1.2.1.1. Contexte**

#### ***Le Septentrion***

Les régions du Septentrion connaissent une croissance démographique très élevée, assortie d'un taux de déforestation très inquiétant. Le bois de chauffe s'y raréfie et provient souvent de l'exploitation illégale

---

<sup>13</sup> En effet, dans les zones sèches et de transition, le besoin en boisement/reboisement, pour les centaines de communes concernées, représente des centaines de milliers d'hectares, voire plusieurs millions d'ha, pour envisager faire face avec une certaine efficacité aux nécessités de lutte contre le changement climatique et la désertification, tout en permettant la fourniture à suffisance en bois de feu, bois de service et bois d'œuvre d'une population en constante augmentation.

<sup>14</sup> ODD : Objectifs de Développement Durable

des forêts et savanes arborées (plus de 80 % de l'approvisionnement en énergie domestique dans les régions septentrionales est couvert par le secteur informel), y compris au sein des aires protégées. Entre 80 et 90 % des ménages dépendent des combustibles ligneux pour les besoins domestiques. De l'avis unanime des experts, le bois de feu restera encore pendant des décennies la principale source d'énergie domestique au Septentrion, et au Cameroun en général (GIZ, 2014). Ainsi les trois régions septentrionales sont, de loin, les plus dégradées du pays. Elles constituent donc des zones prioritaires pour toute activité de restauration des couverts forestiers.

D'après le MINEPDED, en 2015, sur l'état de la dégradation du couvert, les valeurs estimées de dégradation dans les régions septentrionales du Cameroun sont les suivantes : Extrême-Nord 3.316.770 ha, Nord 1.663.410 ha, et Adamaoua 3.244.900 ha, soit une superficie totale à restaurer de 8.225.080 ha dans le Septentrion. Au vu de ces résultats, les mesures d'urgence sont à entreprendre pour limiter et réduire les impacts du changement climatique sur la biodiversité, les activités socio-économiques et les populations. Pour cela, le reboisement doit être conçu dans un but à la fois socioéconomique et écologique, avec des plantes capables de restaurer la fertilité des sols. L'Action en faveur des forêts communales de plantation, des zones de régénération/enrichissement et des réserves transférées aux communes s'inscrit dans ce cadre.

La végétation naturelle des zones de savanes sèches est de type arbustif et arboré. Elle est principalement dominée par *Guerra senegalensis* et *Combretum spp.* On trouve aussi des essences telles que *Tamarindus indica*; *Anogeissus leiocarpus*, *Prosopis africana*, *Balanites aegyptiaca*, *Sclerocaria birrea*. L'activité biologique est dominée par les termites, les rongeurs, les reptiles et des herbivores. Le sol est du type limoneux sableux riche en fer. On a le cas particulier des sols Hardé propices à *l'acacia senegalensis*, avec dispositif d'apport en eau localisé et diguettes de rétention. La diversité des sols et des régimes hydrologiques est importante.

### ***Les communes et la décentralisation***

Les communes sont des entités territoriales publiques décentralisées. Elles disposent d'une autonomie financière et budgétaire. Elles sont dirigées par un conseil municipal ayant à sa tête un maire élu. Depuis la loi de 2004 sur la décentralisation, l'État du Cameroun transfère progressivement des prérogatives et des responsabilités de gestion aux communes, selon le principe de subsidiarité. Il s'agit par exemple, des infrastructures scolaires de base, des routes rurales, des marchés, de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électrification, de la santé, de l'environnement, etc. et donc aussi des réserves forestières et des forêts communales.

De 2008 à 2015, le projet « Sahel Vert » a permis de restaurer 23.000 hectares de terres dégradées sur 47 sites et mis en défens 20.659 ha reboisés puis transférés à 14 communes pour leur gestion durable dans le cadre de la REDD+. Les transferts au profit des communes deviennent des forêts communales.

Depuis 2010, le MINFOF alloue environ 500 millions FCFA/aux communes du Cameroun pour la plantation/enrichissement/régénération et pour les entretiens sylvicoles. Ces fonds sont répartis entre i) *les communes*, sous convention provisoire de gestion des réserves forestières transférées (ou pas) et ii) *les acteurs de la société civile*. Dans le cadre de l'Action, il convient de souligner que certaines communes partenaires du projet utiliseront tout ou partie de leurs dotations annuelles pour cofinancer les activités de reboisement, d'enrichissement et d'entretien.

### ***Les réalisations des communes en matière de reboisement***

i) Le Programme d'appui à la gestion durable des forêts communales, mis en œuvre depuis 2008 par le CTFC et l'ACFCAM, a contribué au processus de transfert par le MINFOF de 42 réserves aux Communes, dont 16 réserves d'une superficie de 21.900 ha aux collectivités territoriales décentralisées de l'Extrême-Nord et du Nord en 2013. Désormais, ces communes ont la responsabilité d'assurer le boisement/reboisement/enrichissement et la gestion durable de ces zones.

ii) L'ANAFOR a collaboré avec le CTFC et l'ACFCAM pour la mise en œuvre du Programme National de Développement des Plantations Forestières Communales, Communautaires et Privées. L'ANAFOR dispose de 3 antennes sur les principales zones écologiques. Elle joue un rôle important dans la production des plants, la création de pépinières, la formation des pépiniéristes, la restauration des zones dégradées. En 2015, la capacité de production de plants par l'ANAFOR pour les zones de savane sèche était de 875.000 plants pour une demande des communes chiffrée alors à 306.000 plants.

Sur les sites de projets où les communes ne disposent pas de pépinières reconnues, l'ANAFOR sera impliquée auprès du CTFC dans le cadre d'un accord tripartite pour la première année pour la livraison

de plants et la formation des agents communaux. Les communes prendront ensuite le relais pour conduire elles-mêmes dès la deuxième année des pépinières et assurer les plantations. Les réserves transférées aux communes et les espaces privés sécurisés par les communes et populations dans le septentrion pourront bénéficier des appuis du programme en matière de restauration.

iii) **Une convention lie l'ACFCAM avec le MINFOF** (cf. annexe 2).

Le CTFC, au-delà de l'appui qu'il donne aux communes dans la gestion de leurs forêts, met également un accent sur la valorisation locale des essences, les initiatives de développement local centrées sur la forêt, la création de forêts de plantation, en particulier grâce à des opérations de compensation carbone conduites avec des collectivités locales européennes, la formation des élus et des cadres municipaux à la promotion de la gouvernance locale, le système de vérification de la légalité FLEGT, etc.

**Au Nord et à l'Extrême-Nord zone de savane sèche**, des réserves sont transférées aux communes pour leur cogestion. Les plantes souvent utilisées pour les surfaces reboisées sont notamment, *l'acacia Sénégal*, *acacianilotica*, *neem*, *cailcedrat*, *eucalyptus*, *cassia siamea*, etc.

Le taux de réussite des plantations est globalement plus important que le taux d'échec malgré l'insuffisance en eau, l'insécurité, les animaux sauvages et domestiques en divagation, les feux de brousse, la sécheresse. La forte demande en bois énergie ou domestique montre la capacité et l'engagement des communes à restaurer, entretenir et à gérer les plantations forestières.

Certaines communes disposent encore de grandes surfaces disponibles qui nécessitent un (re) boisement pour pallier aux impacts du changement climatique, et contribuer aux besoins socio-économiques. Les communes les plus avancées disposent déjà d'un personnel spécialisé formé pour le boisement et des pépinières, et d'une bonne expérience dans le domaine.

### **Identification des communes**

Pour optimiser les chances de réussite, l'Action va focaliser les subventions sur les communes les plus expérimentées qui ont été identifiées, c.-à-d. dont les succès ont été officiellement reconnus par les rapports d'évaluation des Ministères techniques. Afin de mutualiser les moyens pour un meilleur suivi dans le temps des plantations, l'Action va également se focaliser sur les communes disposant de solides cofinancements, dans le cadre du REED+ ou du C2D. D'autre part, comme convenu avec la CAON, une commune du Logone et Chari, et une du Mayo Sava, seront identifiées en début de projet, sur des formules spécifiques de plantations à définir avec elles.

### **Sécurisation des plantations**

La mise en place de plantations forestières nécessite des mesures de sécurité appropriées, afin de permettre le bon développement des plants. En effet, les animaux en divagation coupent souvent les bourgeons terminaux. Ceci freine et empêche leur évolution, provoque des cassures des tiges, et la destruction des écorces. Ces traumatismes sont source de fragilité des plants et de pertes. Puisque la construction des barrières est très couteuse, d'autres moyens de sécurisation seront encouragés dans ces régions sèches:

- i. pare-feu autour des plantations, afin de protéger contre les feux de brousse.
- ii. gardiens qui veilleront sur la plantation nuit et jour contre l'exploitation illicite, le vandalisme, l'attaque des animaux ou des bêtes en divagation.

### **Choix des espèces d'arbres**

En dehors d'essences d'arbres à vocation économique et écologique (*Acacias*, *neems*, etc...) les arbres fruitiers présentent un grand intérêt économique et écologique pour les populations. Il sera donc capital de reboiser en priorité avec les essences adaptée et voulue par les Communes mais aussi avec des arbres à usages multiples selon les zones écologiques, tels que: anacardiens, manguiers, agrumes, avocatiers, safoutiers, *canariumschweinfurthii* Engel, etc.

#### **1.2.1.2. Les communes et l'ACFCAM**

L'Action s'appuie sur la légitimité des communes en matière de droit foncier, notamment dans les zones sèches et de transition. En effet, dans ces zones, il n'y pas, ou peu, de forêts domaniales en production sous régime de concession. En dehors des aires protégées (Parcs Nationaux et ZIC), qui demeurent de son ressort, l'État a transféré la plupart de ses réserves forestières aux communes et, dans certains cas

spécifiques à l'ANAFOR<sup>15</sup>. Sans en être formellement propriétaires, les communes et l'ANAFOR en ont désormais la responsabilité et l'usufruit, à charge pour elles d'en assurer la gestion, la planification, les plantations, la protection, etc.

Les forêts communales entrent de fait dans le patrimoine de la commune. Les dépenses et les recettes sont intégrées dans son budget annuel, et son plan de développement communal pluriannuel. Chaque commune a également la légitimité institutionnelle pour étendre ou créer de nouvelles forêts communales sur son territoire, que ce soit dans un but de conservation de zones fragiles, de protection des zones de captage d'eau et des bassins versants, de lutte antiérosive, de production de bois de feu, de service ou de bois d'œuvre, de production agro forestière à vocation multiple, etc.

**La question du statut des forêts communales est essentielle. En effet, elle permet d'investir avec la sécurité requise, tant au niveau juridique qu'organisationnelle.** *C'est pourquoi les communes détentrices de forêts communales sont regroupées au sein de l'association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM). Pour valoriser leur patrimoine forestier, l'ACFCAM les appuie techniquement, à travers son organe technique: le centre technique de la forêt communale (CTFC).*

Plusieurs communes du nord, de l'extrême nord et de l'Adamaoua, ou des zones de transition, développent des forêts de plantation afin de constituer ou de reconstituer des réserves forestières. Ceci leur permet de lutter contre les changements climatiques, et de réduire l'effet des gaz à effet de serre. Dans les forêts de ces zones à écologie fragile, la plantation est une priorité<sup>16</sup>.

### **L'essor des forêts communales suite à la création de l'ACFCAM et du CTFC**

Grâce à la création de l'ACFCAM<sup>17</sup> en 2003, puis du CTFC, son organe technique d'appui aux communes (effectué dans le cadre du programme « Forêt communales » créé en 2007), le patrimoine des communes est passé de 4 (en zones de forêts naturelles humides) à plus de 53 forêts communales classées en 2018 (1.500.000 ha). 15 sont en cours de classement (500.000 ha), et 41 sont déjà en production, et contribuent chaque année au budget de fonctionnement de leur commune.

L'essentiel des forêts communales en production est situé au Sud, c.-à-d. en zone de forêts humides. Désormais, l'enjeu est de multiplier et d'étendre les forêts communales dans les zones sèches et de transition. En effet, ces zones sont plus fragiles au plan écologique. Elles sont directement soumises aux effets du changement climatique et, pour les plus septentrionales, sujettes à la désertification. Dans toutes ces zones sèches, la pression démographique y est forte, la pauvreté y est endémique. La déforestation des zones périurbaines pour le bois de feu et le charbon de bois y est un véritable fléau.

C'est pourquoi l'ACFCAM et le CTFC ont engagé depuis 10 ans des actions de plantations de boisements, de reboisements et de régénération avec leurs communes membres dans l'Extrême-Nord, le Nord, et l'Adamaoua, mais aussi à l'Est, au Centre, à l'Ouest et au Nord-Ouest. Les sources de financement jusqu'à présent ont été variées: fonds PPP<sup>18</sup>, REDD+<sup>19</sup>, FEICOM<sup>20</sup>, FEM<sup>21</sup>, FFEM<sup>22</sup>, GIZ<sup>23</sup>, FAO<sup>24</sup>, MINFOF<sup>25</sup>, MINEPDED<sup>26</sup>, etc.

Le CTFC a conduit des plantations à vocation de bois d'œuvre, bois de service, bois de feu, production fruitière et récupération de terrains dégradés dans le cadre d'un projet MDP de type boisement/reboisement (Foumban, Tonga et Mandjou...). Le CTFC a aussi mené des activités de

---

<sup>15</sup> ANAFOR : Agence Nationale des Forêts

<sup>16</sup> Il s'agit d'une priorité de la stratégie intégrée de financement de la gestion durable des terres, citée précédemment, et élaborée avec le soutien du mécanisme mondial de la convention sur la lutte contre la désertification (CCD) et adoptée par le MINEPDED en 2011 dans le cadre de la mise en œuvre du PAN-LCD.

<sup>17</sup> ACFCAM : Association des Communes Forestières du Cameroun

<sup>18</sup> PPP : Partenariat Public Privé (notamment avec la Ville de Paris)

<sup>19</sup> REDD+ : Réduction des Émissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts

<sup>20</sup> FEICOM : Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale

<sup>21</sup> FEM : Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF)

<sup>22</sup> FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial

<sup>23</sup> GIZ : Coopération technique allemande

<sup>24</sup> FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

<sup>25</sup> MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun

<sup>26</sup> MINEPDED : Ministère de l'Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable

reboisement à Demdeng, à Mora, à Meiganga et à Nguibassal. Dans le cadre du PAF2C, ces actions ont permis de créer de nombreux emplois<sup>27</sup>.

Le CTFC dispose d'un personnel qualifié. Leur expertise est le boisement/reboisement des zones sèches et de transition écologique, et la sylviculture de 2<sup>ème</sup> génération à chaîne de valeur, sur le plan socioéconomique et écologique. Des expériences dans le développement des plantations à circuits courts et croissance rapide (coupe 5-10 ans) sont disponibles à travers la mutualisation des connaissances de terrain entre les acteurs et autres parties prenantes, qui seront mobilisés sur le projet.

**Dans le cadre de cette Action, l'ACFCAM sélectionne les communes pilotes** dans chacune des grandes zones cibles. Au total, elles se sont engagées à reboiser:

- 1000 ha de plantation et/ou de restauration en zone sèche
- 400 ha en zone de transition.

### 1.2.1.3. Partenariat ACFCAM-Communes: subventions "en cascade"

L'Action permettra de reboiser 1.000 ha dans les communes pilotes des zones sèches, et 400 ha en zones de transition. Pour ce faire, des conventions seront signées avec chaque commune bénéficiaire. Elles fixeront le montant de la subvention et celui du cofinancement (**Cf. tableau 2, page 16**). Les forêts sous gestion communale ou communautaire ont plusieurs statuts :

- Forêt communale classée (essentiellement en partie méridionale du Cameroun)
- Forêt communale en cours de classement
- Réserve forestière transférée
- Zone agro forestière

Le cofinancement des communes sera en numéraire et en nature:

- *en numéraire*: il s'agit de financements (acquis ou en cours d'acquisition) provenant des subventions annuelles du MINFOF, du MINEPDED pour le reboisement communal, de subventions de partenaires techniques et financiers, engagés dans des programmes de reboisement avec les communes, et enfin de contributions budgétaires directes des communes.
- *en nature*: les communes mettront à contribution i) leur personnel spécialisé (cellule de foresterie communale, pépiniéristes, cadres communaux, etc.) ii) les populations riveraines des plantations iii) et leurs moyens logistiques (bureaux, véhicules de transport, tracteurs agricoles et remorques, motopompes, etc.). Ces contributions seront déterminantes pour la réussite du projet de plantation de chacune des communes.

En raison de l'incertitude des dates du déblocage des subventions MINFOF et MINEPDED, les contributions des communes sont regroupées sous la rubrique « Nature ». En effet, les investissements réalisés par ces communes contribueront à l'atteinte des résultats du Projet.

Au cours de la mise en œuvre de l'Action, après information de la délégation UE et de la CAON/FED, l'ACFCAM pourra réévaluer le nombre de sites d'intervention. Ce cas se produirait s'il s'avérait que des communes n'avaient finalement pas la capacité de respecter leurs engagements. Dans ce cas, les superficies à reboiser seraient réalisées sur d'autres communes répondant aux critères.

Ainsi, au niveau local, les communes bénéficiaires sont responsables de la mise en œuvre de l'Action. Pour ce faire, le CTFC –qui est co-responsable contractuellement avec l'ACFCAM de la réussite du projet- leur apportera son appui et son encadrement technique. Les "subventions en cascade" dont bénéficieront les Communes seront exécutées sur le terrain en collaboration avec le CTFC, afin de garantir l'éligibilité des dépenses qui seront réalisées conformément aux procédures. En dehors des

---

<sup>27</sup> Il s'agit d'emplois permanents ou saisonniers, directs (travaux de pépinière, travaux de plantation, travaux d'entretien) et indirects (renforcement des capacités du personnel municipal, développement des formations professionnelles sur divers métiers de la sylviculture, de l'environnement et du développement durable). Plus de 300 femmes ont ainsi été formées à l'utilisation des foyers améliorés et des dizaines d'artisans formés à sa fabrication.

subventions, des paiements directs seront effectués par le Projet auprès des parties prenantes locales, engagées sur certaines tâches définies dans le plan d'opération annuel de chaque Commune.

#### 1.2.1.4.Effets attendus

A travers le reboisement de 1.400 ha, l'Action permettra de:

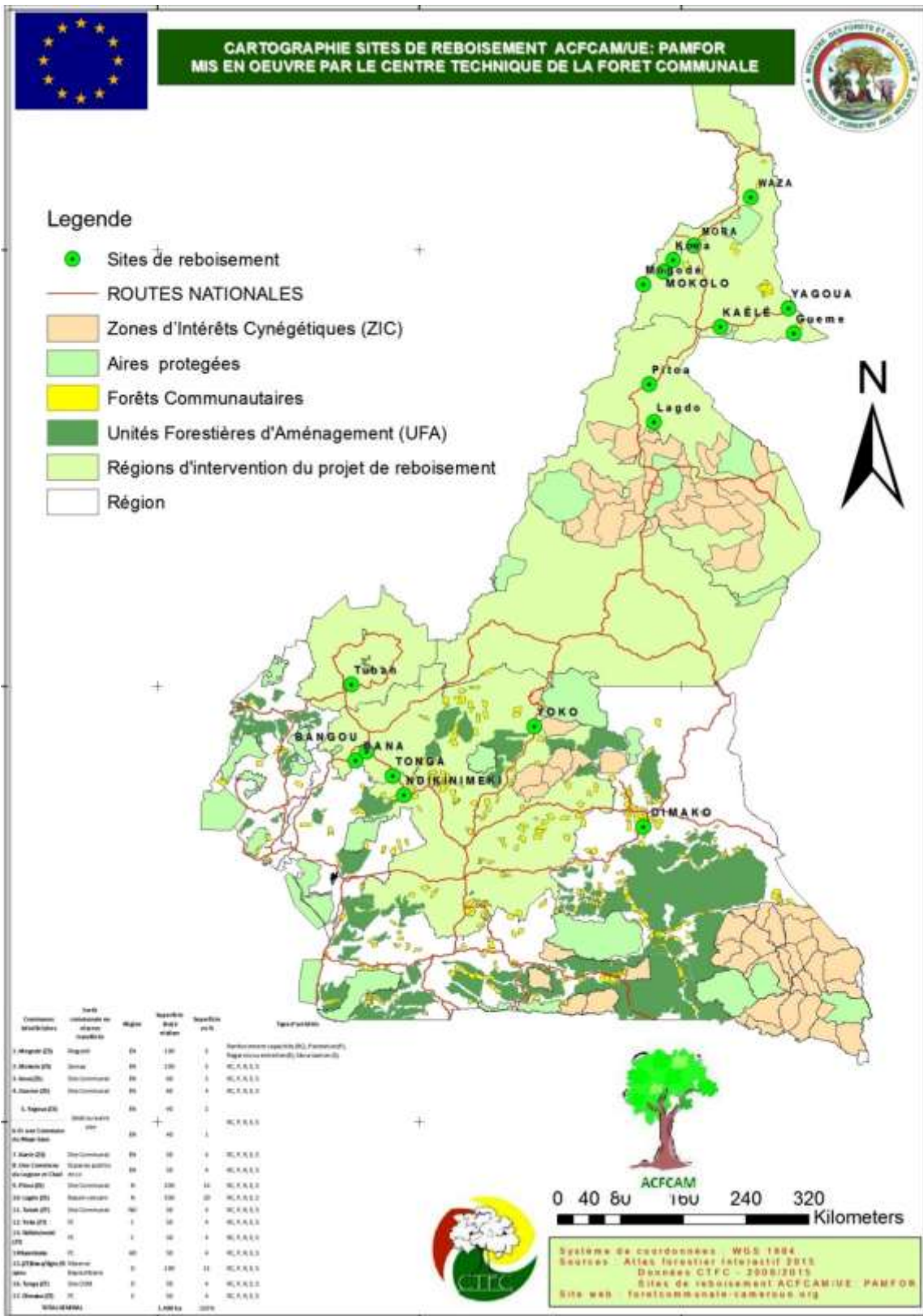
- contribuer au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts
- créer des emplois<sup>28</sup> dans une zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée
- générer des revenus: une partie des revenus reviendra directement aux populations riveraines (en rémunération du travail et des services, en nature et/ou en argent) et une autre partie à la commune pour alimenter son budget. En effet, les populations riveraines seront impliquées dans les activités de récolte, d'entretien, de transport, de transformation, etc.
- promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier.
- organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment)
- renforcer les compétences des communes, des ONG locales et des particuliers.
- améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies.
- offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c.-à-d. soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savanes) et garantir le succès des activités.
- structurer et former les services techniques dédiés à la foresterie dans les communes cibles
- permettre de renforcer à terme la légalité et la traçabilité sur le marché domestique du bois, par une augmentation des volumes de bois légaux et traçables à commercialiser dans les zones considérées (c.-à-d. contribuer à mettre en œuvre l'APV FLEGT)

**L'impact recherché** (15-25 ans) est d'améliorer le couvert forestier, de réduire les effets du changement climatique et la dégradation des terres.

#### **Carte 1 : Cartographie des sites de reboisement**

---

<sup>28</sup>A court terme: faire travailler à court terme les pépiniéristes privés et les pépiniéristes municipaux. Créer des emplois temporaires pour toutes les activités de transport, défriche, piquetage, trouaison, plantation, arrosage, protection, surveillance, entretien, etc. La majorité des emplois temporaires créés seront assumés par des villageois riverains des zones de plantation. Des emplois qualifiés permanents sont créés (ou confortés) au niveau de la cellule de foresterie communale, et au niveau des activités de surveillance et de sécurisation.





**Tableau 2** : Communes partenaires, superficies à planter et cofinancements

Communes bénéficiaires	Forêt communale ou réserve transférée	Région	Superficie (ha)	Superficie en %	Type d'activités	Contribution PAMFOR (EURO)	Contribution Communes et partenaires
1. Mogode (ZS)	Mogodé	EN	100	7.14	Renforcement capacités(RC), Plantation(P), Regarnis ou entretien(R), Sécurisation (S).	71 000	25 000
2. Mokolo (ZS)	Zamay	EN	100	7.14	RC, P, R, E, S	70 000	50 000
3. Koza (ZS)	Site Communal	EN	60	4.28	RC, P, R, E, S	40 000	30 000
4. Gueme (ZS)	Site Communal	EN	60	4.28	RC, P, R, E, S	40 000	35 000
5. Yagoua (ZS)	Zebé ou autre site	EN	40	2.8	RC, P, R, E, S	30 000	15 000
6- 1 Commune du Mayo Sava		EN	40	2.8		40 000	5 000
7. Kaele (ZS)	Site Communal	EN	50	3.57	RC, P, R, E, S	60 000	25 000
8. Commune du Logone et Chari -à identifier- (ZS)	Espaces publics et communautaires	EN	50	3.57	RC, P, R, E, S	80 000	35 000
9. Pitoa (ZS)	Site Communal	N	200	14.28	RC, P, R, E, S	100 000	100 000
10. Lagdo (ZS)	Bassin versant	N	300	21.42	RC, P, R, E, S	160 000	130 000
11. Tubah (ZT)	Site Communal	NO	50	3.57	RC, P, R, E, S	50 000	15 000
12. Yoko (ZT)	FC	C	50	3.57	RC, P, R, E, S	70 000	30 000
13. Ndikinimeki (ZT)	FC	C	50	3.57	RC, P, R, E, S	40 000	30 000
14. Nyambaka(ZT)	FC	AD	50	3.57	RC, P, R, E, S	50 000	20 000
15. Bana/Bgte/Bapou(ZT)	Réserve Bapouhbana	O	100	7.14	RC, P, R, E, S	80 000	100 000
16. Tonga (ZT)	Site Communal	O	50	3.57	RC, P, R, E, S	30 000	40 000
17. Dimako (ZT)	FC	E	50	3.57	RC, P, R, E, S	30 000	15 000
<b>TOTAL</b>			<b>1.400 ha</b>	<b>100 %</b>		<b>1 041 000</b>	<b>700 000</b>

**Abréviations:**

AD : Adamaoua ; EN : Extrême-Nord ; N : Nord ; O : Ouest ; NO : Nord-Ouest ; C : Centre ; E :

Est

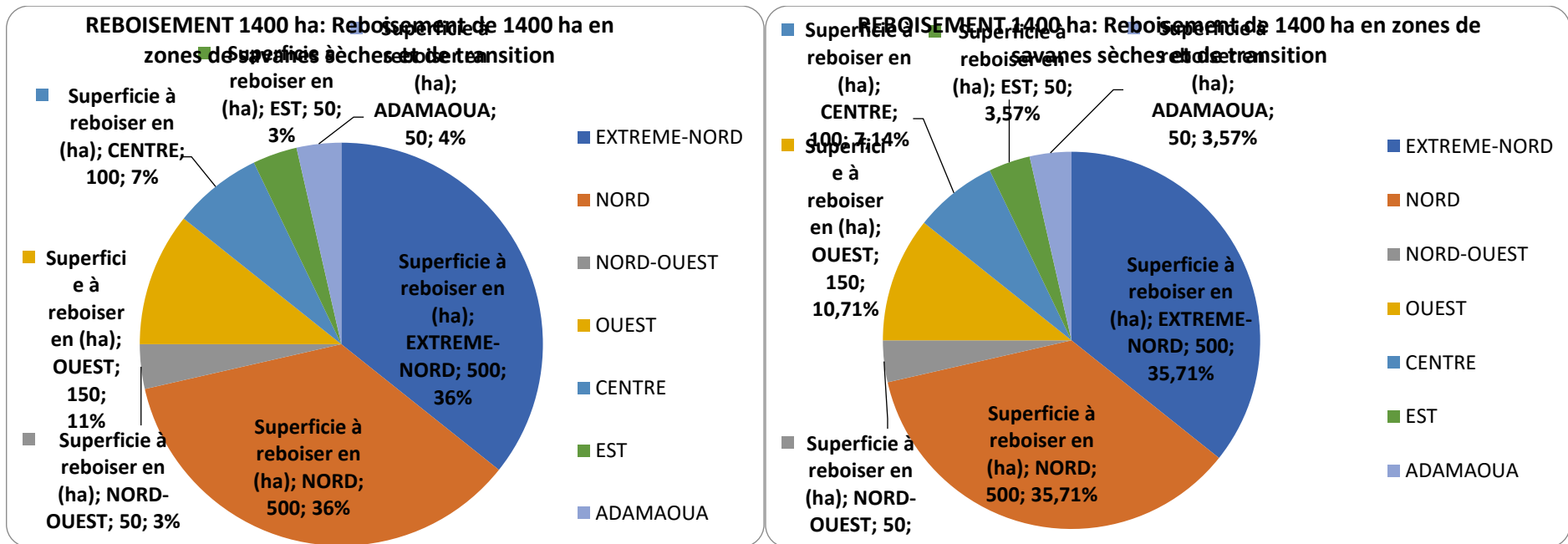


Figure 1 : Superficies à reboiser par région, en hectare (à gauche), et en pourcentage (à droite).

### **1.2.1.5. Composantes du projet**

Le projet "Reboisement 1400" : reboisement de 1400 hectares dans les communes de zones de savane et transition comprend 5 composantes, cohérentes avec le cadre logique du PAMFOR.

#### **Composante 1 : renforcer les capacités des communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agro forestières.**

L'ACFCAM, en collaboration avec les institutions parties prenantes et d'autres partenaires associés:

- formalise les partenariats avec les communes retenues dans le projet
- amène les communes à recruter ou affecter un personnel communal permanent dédié aux activités de reboisement (renforcer ou créer la cellule de foresterie communale si elle n'existe pas encore)
- développe pour le projet le modèle le plus approprié de rentabilité des plantations
- forme les conseillers municipaux sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire (avec des ONG locales)
- forme les responsables communaux (cellule de foresterie) à la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

Les communes bénéficiaires doivent pouvoir disposer i) d'une cellule de foresterie communale ii) ou d'une équipe municipale dédiée, capable de conduire les activités et d'assurer le suivi et la gestion des plantations, pendant le projet, et après le projet. L'enjeu est que toutes les communes qui réussissent leurs projets de plantation puissent ensuite continuer de recevoir des subsides, afin de leur permettre de créer de nouvelles extensions sur les surfaces dégradées dans les régions sèches, mais aussi dans les régions de transition. Ces dernières sont tellement vastes qu'il est nécessaire de s'inscrire dans la durée en matière d'investissement.

***Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.***

#### **Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les communes retenues**

*Sous-activités 1.1.1.1* : finaliser la procédure de sélection des communes ;

*Sous-activités 1.1.1.2* : identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes.

*Sous-activités 1.1.1.3* : installer et former les cellules de foresterie communale ;

#### **Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser.**

*Sous-activités 1.1.2.1* : visiter les sites ; cartographier ; évaluer les conditions physiques et environnementales ;

*Sous-activités 1.1.2.2* : proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau ; la sécurisation des parcelles, la lutte antiérosive ;

#### **Activité 1.1.3 : élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet.**

*Sous-activités 1.1.3.1* : constituer un échantillon de référence par grandes zones écologiques ;

*Sous-activités 1.1.3.2* : élaborer les TDR ; exécuter l'étude sur le modèle de rentabilité de plantation en zone de savane sèche et en zone de transition ; présenter les résultats au CTFC et aux communes.

#### **Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire.**

*Sous-activités 1.1.4.1* : élaborer les modules de formation ;

*Sous-activités 1.1.4.2* : organiser les formations à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans toutes les communes partenaires.

*Sous-activités 1.1.4.3* : former les responsables techniques communaux et les Organisations locales à la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

### **Activité 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet**

*Sous-activités 1.1.6.1* : préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé,

*Sous-activités 1.1.6.2* : lancer les campagnes d'affichage, Relations presse, Vitrine sur Site web acfcam et Facebook, Campagnes d'information, de sensibilisation, réunion de formation, panneaux d'affichage dans les mairies.

## **Composante 2 : reboiser 1.000 hectares dans les communes du Nord et d'Extrême Nord**

A travers les communes et leurs partenaires, l'ACFCAM:

- dressera un état des lieux des sites à reboiser
- appuiera les communes qui délimitent et matérialisent les superficies à reboiser
- produira/achètera ou sous-traitera la production des plants
- préparera les terrains et le piquetage en courbes de niveau, la trouaison et la mise en place des plants et, le cas échéant, des lignes enherbées antiérosives
- regarnira les plantations
- organisera les cultures intercalaires lorsque possible avec les populations riveraines
- organisera et gèrera l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

A chaque fois que possible, les plantations sont réalisées avec les populations riveraines. Celles-ci sont impliquées dans l'entretien, la sécurisation et la conduite de cultures intercalaires. De manière générale, on privilégiera des dispositifs de plantation qui associent i) des espèces ligneuses à usage de bois de feu ou de service (voire de bois d'œuvre) ii) avec des espèces fruitières, intéressant directement les populations riveraines comme sources d'alimentation et de revenus récurrents. En effet, la meilleure façon de protéger une nouvelle plantation est l'intérêt direct des riverains, en vue d'en profiter dès les premiers fruits. La sécurisation consistera en des dispositifs de protection, tels que le gardiennage et la surveillance. En effet, la construction des clôtures dépasse les budgets disponibles dans ce projet. La situation des forêts communales et des réserves transférées est très variable selon les sites:

- plantations totalement nouvelles sur des savanes vides, cultivées ou non
- reboisements de savanes arborées ou de forêts claires dégradées par l'exploitation du bois de feu ou de service
- créations/restauration de sites agro forestier s'associant agriculture et plantations ligneuses intercalées
- plantations de regarnis et d'enrichissement
- plantations de protection de bassins versants (zones de captage d'eau, fixation de berges, protection de rives de lac, lutte antiérosive).

***Résultat 2.1*** : les 1.000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenues et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.

### **Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à reboiser.**

*Sous-activité 2.1.1.1* : décider du mode de délimitation ; marquer les limites à la peinture; dégager les pare-feux ; clôturer les parcelles à reboiser.

### **Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières.**

*Sous-activités 2.1.2.1* : commander les plants pour la première campagne (si pas de pépinière communale) ;

*Sous-activité 2.1.2.2*: créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes;

assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; former les pépiniéristes communaux.

*Sous-activité 2.1.3.1* : faire deux forages par site pour arroser les plants

**Activité 2.1.3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre.**

*Sous-activité 2.1.3.1* : prospecter et délimiter le terrain, accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;

*Sous-activité 2.1.3.2* : défricher la parcelle, ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau; rechercher les jalons et faire le piquetage en respectant les courbes de niveau, effectuer les trouaisons ;

*Sous-activité 2.1.3.3* : transporter et distribuer les plants ; mettre en place les plants et reboucher les trous ; installer le cas échéant les dispositifs appropriés de protection, de fertilisation et de rétention de l'eau ;

**Activité 2.1.4 : réaliser la plantation.**

*Sous-activité 2.1.4.1* : acquérir les plants ; transporter et distribuer les plants,

*Sous-activité 2.1.4.2* : déboucher les trous ; replanter les nouveaux plants ;

**Activité 2.1.5 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.**

*Sous-activité 2.1.5.1* : selon les cas, installation/consolidation des clôtures ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage permanent;

*Sous-activité 2.1.5.2* : arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc.

*Sous-activité 2.1.5.3* : mobiliser/organiser les agriculteurs riverains pour des cultures intercalaires ; organiser la parcellisation et la distribution des terres; faire signer des conventions d'usage à durée déterminée avec les agriculteurs (parcelles de reboisement en plein).

**Activité 2.1.6 : communiquer sur les activités de la création des plantations forestière**

*Sous-activité 2.1.6.1* : sensibiliser, tenir des réunions, informer,

*Sous-activité 2.1.6.2* : lancer des campagnes d'affichage dans les mairies + radios locales + articles de presse + panneaux + etc. réunions d'information des populations riveraines.

**Composante 3 : reboiser 400 hectares de forêts communales dans les zones dégradées de transition écologique.**

L'ACFCAM, à travers le CTFC et les communes cibles, et en collaboration avec ses partenaires:

- dressera un état des lieux des sites à reboiser
- délimitera et matérialisera les superficies à reboiser ou à entretenir
- achètera les plants ou bien créera et entretiendra les pépinières
- préparera les terrains et mettra les plants en terre
- regarnira les plantations
- organisera les cultures intercalaires, si possible avec les populations riveraines
- organisera et gèrera l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

Le dispositif de plantation de chaque zone à reboiser sera adapté à sa situation particulière, associant les espèces ligneuses, les espèces fruitières, et le cas échéant des espèces herbacées antiérosives.

Dans les zones de transition, la pluviométrie étant plus importante que dans les zones sèches, l'entretien sera rigoureux, en privilégiant les cultures intercalaires sur la plus grande partie de l'année, en collaboration étroite avec les populations riveraines.

Les zones de transition au Sud suffisamment humides bénéficiera de dispositifs de plantation visant, outre la production de bois de feu et de service (*cassia, eucalyptus*, etc.) la production de bois d'œuvre (*teck, ayous*) et des fruitiers divers. On privilégiera les associations d'espèces permettant d'anticiper des productions étalées dans le temps. Il s'agira d'arbres:

- à croissance rapide pour des récoltes à moins de 10 ans
- à croissance plus lente pour des récoltes à l'horizon 15-20 ans
- à maturité dans les 30-40 ans pour le bois d'œuvre.

A proximité des zones habitées, il sera essentiel de prévoir des séries agroforestières. Il s'agira de planter des lignes d'arbres permettant l'agriculture intercalaire, et d'assurer l'entretien et la protection des plantations.

***Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.***

**activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer**

*Sous-activité 3.1.1.1* : visiter les sites, cartographier, évaluer les conditions physiques et environnementales

*Sous-activité 3.1.1.2* : proposer un schéma approprié de plantation y compris pour la satisfaction des besoins en eau, sécuriser les parcelles, etc.

**activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer**

*Sous-activité 3.1.2.1* : décider du mode de délimitation ; marquer les limites à la peinture; dégager les pares feux.

**activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières.**

*Sous-activité 3.1.3.1* : commander les plants pour la première campagne (si pas de pépinière communale), créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes, assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; former les pépiniéristes communaux.

*Sous-activité 3.1.3.2* : creuser 2 forages pour arroser les plants ;

**Activité 3.1.4 : préparer le terrain, piqueter et mettre les plants en terre.**

*Sous-activité 3.1.4.1* : prospecter et délimiter le terrain, accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;

*Sous-activité 3.1.4.2* : défricher la parcelle, ouvrir des lignes de plantation ; rechercher les jalons et faire le piquetage, effectuer les trouaisons ; transporter et distribution des plants ; mettre en place les plants dans les trous et reboucher.

**activité 3.1.5 : réaliser la plantation.**

*Sous-activité 3.1.5.1* : acquérir les plants, déboucher les trous, transporter et distribuer les plants, replanter.

*Sous-activité 3.1.5.2* : organiser les cultures intercalaires lorsque possible (avec les populations riveraines), mobiliser les agriculteurs riverains, organiser la parcellisation et la distribution des terres, signer des conventions d'usage à durée déterminée avec les agriculteurs.

**activité 3.1.6 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.**

*Sous-activité 3.1.6.1* : installer/consolider les clôtures ; créer/entretenir des pare-feu, surveiller et organiser le gardiennage

*Sous-activité 3.1.6.2* : arroser des jeunes plants, fertiliser, effectuer les traitements phytosanitaires, regarnir, etc.

**Activité 3.1.7 : communiquer sur les activités de reboisement de 400 hectares de zones dégradées**

*Sous-activité 3.1.7.1* : informer, lancer des campagnes d'affichage dans les mairies, les radios locales, des articles de presse, des dépliants, des panneaux, etc. Informer les populations riveraines via des réunions.(voir détails du plan de communication).

**Composante 4 : accompagner les communes à approvisionner le marché domestique local en bois légal.**

En collaboration avec les partenaires des communes:

- le projet accompagne les communes dans l'organisation de l'approvisionnement du marché domestique en bois d'origine légale
- les communes respectent leurs obligations légales en termes d'exploitation, de transport, de ravitaillement du marché
- le personnel communal est formé et outillé pour surveiller et contrôler l'origine légale des bois
- les communes collaborent avec le MINFOF pour vérifier et contrôler l'origine légale des bois mis en marché.

Même si les communes ne sont pas elles-mêmes de grands producteurs de bois, notamment en zones sèches, elles doivent s'organiser dès à présent pour le devenir. Ceci concerne aussi les autres acteurs locaux en mesure de planter et de promouvoir la production de produits forestiers. En réalité, la cause de la déforestation périurbaine et, selon les zones, de la désertification par la demande urbaine exponentielle, c'est l'exploitation anarchique des savanes arborées ou arbustives naturelles, lesquelles n'ont pas une très bonne capacité de régénération naturelle dès lors qu'elles ont été coupées et brûlées. Les communes doivent organiser l'approvisionnement en bois de leurs propres marchés locaux. Ceci permettra une exploitation plus durable et qui respecte la législation en vigueur. A court terme, cet approvisionnement se fera à partir des savanes et forêts naturelles. A moyen terme, les plantations prendront progressivement le relais. L'Action appuiera directement les communes pilotes dans le sens de la gestion durable de leurs espaces forestiers communaux. Le projet les accompagnera vers l'approvisionnement durable du marché domestique en bois légal.

**Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal**

**Activité 4.1.1 : former les communes sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV FLEGT des forêts communales.**

*Sous-activité 4.1.1.1* : accompagner les communes bénéficiaires à la mise en place des outils et des applications du système de suivi de la légalité

*Sous-activité 4.1.1.2* : tester les outils et les procédures sur le terrain

*Sous-activité 4.1.1.3* : former les communes bénéficiaires dans le suivi et le contrôle de l'origine du bois : former le personnel communal (Comités Paysans Forêt –CPF-, agent communal), vérifier l'origine légale du bois.

*Sous-activité 4.1.1.4* : s'assurer que le bois transporté est légal et respecte les obligations en matière de réglementation et de transport.

### **Activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l’approvisionnement du marché domestique en bois légal**

*Sous-activité 4.1.3.1* : informer, lancer des campagnes d’affichage dans les mairies, les radios locales, des articles de presse, des dépliants, des panneaux, etc. Informer les populations riveraines via des réunions.

### **Composante 5 : coordonner le projet avec les communes**

Le CTFC:

- coordonnera l’Action et les équipes, les relations opérationnelles et la mise en place de conventions particulières avec chaque commune
- assurera la gestion des fonds, les acquisitions, les transferts financiers aux communes, le suivi des dépenses
- organisera la planification opérationnelle des activités en collaboration avec les communes, les ONG locales, et autres partenaires impliqués
- organisera la communication sur les activités
- assurera le suivi-évaluation et le rapportage des activités auprès du Maître d’ouvrage et du donateur
- commanditer à chaque année un audit comptable des dépenses auprès de KPMG Afrique Centrale, avant la demande d’une nouvelle tranche de financement. Le rapport d’audit des dépenses accompagnera annuellement chaque nouvelle demande de financement.

Répartition des tâches et des responsabilités:

- l’ACFCAM i) porte le projet au niveau national avec les partenaires ii) est responsable juridiquement des engagements au nom des communes membres
- le CTFC assure la gestion opérationnelle du projet auprès des communes
- les communes sont à la fois les bénéficiaires directs, les partenaires de cofinancements, et les responsables locaux de la mise en œuvre des activités, en partenariat étroit avec les populations riveraines.

Le CTFC dispose déjà d’une petite équipe permanente basée à Yaoundé, qui coordonne les Actions techniques de l’ACFCAM depuis 12 ans. Au terme de l’exécution de certains projets, cette équipe sera dédiée à l’Action. Elle sera aussi renforcée sur les zones d’intervention, y compris en termes d’équipements de transport, de bureautique, de foresterie, etc.

Au terme d’un processus de recrutement conduit avec la Fédération nationale des Communes forestières de France, partenaire de longue date de l’ACFCAM, un/e volontaire international sera mis à disposition du Projet, et financé par le Projet.

Un Assistant technique sera affecté en qualité de consultant senior à temps partiel. Il fournira un appui à la supervision stratégique du projet, et un appui technique à la maîtrise d’ouvrage. Cet Assistant technique aidera le CTFC à mobiliser d’autres cofinancements pour le projet.

### **Résultat 5.1 : le CTFC et les communes collaborent efficacement.**

**Activité 5.1.1** : mettre en place et coordonner l’équipe du projet :

- 1 coordonnateur de projet (temps partiel)
- 1 volontaire (VSI) homologue du responsable de suivi et évaluation



- 2 cadres forestiers/gestionnaires (1 zone sèche et 1 zone de transition)
- 1 Responsable administratif et financier du projet
- 1 caissier du projet
- 1 secrétaire assistante administrative
- 2 chauffeurs du Projet

**Activité 5.1.2 :** acquérir le matériel, les équipements et les assurances.

Acquérir un véhicule et le matériel technique de terrain nécessaire aux activités de terrain dans les zones de savanes sèches et les zones de transition.

*Sous-activité 5.1.2.1 :* préparer les documents de marché

*Sous-activité 5.1.2.2 :* gérer les procédures d'acquisition

**Activité 5.1.3 :** suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet.

Une réunion annuelle de suivi-évaluation sera organisée par l'ACFCAM, avec l'ensemble des parties prenantes du projet.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour déterminer les premiers résultats des différentes interventions, pour résoudre les problèmes, et formuler des recommandations permettant d'atteindre les objectifs. L'ACFCAM, à travers le Maître d'œuvre qu'est le CTFC, tiendra un tableau de bord de suivi, basé sur les indicateurs du cadre logique.

*Sous-activité 5.1.3.1 :* rédiger les rapports trimestriels, semestriels, annuels (techniques et financiers).

*Sous-activité 5.1.3.2 :* rédiger le rapport de capitalisation et le publier.

**Activité 5.1.4 :** auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances

Cette activité consistera à mobiliser un expert-comptable KPMG Afrique Centrale, et à gérer les frais financiers et d'assurances du projet.

*Sous-activité 5.1.4.1 :* Auditer les dépenses par l'Expert-comptable. Il s'agit d'un audit comptable annuel des dépenses, effectué par KPMG Afrique Centrale, avant chaque demande d'une nouvelle tranche de financement. Le rapport d'audit des dépenses accompagnera annuellement chaque nouvelle demande de financement.

*Sous-activité 5.1.4.2 :* Régler la caution sur l'avance de démarrage

*Sous-activité 5.1.4.2 :* Régler les frais financiers et les Assurances

#### **1.2.1.6. Méthodologie**

Une fois le présent contrat signé, l'ACFCAM, avec l'appui du CTFC qui a la responsabilité de la mise en œuvre, signera des conventions de partenariat avec chaque commune bénéficiaire. Ces conventions préciseront les engagements techniques et financiers des parties. L'action vient en appui des initiatives de reboisement engagées par la commune afin de les développer et les consolider sur la durée.

Le CTFC assurera la coordination du projet, ainsi que les relations avec les communes et les partenaires, le suivi des activités, le suivi de gestion et les transferts des fonds aux communes, le contrôle des dépenses et le rapportage.

#### **1.2.1.7. Acteurs principaux**

**01 Septembre 2018**

- *Maitre d'ouvrage délégué*: l'ACFCAM. Elle transfère les fonds de subvention à chaque commune bénéficiaire, selon le plan de financement annuel prévu dans leur convention.
- *Maître d'œuvre*: le CTFC. Il assure la coordination technique et administrative, le suivi et le contrôle du projet en partenariat étroit avec les communes bénéficiaires.
- *Maîtres d'œuvre délégués*: les communes bénéficiaires.

Ces communes cofinancent les activités, et sont responsables de mettre en œuvre les activités (travaux, entretien, sécurisation des plantations). Elles bénéficieront d'une délégation de crédit, pour gérer les fonds (qui seront transférés par le projet chaque année, et selon le plan de financement établi).

Depuis la signature du PAMFOR en décembre 2017, afin de réduire les risques liés au non-respect de la saison sylvicole par rapport au démarrage effectif du projet, l'ACFCAM s'est accordée avec les Communes pour qu'elles démarrent les pépinières sur leurs fonds propres, en partenariat avec le CTFC ou un autre partenaire au développement. Ce démarrage précoce a pour but de préparer la saison de plantation. Lorsque le présent contrat sera signé, le projet viendra en accompagnement pour renforcer les plantations déjà engagées, notamment pour le suivi et les entretiens, et pour préparer la prochaine campagne. Elles inscrivent ces nouvelles plantations dans leur plan d'Action communal ou/et leur budget, afin d'assurer la continuité de l'Action.

#### **1.2.1.8. Partenaires d'exécution**

##### **MINFOF** (Ministère des Forêts et de la Faune)

Il apportera une assistance technique à l'Action (*cf. convention ACFCAM/MINFOF*), par le biais de la cellule de reboisement. A travers les subventions transférées aux communes pour le reboisement, il participera au cofinancement. Le MINFOF a désigné 2 cadres techniques pour appuyer l'ACFCAM et le CTFC.

##### **MINEPDED** (Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et Développement Durable)

Il apportera une assistance technique à l'Action par le biais des instruments du MINEPDED en charge du Sahel Vert. A travers les subventions transférées aux communes pour le reboisement, il participera au cofinancement. Le MINEPDED fournit un cadre de partenariat sur les initiatives concernant le projet «Sahel vert » (PAN-LCD), en matière de bois énergie et de restauration des terres dégradées dans les zones de savanes sèches.

##### **ANAFOR** (Agence nationale d'appui au développement forestier)

Cette agence sous tutelle du MINFOF participera, au même titre que les pépiniéristes locaux, à fournir des plants dans les zones où elle dispose d'infrastructures et de ressources appropriées (3 centres de production). L'ANAFOR formera les agents communaux et les pépiniéristes locaux. Elle contribuera à produire des plants à partir de ses propres centres, avec le mandat prioritaire d'appuyer les communes vers l'autonomisation de leurs propres pépinières municipales et privées.

NB: sont éligibles aux appuis du projet: i) les réserves forestières transférées aux communes par le MINFOF et le MINEPDED ii) les espaces communautaires sécurisés dans le Logone et Chari, le Mayo Tsanaga, le Mayo Sava et de l'Adamaoua, sous la responsabilité des populations et des communes.

##### **Fédération Nationale des Communes forestières de France (FNCOFOR)**

Pour assurer le suivi du dispositif à l'échelle nationale et faire le lien entre le CTFC, les communes bénéficiaires, les partenaires locaux et nationaux, et la coordination du PAMFOR, un/e volontaire international (à temps plein) sera mis à disposition de l'ACFCAM en partenariat étroit avec la FNCOFOR, partenaire de l'ACFCAM depuis 15ans. Dans le cadre de l'assistance à la maîtrise

d'ouvrage, il/elle sera en charge du suivi-évaluation du projet sur l'ensemble des communes et des régions impliquées.

#### **Assistance technique- Consultant Senior**

Pour assurer la supervision technique et organisationnelle de l'Action, conseiller les dirigeants et les maires, faciliter les relations opérationnelles avec la délégation de l'Union Européenne, le MINFOF et ses partenaires, et contribuer à la planification et au suivi des activités, l'ACFCAM s'attachera les services d'un Assistant technique, consultant senior. Il interviendra périodiquement et ponctuellement en soutien stratégique au projet.

#### **Coopération allemande**

Partenaire de l'ACFCAM depuis plus de 10 ans à travers la GIZ<sup>29</sup> (PROPFE et PADER<sup>30</sup>), et engagée auprès des communes pour développer des activités de boisement et de reboisement, elle offre des opportunités de mutualisation des moyens humains et financiers dans les zones de savanes avec ceux de l'ACFCAM et du CTFC, notamment sur les communes pilotes retenues dans le cadre du ProPFE.

Le cas échéant, le projet collaborera avec le programme régional de promotion de la filière anacardier/noix de cajou, qui présente des perspectives économiques et sociales de développement pour le Septentrion.

#### **PNDP<sup>31</sup> (Programme National de Développement Participatif)**

Partenaire de l'ACFCAM de longue date pour les activités de gestion forestière et de boisement au niveau des communes, il mettra en œuvre le mécanisme REDD+ dans les communes pilotes des zones de savanes et de transition écologique (Yoko, Bangangté, Bangou, Lagdo, Bana, Pitoa, etc.)

Partenariats ponctuels entre le secteur privé et les communautés locales

Le projet facilitera leur mise en place, partout où cela sera possible, pour des plantations:

- D'anacardiens, manguiers, et autres fruitiers à vocation commerciale ;
- D'acacias gommiers (*sénégal*, *seyal*, *polyacantha*) dans les zones sèches particulièrement impropres à l'agriculture ;
- De ligneux à vocation de bois d'œuvre et de service dans les zones de transition (Ayous, Teck, Acacia, Eucalyptus, etc.) ;
- De ligneux à croissance rapide et à vocation bois de feu et de service dans les zones peuplées (*cassia*, *eucalyptus*, *neem*, etc.).

#### **1.2.1.9. Suivi-évaluation**

---

<sup>29</sup>Pour mémoire, le programme GIZ/ProPFE depuis 2008 mène des Actions conjointes avec l'ACFCAM : appui technique pour l'aménagement des réserves forestières des zones sèches transférées aux communes, appui aux initiatives de restauration, tests techniques de restauration/ sans arrosage (96 ha reboisés sur le site pilote), promotion de reboisement bois énergie dans les zones dégradées et mise en œuvre du projet bois énergie. Ainsi, la GIZ a i) formé du personnel en cartographie et aux inventaires ii) réalisé une évaluation de toutes les strates forestières de la région iii) Appuyé la mise en place des plantations privées et leurs suivi iv) appuyé les communes bénéficiaires des réserves transférées à l'élaboration des plans d'aménagement et au suivi de leur mise en œuvre. De même que la mise en place des normes et procédures d'inventaires et d'aménagement adaptés à la zone de savane sèche v) œuvré à l'efficacité énergétique avec la distribution des foyers améliorés vi) Appuyé l'élaboration de la stratégie de modernisation de la chaîne de valeur bois-énergie.

<sup>30</sup> PROPFE (Programme Forêt Environnement) et PADER (Programme d'Appui au Développement Rural)

<sup>31</sup> PNDP : Programme National de Développement Participatif, programme du MINEPAT d'appui aux communes depuis 2004

Il sera effectué à partir des indicateurs et des sources de vérification du cadre logique. Les indicateurs de résultats permettent d'assurer un suivi de l'évolution des performances du programme, tandis que les indicateurs d'objectif servent à évaluer le programme lui-même et ses impacts sur le milieu.

L'atteinte globale des objectifs sera mesurée en termes de superficie de plantation forestière communale créée ou restaurée, de surfaces reboisées dans les zones sèches et de transition écologique, ainsi que de formalisation du marché domestique local en bois d'origine légale.

***Indicateurs de suivi de l'exécution des composantes de l'Action:***

▪ **Critères juridiques et institutionnels :**

Titre ou attestation indiquant de la sécurisation des droits sur les espaces de plantation  
Dossiers de classement des forêts communales, lorsque pertinent  
Existence (ou création) des cellules de foresterie communale  
Nombre de formations dispensées, bénéficiaires, attestations de formation

▪ **Critères écologiques**

Nombre d'ha reboisés chaque année (nouvelles plantations, restaurations, agroforesterie)  
Nombre d'ha de forêts dégradées enrichies chaque année (restaurations, enrichissements)  
Nombre d'ha reboisés au titre des engagements volontaires

▪ **Critères socio-économiques et économiques**

Nombre d'emplois permanents et temporaires constatés par commune  
Nombre d'ha de plantations forestières/agro forestières valorisées (temporairement ou durablement) par l'agriculture intercalaire  
Nombre de formations et d'attestations de formation délivrées par commune bénéficiaire et par an  
Volumes de bois commercialisés par essence/catégorie et par an de façon légale dans chaque commune pilote

▪ **Critères de communication et de capitalisation du programme**

Nombre d'articles publiés dans la presse  
Nombre d'interventions dans les séminaires d'information  
Nombre de réunions du comité de pilotage  
Nombre de publications par type de support au niveau national et sous-régional  
Nombre de présentations publiques sur le programme.

▪ **Critères de gestion et de pérennité du programme**

Audit annuel des dépenses  
Nombre de personnels permanents et temporaires employés par le projet  
Taux de contribution par source et par an  
Validation des programmes annuels d'opération et des bilans d'activités  
Validation des demandes de déboursements  
Nombre de cellules de foresterie communale fonctionnelles  
Taux de cofinancement des communes au projet.

**1.2.1.10. Assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre**

**01 Septembre 2018**

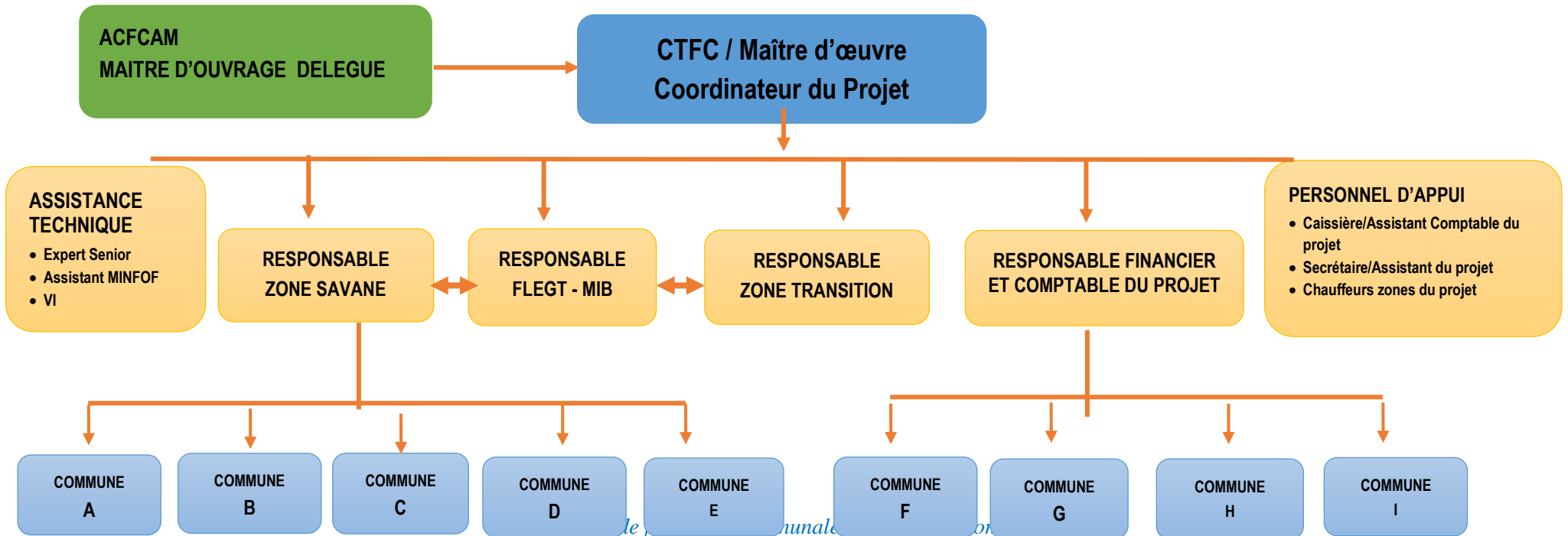
L'assistance à la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Assistant Technique expert senior.  
L'assistance à la maîtrise d'œuvre sera assurée par un/e Volontaire International de "France Volontaire",  
à recruter après signature du présent contrat.

Appui attendu de cette assistance :

- conseil pour la stratégie et la conduite de l'Action
- conseil de l'ACFCAM et du CTFC
- liaison et interface avec la tutelle et le bailleur de fonds
- assistance technique pour le développement des plantations (aspects institutionnels et juridiques)
- recherche des cofinancements
- identification des meilleures méthodologies et savoir-faire régionaux disponibles
- suivi technique des activités.

**1.2.1.11. Structure organisationnelle de l'Action (cf. schéma page suivante)**

## ORGANIGRAMME STRUCTUREL DE L'ACTION



LE CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE KPMG INTERVIENDRA AUPRES DE LA DIRECTION DU PROJET POUR L'AUDIT DES DEPENSES

## Moyens pour la mise en œuvre

Le CTFC dispose de bureaux équipés à Yaoundé et de relais dans les régions méridionales. Il devra renforcer sa présence et ses capacités d'intervention dans les 2 grandes zones cibles (transition et sèche) pour les besoins du projet. Pour cela, il est prévu d'acquérir :

- 1 pick-up 4x4
- 6 ordinateurs portables
- 5 GPS
- 3 clisimètres (fait usage de GPS en zone sans couverture satellite)
- 2 valises zopp + tableaux
- 10 appareils photo
- 10 tentes
- tenues et bottes
- 20 triangles à pente (fabrication sur place)

Les communes travailleront avec leurs propres moyens logistiques et/ou procéderont à des acquisitions additionnelles *ad hoc*, à préciser dans leurs conventions de partenariat et de financement.

### 1.2.1.12. Attitude des parties prenantes

La réussite de ce projet dépend totalement de la volonté des parties prenantes locales, les communes et leurs cellules de foresterie en premier lieu, et les populations riveraines des boisements en général.

C'est pourquoi les projets de plantation sont envisagés sur des sites qui sont reconnus comme des territoires communaux ou communautaires, c.-à-d. non contestés juridiquement ou administrativement sécurisés. Toutefois, la meilleure protection des nouveaux boisements est celle qui est assurée par les populations riveraines elles-mêmes. C'est pourquoi elles seront impliquées dans les différents travaux, et le cas échéant, rémunérées, notamment pour la mise en place et les travaux d'entretien et de protection. Néanmoins, le plus souvent, les travaux seront réalisés gratuitement par les riverains, notamment pour mettre en place des cultures intercalaires. Ainsi, on minimise les coûts d'entretien des plants forestiers et fruitiers, tout en permettant aux riverains de valoriser ces espaces et d'en tirer profit chaque année jusqu'à ce que les arbres aient atteints leur maturité.

### 1.2.1.13. Communication

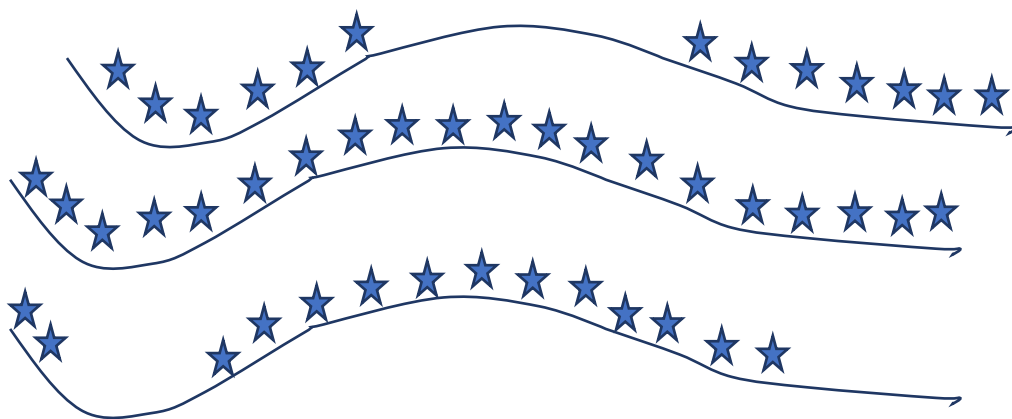
Le plan de communication est joint en annexe de l'Action.

### 1.2.1.14. Dispositifs de plantation

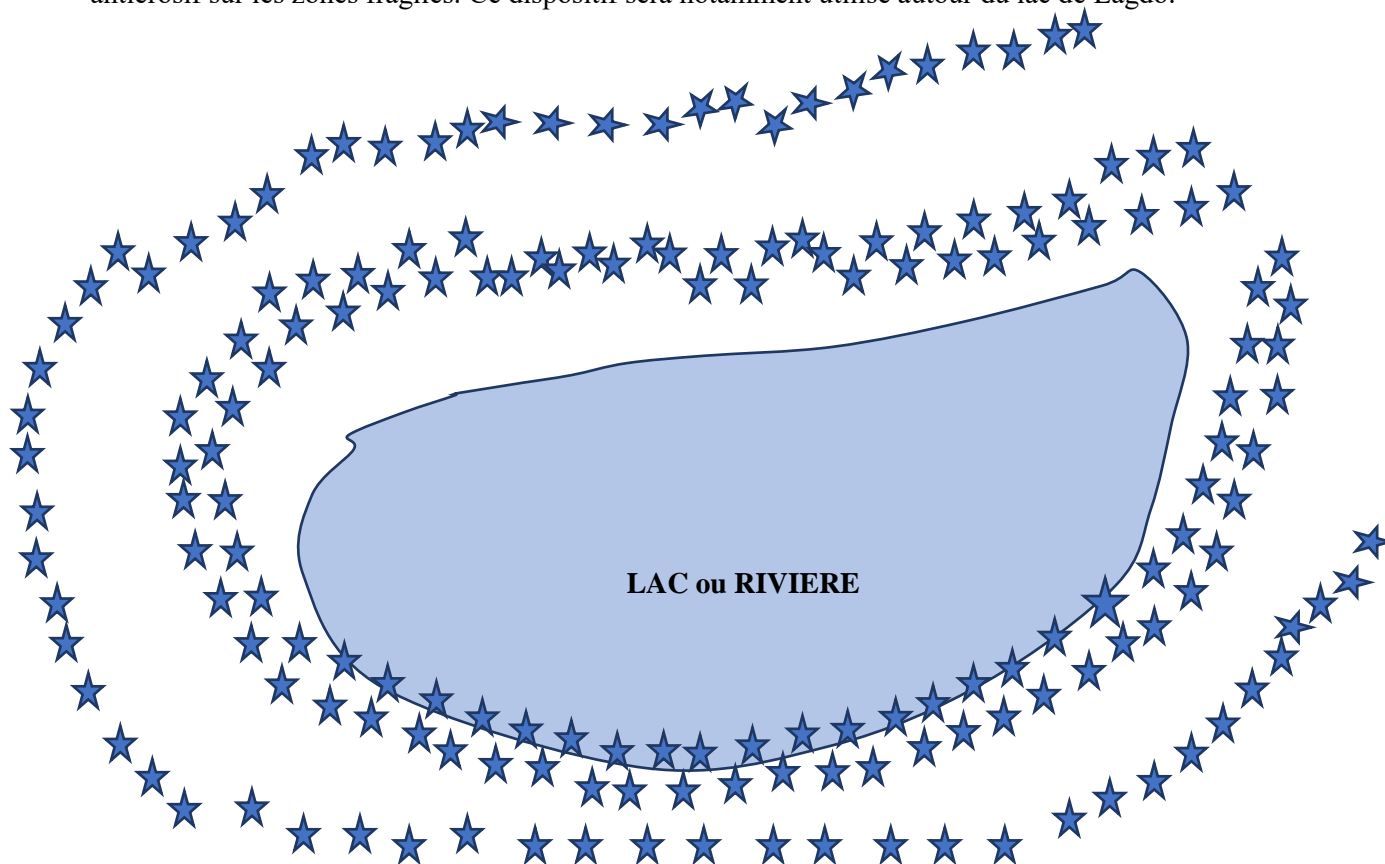
#### **Figure 2 : exemple de dispositif de plantations d'arbres en courbes de niveau avec cultures intercalaires**

Plantations d'arbres en courbes de niveau, avec cultures intercalaires (et bande enherbée en vétiver sur les pentes fortes). Dispositif à utiliser pour les zones mixtes près des villages pour allier production ligneuse, production fruitière et production agricole vivrière ou de rente.





**Figure 3 : exemple de dispositif de plantation en courbes de niveau autour d'un lac ou sur berge en double (triple) rang serré avec bande enherbée en vétiver, pour protéger les rives de l'érosion, et lignes d'arbres avec cultures intercalaires en amont. Dispositif proche du précédent, mais renforcé au plan antiérosif sur les zones fragiles. Ce dispositif sera notamment utilisé autour du lac de Lagdo.**



**Figure 4 : exemple de dispositif de plantation en plein pour des reboisements ou des restaurations de zones non cultivées**

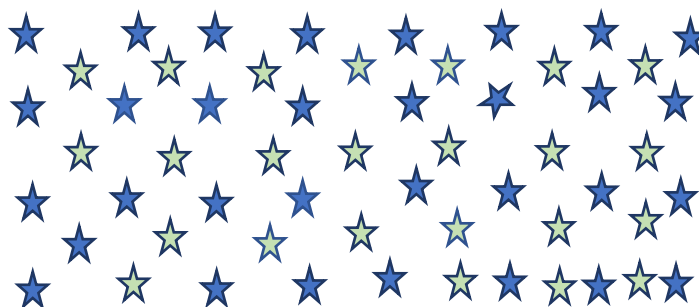
Ce dispositif permet d'optimiser la production ligneuse (et fruitière), en mélangeant des espèces à usages multiples et à croissances différentes, plus ou moins rapides.

Par exemple, alterner des anacardiés et des manguiers (durée de vie de 30 ans) avec des agrumes qui entrent en production plus vite, mais seront vieux plus tôt.



On plantera si possible toujours en courbes de niveau pour éviter l'érosion dès lors que la pente est significative.

Chaque plantation doit comporter des ligneux à croissance rapide pour l'approvisionnement en bois de feu, et des fruitiers répondant aux besoins du marché (anacardier, manguier, agrumes, etc.). Les communes et surtout les populations riveraines doivent savoir dès le début qu'elles auront des revenus substantiels à retirer de ces nouvelles plantations, ce qui représente la meilleure garantie de protection des arbres.



## 1.2.1.14. Plan indicatif de mise en œuvre de l'Action

Résultats	Activités	Sous-activités	2018	2019	20	21	22	Responsable / partenaire			
<b>Composante 1 : Renforcer les capacités des communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations forestières et agro-forestières</b>											
<b>Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux</b>	<b>Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les communes retenues</b>	Finaliser la procédure de sélection des communes ;							CTFC	MINFOF, MINEPDED	
		Identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes.									
		Installer et former les cellules de foresterie communale									
	<b>Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser.</b>	Visiter les sites ; cartographier ; évaluer les conditions physiques et environnementales								Commune	
		proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau ; la sécurisation des parcelles,, la lutte antiérosive								CTFC	MINFOF, MINEPDED
	<b>Activité 1.1.3 : élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet</b>	Constituer un échantillon de référence par grandes zones écologiques ;									
		Élaborer les TDR; exécuter l'analyse; présenter les résultats									
	<b>Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire</b>	Élaborer les modules de formation									
		Organiser les formations à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans toutes les communes partenaires								CTFC, Communes	Conseil Municipal
		Former les responsables Techniques communaux et Organisations locales à la maîtrise des itinéraires sylvicoles									Association communale
	<b>Activité 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet</b>	Préparer et valider un plan de travail annuel budgétisé,									
		Lancer les campagnes d'affichage, d'information, de sensibilisation, réunion									

Résultats	Activités	Sous-activités	2018	2019	20	21	22	Responsable / partenaire		
<b>Composante 2 : reboiser 1000 hectares dans les communes du Nord et de l'Extrême Nord</b>										
<b>Résultat 2.1 : Les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême Nord sont entretenues et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans</b>	<b>Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à reboiser</b>	Décider du mode de délimitation ; marquer les limites à la peinture ; dégager les paires feux ; sécuriser les parcelles à reboiser.						CTFC / Communes	MINFOF, MINEPDED autres	
	<b>Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières.</b>	Commander les plants pour la première campagne (si pas de pépinière communale) ;							Communes	Associations communales
		créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; former les pépiniéristes communaux								
		Faire 2forages par site pour arroser les plants								
	<b>Activité 2.1.3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre.</b>	Accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;							Communes	Associations communales CTFC
		défricher la parcelle, ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau; rechercher les jalons et faire le piquetage en respectant les courbes de niveau, effectuer les trouaisons ;								
		transporter et distribuer les plants ; mettre en place les plants et reboucher les trous ; installer le cas échéant les dispositifs appropriés de protection, de fertilisation et de rétention de l'eau ;								
	<b>Activité 2.1.4 : réaliser les plantations.</b>	Acquérir les plants ; Transport et distribution des plants,								
		Débouchage des trous ; Mise en place des plants.								
	<b>Activité 2.1.5 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.</b>	selon les cas, installation/consolidation des clôtures ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage permanent;							Communes	Associations communales CTFC
arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc.										
mobiliser les agriculteurs riverains pour des cultures intercalaires ; organiser la parcellisation et la distribution des terres; faire signer des conventions d'usage à durée déterminée										
<b>Activité 2.1.6 : communiquer sur les activités de création des plantations forestières</b>	sensibiliser, tenir des réunions, informé,							Communes	CTFC	
	lancer des campagnes d'affichage dans les mairies +médias. Réunions d'information des populations riveraines.									

Résultats	Activités	Sous-activités	2018	2019	20	21	22	Responsable / partenaire			
<b>Composante 3 : reboiser 400 ha de forêts communales dans les zones dégradées de transition écologique.</b>											
<b>Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.</b>	<b>Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer</b>	Visiter les sites, cartographier, évaluer les conditions physiques et environnementales;							CTFC / Communes	MINEPDED, MINFOF, autres	
		Proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau, la sécurisation des parcelles,									
	<b>Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer</b>	Décider du mode de délimitation; marquer les limites à la peinture; dégager les paires feux; sécuriser les parcelles à reboiser							Communes	Associations communales	
	<b>Activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières</b>	Commander les plants pour la première campagne; créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 4 ans ; Former les pépiniéristes communaux									
		Faire 2forages par site pour arroser les plants									
	<b>Activité 3.1.4 : préparer le terrain et mettre les plants en terre.</b>	Accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;								Communes	Associations communales CTFC
		Défricher la parcelle, Ouverture des lignes de plantation ; Rechercher les jalons et faire le piquetage, effectuer les trouaisons									
		Transporter et distribution des plants ; Mettre en place les plants dans chaque trou et rebouchage du trou.									
	<b>Activité 3.1.5 : réaliser la plantation.</b>	Acquérir les plants ; Transport et distribuer les plants,								Communes	Associations communales CTFC
		Débouchage des trous ; Mise en place des plants									
Organiser les cultures intercalaires lorsque possible, Mobiliser les agriculteurs riverains ; organiser la parcellisation et la distribution des terres; faire signer des conventions d'usage à durée déterminée											
<b>Activité 3.1.6: organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations</b>	Installation/ consolidation des dispositifs de sécurité ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage								Communes	Associations communales CTFC	
	arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc.										
<b>Activité 3.1.7 : communiquer sur les activités de reboisement de 400 ha de zones dégradées</b>	sensibiliser, informer,								Communes	CTFC	
	Lancer des campagnes d'affichage dans les mairies +médias. Réunions d'information des populations riveraines.										

Résultats	Activités	Sous-activités	2018	2019	20	21	22	Responsable / partenaire			
<b>Composante 4 : appuyer les communes pour l’approvisionnement du marché domestique en bois légal</b>											
<b>Résultat 4.1: le marché domestique local est approvisionné en bois légal</b>	<b>Activité 4.1.1 : former les agents des communes bénéficiaires sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT dans la forêt communale.</b>	accompagner les communes pilotes à la mise en place des outils du système de suivi de la légalité							CTFC Associations communales	Communes	
		tester les outils et les procédures sur le terrain									
	<b>(suite 4.1.1)</b>	former les communes pilotes dans le suivi et le contrôle de l’origine du bois : le personnel communal (cpf, agent communal) formé, vérification de l’origine légale du bois,								CTFC Associations communales	Communes
		s’assurer que le bois transporté est légal et respecte les obligations en matière de réglementation et de transport.								Communes	MINFOF
<b>activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l’approvisionnement du marché domestique en bois légal</b>	programmer, tenir des réunions,										
	informer, lancer des campagnes d’affichage dans les mairies + radios locales + articles de presse + dépliants + panneaux + etc. réunions d’information des populations riveraines.								Communes	Associations communales CTFC	

Résultats	Activités	Sous-activités						Responsable / partenaire												
			2018	2019	20	21	22													
<b>Composante 5 : coordonner le projet avec les communes</b>																				
<b>Résultat 5.1 : le CTFC et les communes collaborent efficacement</b>	<b>Activité 5.1.1 : mettre en place et coordonner l'équipe du projet</b>	Constituer l'équipe dédiée au projet ; mobiliser et attribuer les moyens																CTFC		
		Prendre en charge l'équipe du projet																		
	<b>Activité 5.1.2 : acquérir le matériel, les équipements et les assurances</b>	Préparer les documents de marché; gérer les procédures d'acquisition, souscrire les assurances																		CTFC
	<b>Activité 5.1.3 : suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet</b>	Préparer les rapports mensuels, trimestriels, semestriels, annuels (techniques et financiers)																		CTFC
		Rédiger les rapports de capitalisation et les publier																		
	<b>Activité 5.1.4: auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances</b>	Certifier les dépenses du projet par l'Expert-comptable																		CTFC
		Provisionner les frais financiers																		
		Assurer les activités du projet																		
		Mettre en place une caution sur l'avance de Démarrage																		

### 1.2.1.15. Durabilité de l'Action

#### Impact de l'Action

L'Action engendra des impacts positifs sur les populations et l'environnement, qui s'organisent autour des axes suivants: développement durable, lutte contre la pauvreté, réduction des migrations écologiques et économiques, adaptation aux changements climatiques.

De manière générale:

- **création d'emplois**, notamment pour les jeunes, à travers les cellules de foresterie communale, les plantations et l'activité économique locale qui sera ainsi confortée.
- **production de biomasse** attendue sur une superficie envisagée de 1.400 ha dans le Septentrion et les zones à transition écologique, qui constitue un patrimoine pour l'humanité et un puits de carbone. Elle pourrait ainsi mettre sur le marché international des unités de réduction, qui pourront être certifiées en terme de réduction des émissions, et contribuer au respect des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Cameroun.
- **amélioration de la rentabilité et de la légalité de la filière bois local**, en organisant le marché et en améliorant les rendements par hectare.

De façon spécifique:

- **accroissement du taux de reforestation** de la zone du nord et de l'Extrême nord du Cameroun : pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et rétablir la biodiversité
- **réduction de l'érosion des sols** : la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluie
- **restructuration des sols dégradés** : l'accroissement de la matière organique, d'origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols
- **relance, développement et diversification de l'agriculture et de l'élevage**, tant par le volume des productions végétales et animales que par l'importance de la population active occupée par ces sous-secteurs
- **restauration, conservation et valorisation de la biodiversité végétale et animale** : les mises en défens et autres surfaces boisées privées contribuent à la régénération de la végétation naturelle et au retour de la faune sauvage : oiseaux, petit gibier, serpents, etc.
- **accroissement de la couverture des besoins locaux en produits forestiers**, notamment en bois de feu et de service, mais aussi en produits non ligneux : gommés, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée, etc.

Ces effets et impacts profiteront à plusieurs catégories de bénéficiaires :

- les populations de la région du nord et de l'extrême nord, et des autres régions de **savanes de transition** : par les facilités accrues d'accès au bois et l'approvisionnement du marché domestique en bois local légal, de chauffe, le fourrage et l'accès à l'eau, mais aussi par la contribution à la lutte contre le sous-emploi, l'exode et la pauvreté.
- **la communauté internationale** : le projet s'inscrit dans les préoccupations internationales de Mécanisme de Développement Propre (réduction des gaz à effet de serre et séquestration du carbone), lutte contre la pauvreté, la réduction des migrations écologiques et économiques ;
- **l'État du Cameroun** : le Cameroun trouve là une opportunité de relancer son programme de conservation et de restauration des écosystèmes, en particulier les terres et les forêts, mais également ceux de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et d'adaptation aux changements climatiques.
- **les collectivités locales** : les communes trouvent, à travers ce projet, un moyen d'améliorer le développement local, en relançant les productions agricoles, agro forestières et forestières, en luttant contre le chômage et, de manière générale, en augmentant les revenus.

**De manière générale, la conception de l’Action repose sur l’optimisation de sa valeur démonstrative**, avec un objectif d’appui institutionnel et un objectif visant à encourager les stratégies de développement local à travers la promotion du marché domestique du bois.

- **le développement de la foresterie communale** dans le cadre de l’Action se caractérise par une très forte répliquabilité auprès de nombreuses autres communes pays, et celles du bassin du Lac Tchad ou de la COMIFAC, qui n’ont pas encore suffisamment d’expérience en matière de boisement/reboisement et restauration de forêts communales.
- **au niveau national**, l’Action constituera un repère pour le programme national de développement des plantations, et un exemple pour la gestion durable de forêts communales, naturelles et de plantation. Plus généralement, les démarches de gestion et les approches de l’Action sont conçues comme des exemples servant à construire le savoir-faire des Communes. Elles faciliteront leur diffusion vers d’autres espaces forestiers et non forestiers.

#### 1.2.1.16. Conditions préalables et principales hypothèses

Les conditions de réussite du projet sont également celles définies pour qu’une commune puisse participer au projet, à savoir:

- Appartenance à l’ACFCAM (Association des Communes forestières du Cameroun)
- Expériences réussies en matière de plantations forestières et agroforestières, notamment avec le MINFOF ;
- collaboration réussie avec des partenaires de financement.
- disponibilité de l’espace en forêt communale, réserves transférées, sites communautaires sécurisés ;
- cofinancements déjà mobilisés et en cours dans le cadre des projets locaux, et ceux du REDD, MINFOF, C2D, MINEPDED ;
- existence d’une dynamique municipale dans laquelle le projet vient s’insérer pour une mutualisation des moyens ;

NB: en cas de défaillance d’une commune présélectionnée, il sera possible d’effectuer un remplacement.

#### Hypothèses

Les communes sélectionnées disposent de capacité de cofinancements. En principe, chacune des communes partenaires pourra bénéficier chaque année d’une subvention de l’État camerounais dédiée au reboisement et à l’entretien des plantations. Le projet s’appuie sur cette disposition budgétaire pour sécuriser le cofinancement des communes afin d’étendre les plantations, les sécuriser et les entretenir jusqu’à ce qu’elles soient hors de danger, y compris après la durée effective de financement du projet.

#### 1.2.1.17. Risques et conditionnalités

**Tableau 3 : Risques et conditionnalités**

Risques	Niveau	Actions de minimisation ou de mitigation des risques
---------	--------	--



La commune n'a pas de propriété et/ou ne dispose pas du droit foncier sur le site de plantation	<b>Élevé</b>	La propriété et le droit foncier ou de droit d'usage durable sont le 1 <sup>er</sup> critère de sélection de la commune pour piloter le projet: ce critère est éliminatoire. Par ailleurs, des sites communautaires sécurisés par les populations peuvent suppléer à la carence d'espaces communaux
La présence des animaux ou gibiers qui se nourrissent des bourgeons des plantes	<b>Élevé</b>	Le CTFC et les communes prendront des mesures de sécurisation autour des plantations et mobiliseront le personnel pour le gardiennage des sites partout où ce risque sera considéré comme majeur.
Les feux de brousses sévissent régulièrement dans la zone.	<b>Élevé</b>	Le CTFC et les communes établiront tout autour des plantations un pare-feu de 5 à 7m de largeur qui sera régulièrement entretenu par la commune, et/ou autres dispositifs de protection et dispositions appropriées pour la surveillance des espaces plantés.
L'existence de conflits dans la zone (éleveurs-population) bloque le projet	<b>Élevé</b>	Les éleveurs, les populations sont sensibilisés, formés et impliqués dans la protection et la gestion des sites de plantation forestière pour limiter les conflits fonciers. Les sites seront protégés contre la divagation des bêtes.
La sécheresse qui constitue un frein à la mise en terre, à la croissance et au développement des plants.	<b>Élevé</b>	Le respect des périodes agricoles (plantation en début de saison des pluies) et l'installation dans chaque site d'1 à 2 forage/puits pour l'arrosage;
Les communes ne s'impliquent pas dans la mise en œuvre du projet	<i>Moyen</i>	Les communes et leurs partenaires contribuent en cofinancement comme engagement pour la mise en œuvre du projet ; l'engagement des communes et leurs expériences réussies sur des initiatives antérieures constituent des critères d'éligibilité. En cas de défaillance d'une commune par rapport à ses obligations préalables aux activités, elle sera remplacée par une commune plus disponible.
Les communes ne disposent pas de cellule de foresterie communale	<i>Moyen</i>	Dans le Septentrion, chaque commune dispose d'au moins un personnel en charge des plantations. Cette ressource humaine sera recyclée et intégrée à la cellule technique de foresterie communale.
Le personnel communal ne dispose pas de contrat de travail avec la mairie.	<i>Moyen</i>	La disponibilité d'un contrat de travail du personnel communal constitue un critère d'éligibilité. En cas de non disponibilité, le projet accompagnera la Mairie pour la formalisation des contrats de travail avec le personnel.
Le profil du personnel n'est pas adapté aux activités de plantation	<i>Moyen</i>	Dans le Septentrion, le personnel communal a une connaissance et des expériences sur les activités de plantation. Il existe une culture de la sylviculture dans la région.
Le calendrier agricole qui peut impacter sur le respect des dates prévues pour la mise en place des plants	<i>Moyen</i>	Le calendrier agricole et les données météorologiques des zones du projet seront régulièrement consultés et respectés pour le bon déroulement du projet Sur des sites ou les projets ont démarré sous financements propres des communes avant les décaissements du PAMFOR, il sera proposé des appuis en entretiens et en sécurisation des plantations
Le CTFC ne dispose pas suffisamment de personnels pour la mise en place du projet	<i>Moyen</i>	Une équipe du CTFC sera dédiée au projet et travaillera en collaboration avec les équipes municipales et les services déconcentrés de l'État
L'insécurité qui provoque le déplacement de la population et	<i>Moyen</i>	La sécurité s'améliore désormais dans le Septentrion (Extrême-Nord). Il n'y a pas d'insécurité notoire dans le

empêche les travaux		Nord et dans la zone de transition. La sécurité de la zone est assurée par l'armée et les comités de vigilance intercommunale
---------------------	--	--

### 1.2.1.18. Pérennité

L'intérêt économique des nouvelles plantations pour les communes et pour les populations riveraines est en principe la meilleure garantie de durabilité car la satisfaction des besoins en bois et en fruits commercialisables à mettre sur le marché intéresse autant les communes elles-mêmes pour conforter leur budget annuel que les riverains comme source d'emplois et de revenus récurrents.

Le fait que les populations soient associées à tous les travaux depuis la plantation, la sécurisation et l'entretien chaque année, avec notamment des cultures intercalaires et l'assurance de pouvoir bénéficier des fruits, notamment dans les plantations agro forestières, permet d'espérer que les plants seront protégés jusqu'à maturité.

Les subventions annuelles de l'État via le MINFOF et le MINEPDED aux budgets des communes pour appuyer les reboisements et leur entretien, sont une garantie de capacité donnée aux communes de sécuriser et entretenir leurs nouvelles plantations.

Les cellules de foresterie communale et/ou le personnel spécialisé en foresterie dont sont dotées les communes partenaires sont chargés du suivi permanent des plantations.

L'Action contribuera à renforcer les capacités institutionnelles des Communes membres de l'ACFCAM, en particulier leur aptitude à développer une gestion basée sur les résultats prenant en compte les préoccupations des populations. Par ces effets, le Programme apportera un appui à la promotion des valeurs de la gouvernance locale, élément essentiel pour assurer une durabilité à long terme des impacts du PAMFOR.

En outre, le renforcement des capacités des communes dans la mise en œuvre de l'Action permet de créer un vivier de petites entreprises, et une main d'œuvre qualifiée, qui sera utilisée dans le cadre du développement local. Le renforcement des capacités concernera également les services techniques des cellules de foresterie communale pour la mise en œuvre et le suivi des plantations. Outre les avantages immédiats conduisant à une bonne gestion, il est attendu que ce renforcement des capacités contribue à encourager l'ACFCAM à répliquer dans toutes les communes potentielles le projet de création d'une forêt communale par plantation.

Pour assurer cette pérennité, l'Action accompagnera les communes et acteurs locaux par :

- le renforcement de leurs connaissances ;
- le renforcement de leur capacité d'analyse, de planification et d'exécution, de négociation avec les partenaires institutionnels et financiers œuvrant dans leurs domaines d'intérêt.

## 1.2.1.19. Cadre logique

Résultats et activités	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Point Référence et Année de référence	Valeur actuelle Date de référence	Cible (et année de référence)	Sources d'information et moyens de vérification	Hypothèses
<b>Objectif général</b> Boiser/reboiser 1.400 ha de superficies dégradées et déforestées, en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les zones sèches et de transition écologique placées sous l'autorité des communes.	Au moins 70% des 1.400 ha de nouvelles plantations forestières communales sont en croissance normale en 2022 dans les régions sèches et de transition écologique	Pas de plantation en croissance dans les sites ciblés des zones sèches et de transition en 2017	En novembre 2018, certaines communes ont démarré les activités de préparation de terrain	Au moins 1.400 ha de plantations mises en place et entretenues dans 16 Communes jusqu'en 2022	Observatoire national des forêts (MINFOF) OFAC (COMIFAC)	
<b>Composante 1</b> <b>Renforcer les capacités des communes dans la création, le suivi et l'entretien des plantations</b>	Chaque commune partenaire dispose d'une cellule de foresterie communale opérationnelle (CFC)	Environ 30% des communes disposent d'une CFC opérationnelle avant 2018	En novembre 2018, environ 30% des Communes disposent d'une CFC	En 2022, 100% des Communes bénéficiaires disposent d'une CFC opérationnelle	Rapport annuel communal  Décision municipale	Les communes disposent des ressources humaines affectées au projet
<b>Produit 1.1 : les communes partenaires gèrent durablement leurs plantations</b>	Montant du budget communal affecté à la gestion des forêts de plantation	Montant limité des subventions du MINFOF reçues/commune	Entre 3 et 5 MFCFA/an de subvention pour seulement quelques communes	Affecter au minimum 10 à 20 M Fcfa de budget annuel aux forêts de plantations par commune	Compte administratif	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisées ; les communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités
<b>Résultat direct 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux</b>	Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018	Pas d'agent communal formé dans les Communes bénéficiaires avant 2018	En novembre 2018, aucun agent communal formé dans les communes bénéficiaires	Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici fin 2019	Rapports et PV de formation, de réunion	Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leurs permettent d'assimiler les formations reçues
<b>Activité 1.1.1 :</b> formaliser les partenariats avec les communes retenues	Au moins 14 communes sélectionnées sont signataires des accords de partenariat				Protocoles d'accords	
<b>Activité 1.1.2 :</b> faire un état des lieux des sites à reboiser	Au moins 1 rapport d'état des lieux par commune partenaire				Rapports	
<b>Activité 1.1.3 :</b> élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones de projet	Taux de rentabilité interne annuel estimé par espèce				Rapports d'étude	Les données préalables existent et dispersées qu'il faudra rechercher, étudier et compiler.

Reboisement 1400 – CRIS n°2018/400-359

<b>Activité 1.1.4</b> : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire	Au moins 30% de conseillers municipaux formés et sensibilisés				Rapports de formation	
<b>Activités 1.1.5</b> : communiquer sur les activités du projet	Toutes les activités d'accompagnement sont planifiées avec large communication d'information, de sensibilisation sur le projet				Rapports d'activités, documents produits et PV de formation	
<b>Composante 2</b> <b>Reboiser 1.000 hectares dans les communes du Nord et de l'Extrême Nord</b>	1.000 ha de plantations forestières créées en zone sèche	Environ 100 ha de plantation forestière sur les sites en 2017	En novembre 2018, environ 100 ha de plantation forestière créées	Création des 1.000 ha de nouvelles plantations forestières en zone sèche d'ici 2022	Rapports d'évaluation	Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
<b>Produit 2.1. : 1.000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%</b>	Au moins 70% des 1000 ha de plantations créées sont en croissance en 2022	100 ha	100 ha	1.000 ha de plantations dans les communes cibles	Rapports d'évaluation	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisés ; les communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités
<b>Résultat direct 2.1 : les 1.000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême Nord sont entretenues et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.</b>	1.000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés	Au moins 100 ha de plantation forestière sont boisés sur les sites en 2017	En novembre 2018, au moins 100 ha de plantation forestière boisés sur les sites	1.000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés d'ici 2021	Rapports d'activités	Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des travaux d'entretien et de sécurisation
<b>Activité 2.1.1</b> : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser	Nombre d'ha délimités Nombre de km de limites matérialisées				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes</li> <li>• Photos/images</li> <li>• Rapports d'activité</li> </ul>	
<b>Activité 2.1.2</b> : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières	Au moins 1 pépinière communale créée/fonctionnelle dans chaque commune partenaire au terme de la première année				Rapports d'activités	
<b>Activité 2.1.3</b> : préparer le terrain et mettre les plants en terre	Surfaces préparées Nombre de plants mis en place				Rapports d'activités	
<b>Activités 2.1.4</b> : réaliser les plantations	Superficies conduites avec des regarnis				Rapports d'activités	

Reboisement 1400 – CRIS n°2018/400-359

<b>Activité 2.1.5 :</b> organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plants pour le regarnis</li> <li>• Linéaires de clôtures (avec les communes)</li> </ul>				• Rapports d'activités	
<b>Activité 2.1.6 :</b> communiquer sur les activités de création des plantations forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les activités sont planifiées</li> <li>• Les campagnes de communication sont effectives sur le terrain</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Documents de communication produits</li> </ul>	
<b>Composante 3</b> <b>Reboiser 400 ha de forêts communales dans les zones dégradées de transition écologique</b>	400 ha de plantations forestières créées/restaurées dans les communes des zones de transition d'ici à 2022	Environ 50 ha de plantations forestières créées en 2017	En nov. 2018, environ 50 ha de plantations forestières créées	Au moins 400 ha de plantations forestières enrichies d'ici 2022 dans les communes des zones de transition	Rapports d'évaluation	Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
<b>Produit 3.1. :</b> 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%	Au moins 70% des 400 ha de plantations créées sont en croissance en 2022	50 ha	50 ha	450 ha	Rapports d'évaluation	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisés ; les communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités
<b>Résultat direct 3.1 :</b> 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.	400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées	Environ 50 ha de plantations forestières reboisés dans les zones dégradées	En Nov 2018, environ 50 ha de plantations forestières enrichies	Au moins 400 ha de plantations forestières enrichies dans les zones dégradées d'ici 2022	Rapports d'activités	Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation
<b>Activité 3.1.1 :</b> dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports d'états des lieux des sites</li> <li>• Surfaces retenues pour le boisement/reboisement</li> </ul>				Rapports sur l'état des lieux des sites + Cartes	
<b>Activité 3.1.2 :</b> délimiter et matérialiser les superficies à restaurer	Nombre d'ha délimités Nombre de Km de limites matérialisées				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartes</li> <li>• Photos/images</li> <li>Rapports d'activité</li> </ul>	
<b>Activité 3.1.3 :</b> acquérir ou créer et entretenir les pépinières	Au moins 1 pépinière communale créée/fonctionnelle dans chaque commune partenaire au terme de la 1 <sup>ère</sup> année				Rapports d'activités	
<b>Activité 3.1.4 :</b> préparer le terrain et mettre les plants en terre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces préparées</li> <li>• Nombre de plants mis en place</li> </ul>				Rapports d'activités	

<b>Activités 3.1.5. : réaliser la plantation</b>	Superficies conduites en regarnis		Rapports d'activités	
<b>Activité 3.1.6: organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plants pour le regarnis</li> <li>• Linéaires de clôture (avec les communes)</li> </ul>		Rapports d'activités	
<b>Activité 3.1.7 :communiquer sur les activités de reboisement de 400 ha de zones dégradées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les activités sont planifiées</li> <li>• Les campagnes de communication sont effectives sur le terrain</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'activités</li> <li>• Documents de communication produits</li> </ul>	

**Tableau 4** : Cadre logique

<b>Composante 4 : appuyer les communes à approvisionner le marché domestique en bois légal</b>	Au moins 50% de bois légal sur le marché domestique des communes pilotes des zones sèches et de transition du projet d'ici à 2022	Moins de 15% de bois légal sur le marché domestique	En nov. 2018, moins de 15% de bois légal sur le marché domestique	Au moins 50% de bois légal sur le marché domestique des communes pilotes du projet d'ici 2022	Rapports d'activité	Le MINFOF a validé le SVL mis en place
<b>Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les communes du projet.</b>	Au moins 70% des communes pilotes du projet ont un système de vérification de la légalité des bois vendus sur leur marché domestique	0 commune pilote dans les zones sèches et de transition	0 commune pilote des zones sèches et de transition	7 communes pilotes des zones sèches et de transition d'ici à 2022	Rapports d'activités	
<b>Résultat 4.1 : le marché domestique est approvisionné en bois légal</b>	D'ici à 2022, au moins 5 communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire	Moins de 15% de bois légal approvisionné sur le marché domestique	En nov. 2018, moins de 15% de bois légal approvisionné sur le marché domestique	Au moins 50% de bois légal approvisionné sur le marché domestique local des communes pilotes d'ici à 2022	Rapports d'activités	les acteurs du marché ont accepté d'intégrer le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume ses missions régaliennes
<b>Activité 4.1.1 : former les communes pilotes sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV FLEGT des forêts communales</b>	Au moins 70 % des forêts communales pilotes sont conformes à la grille de légalité de l'APV FLEGT				Rapports d'activités	
<b>Activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal</b>	1 campagne de communication complète a été réalisée dans 100% des mairies: affichage, émissions de radio locales, articles de presse, dépliants, panneaux et réunions d'informations des populations riveraines				Photos prises pendant la campagne Articles de presse Photos des panneaux réalisés Dépliants produits, Documents produits	

<b>Composante 5 : Coordonner le projet avec les communes</b>	Au moins 1 réunion technique d'évaluation du projet par an avec les maires et les partenaires impliqués	Aucune réunion technique d'évaluation	Aucune réunion technique d'évaluation	Au moins 1 réunion technique d'évaluation par an	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'évaluation à mi-parcours et final du projet</li> <li>• PV du comité de pilotage du PAMFOR</li> </ul>	La coordination dispose à temps des moyens financiers, matériels et humains pour la mise en œuvre du projet
<b>Produit 5.1 : bonne gouvernance du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de procédures de marché validées</li> <li>• Rapport ressources financières/activités</li> <li>• Taux d'exécution financière et physique</li> </ul>	0	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de procédures validées</li> <li>• Taux d'exécution financière / an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'évaluation</li> <li>• Rapports d'audit</li> </ul>	
<b>Résultat direct 5.1 : le CTFC et les communes collaborent efficacement</b>	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées	Aucun contrat signé avant 2018	En nov. 2018, aucun contrat signé	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées	Rapports d'activités et d'évaluation	Déficit de collaboration. Retard des décaissements. Non respects des calendriers syvicoles et des engagements des cofinancements
<b>Activité 5.1.1 : mettre en place et coordonner l'équipe du projet</b>	100% du personnel de l'équipe du projet affectée est opérationnel	Équipe CTFC en place	Équipe CTFC en place	Équipe CTFC complétée au plus tard 3 mois après le début du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrats de travail</li> <li>• Rapport d'activités</li> </ul>	
<b>Activité 5.1.2 : acquérir le matériel, les équipements et les assurances</b>	Équipements et matériels	0	0	Début des acquisitions effectuées fin 2018	Documents comptables	
<b>Activité 5.1.3 : suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet</b>	Au moins 1 rapport de suivi-évaluation par semestre 1 Rapport de capitalisation	0	0	Nombre de rapports et dates de publication	Rapports de suivi-évaluation	
<b>Activité 5.1.4 : auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances</b>	1 rapport d'audit comptable externe du projet chaque année				Rapports d'audit comptable externe du projet Pièces comptables	



Tableau 6 : Répartition indicative du budget par commune et par composante de l'Action

Commune	1.2.1.20. Budget, montant demandé à l'administration contractante et autres sources de financement attendues (Tableau 5) Réserves ou raison d'intervention	Superficie activité (ha)	Contribution FED		Cofinancements des communes et partenaires	Partenaires		FED	Cofinancements des communes et partenaires
			Subvention	MEO directe CTFC	Euro			Euro	Euro
1. Mogode (ZS)	Mogodé	100	50 000	21 000	20 000	Commune + partenaires	C1	6 000	5 000
							C2	60 000	10 000
							C4	5 000	5 000
<b>Budget total</b>			<b>91 000</b>				<b>91 000</b>		
2. Mokolo (ZS)	Zamay	100	60 000	10 000	20 000	Commune + partenaires	C1	2 500	5 000
							C2	65 000	10 000
							C4	2 500	5 000
<b>Budget total</b>			<b>90 000</b>				<b>90 000</b>		
3. Koza (ZS)	Site Communal	60	30 000	10 000	12 000	En partenariat avec Communes et MINFOF	C1	2 000	2 000
							C2	35 000	10 000
							C4	3 000	0
<b>Budget total</b>			<b>52 000</b>				<b>52 000</b>		
4. Gueme (ZS)	Site Communal	60	30 000	10 000	12 000	En partenariat avec Communes et MINFOF	C1	2 500	1 000
							C2	35 000	10 000
							C4	2 500	1 000
<b>Budget total</b>			<b>52 000</b>				<b>52 000</b>		
5 et 6. YAGOUA et commune MAYO SAVA	Réserves et autres Sites Mayo Sava	80	30 000	40 000	11 000	Partenariat avec Commune et MINFOF	C1	5 000	3 000
							C2	60 000	5 000
							C4	5 000	3 000
<b>Budget total</b>			<b>81 000</b>				<b>81 000</b>		
7. Kaele (ZS)	Site Communal	50	45 000	15 000	15 000	Site projet Sahel Vert avec MINEPDED	C1	2 500	2 500
							C2	52 500	10 000
							C4	5 000	2 500
<b>Budget total</b>			<b>75 000</b>				<b>75 000</b>		
8. Pitoa (ZS)	Site Communal	200	60 000	40 000	47 500	REED+	C1	5 000	5 000
							C2	90 000	40 000
							C4		2 500
<b>Budget total</b>			<b>147 500</b>				<b>147 500</b>		
9. Logone et Chari		50	60 000	20 000	15 000	En partenariat MINEPDED ET MINFOF	C1	5 500	5 000
							C2	69 000	5 000
							C4	5 500	5 000

<b>Budget total</b>			<b>95 000</b>				<b>95 000</b>		
10. Lagdo (ZS)	Lac et site communal	300	60 000	100 000	60 000	Inscrits dans les Appuis REED PNDP	C1	5 000	8 000
							C2	145 000	50 000
							C4	10 000	2 000
<b>Budget total</b>			<b>220 000</b>				<b>220 000</b>		
11. Nyambaka	Site Communal et Communautaire	50	30 000	20 000	18 000		C1	5 000	1 500
							C3	40 000	15 000
							C4	5 000	1 500
<b>Budget total</b>			<b>68 000</b>				<b>68 000</b>		
12. Tubah (ZT)	Site communal et Bambui	50	40 000	10 000	8 000	commune très active dans le reboisement	C1	5 000	1 000
							C3	40 000	5 000
							C4	5 000	2 000
<b>Budget total</b>			<b>58 000</b>				<b>58 000</b>		
14. Yoko (ZT)	FC	50	60 000	10 000	32 000	Cadre REED PNDP	C1	5 000	10 000
							C3	60 000	20 000
							C4	5 000	2 000
<b>Budget total</b>			<b>102 000</b>				<b>102 000</b>		
15. (ZT) Bana/bgte/bapou	Réserve	100	60 000	20 000	45 000	Cadre REED PNDP	C1	5 000	10 000
							C3	70 000	35 000
							C4	5 000	0
<b>Budget total</b>			<b>125 000</b>				<b>125 000</b>		
16. Tonga (ZT)	Site COM	50	30 000	0	6 500	C2D	C1	2 500	0
							C3	25 000	6 500
							C4	2 500	0
<b>Budget total</b>			<b>36 600</b>				<b>36 500</b>		
17. Ndikinimeki (ZT)	FC	50	40 000	0	16 000	Commune	C1	5 000	5 000
							C3	30 000	6 000
							C4	5 000	5 000
<b>Budget total</b>			<b>56 000</b>				<b>56 000</b>		
18. Dimako (ZT)	FC	50	30 000	0	12 000	Commune	C1	5 000	2 500
							C3	20 000	7 000
							C4	5 000	2 500
<b>Budget total</b>			<b>42 000</b>				<b>42 000</b>		
<b>Total</b>		<b>1 400</b>	<b>715 000</b>	<b>326 000</b>	<b>350 000</b>			<b>1 041 000</b>	<b>350 000</b>

NB : Les cofinancements des Communes membres de l'ACFCAM sont de 350.000 € pour les investissements. Ceux de l'ACFCAM sont de 100.000 € et couvrent les charges administratives.

**Tableau 7 : Cofinancement ACFCAM et CTFC**

Cofinancement ACFCAM & CTFC		
	Nature du cofinancement	Contributions en nature (apport en travaux, main d'œuvre, logistique)
1.1.1	Coordonnateur CTFC (Plein temps)	48 000
2.1	Mission / Voyage coordonnateur technique	3 000
3.1	Mise à disposition d'1 véhicule	24 000
	Secrétariat administratif	4 960
3.7	Location de bureaux	20 040
	Composante 1	66 500
	Composante 2	150 000
	Composante 3	94 500
	Composante 4	39 000
5.9	<b>Total cofinancements</b>	<b>450 000</b>

**Tableau 8 : Sources de financement attendues et résumé des coûts estimés**

**Sources de financement attendues et résumé des coûts estimés<sup>1</sup>**

	Montant EUR	Pourcentage %
<b>Sources de financement attendues</b>		
Contribution de l'UE/du FED requise dans cette demande (A)	1 800 000	
Autres contributions (demandeur, autres donateurs, etc.)		
<i>Nom</i>	<i>Conditions<sup>6</sup></i>	
Revenus de l'Action		
À insérer si applicable et si prévu par les lignes directrices:		
Contributions en nature <sup>5</sup>	450 000	
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS attendues</b>	<b>450 000</b>	
<b>Coûts estimés</b>		
<b>TOTAL DES COÛTS ÉLIGIBLES estimés<sup>2</sup>(B)</b>	<b>1 800 000</b>	
Contribution UE/FED exprimée en pourcentage du total des coûts éligibles <sup>4</sup> (A/B x 100)		100,00
À insérer si applicable et si prévu par les lignes directrices:		
Contributions en nature <sup>5</sup>		
<b>TOTAL DES COÛTS ACCEPTÉS estimés<sup>3</sup>(C)</b>	<b>2 250 000,00</b>	
Contribution UE/FED exprimée en pourcentage du total des coûts acceptés <sup>4</sup> (A/C x 100)		80,00

## 1.2.2. Expérience du demandeur chef de file

Il s'agit ici des Projets de l'ACFCAM coordonnés et gérés par le CTFC avec ses partenaires. Ne figurent pas les contributions directes des communes bénéficiaires (en nature ou en argent).

**Tableau 9** : Expérience de l'ACFCAM dans la gestion d'Actions similaires

<b>Nom du demandeur:</b> <b>Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Programme d'appui à la gestion durable des forêts communales du Cameroun</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et pays (communes forestières membres)	2 864 664	Coordinateur (CTFC)	GIZ (fonds BMZ)	1 517 620	Pendant 08 ans (2008 à 2015)
			AFD (Fonds FFEM)	1 300 000	Pendant 06 ans (2008-2013)
			FGSC/ACDI	47 044	Juin 2010-Juin 2011
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer un appui institutionnel dans le processus de création des forêts communales</li> <li>▪ Aménager et gérer durablement les forêts communales</li> <li>▪ Valoriser les produits des forêts communales</li> <li>▪ Améliorer le niveau de vie des populations en encourageant les stratégies de développement</li> <li>▪ Limiter les impacts environnementaux de la gestion forestière et participer à la lutte contre le changement climatique</li> <li>▪ Assurer la pérennité du CTFC</li> </ul>			

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Appui à la mise en œuvre des activités du projet GCP/033/GEF « Gestion durable des forêts par les communes du Cameroun »</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé/communes forestières	208 389	Coordinateur (CTFC)	FAO (Fonds GEF)	89 910 (Phase1)	08 juillet 2016 à Décembre 2018
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser les plans d'aménagement des 09 forêts communales intégrant les sites de conservation de la biodiversité</li> <li>▪ Créer/structurer et former 45 comités paysans forêts (CPF) sur la gestion et la surveillance des forêts en luttant contre l'exploitation</li> <li>▪ Appuyer la structuration ou créer 09 CFC dans les forêts communales cibles (01CFC par forêt communale)</li> </ul>			

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Aménagement et suivi des forêts du Cameroun</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de la contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	164 181	Coordinateur (CTFC)	C2D-PSFE II (AFD)	164 181	27 octobre 2014 au 27 octobre 2017 (attente d'avenant)
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encadrement des communes bénéficiaires des appuis du projet pour la réalisation des inventaires d'aménagements, études socio- économiques, études d'impact Environnemental et élaboration des plans d'aménagement des forêts communales y compris les réserves forestières</li> <li>▪ Renforcement des capacités des petits exploitants et responsables communaux en matière d'aménagement forestier</li> <li>▪ Mise en place et formation des comités de gestion et des CPF autour des forêts communales bénéficiaires des appuis du projet</li> </ul>					

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières Du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Appui à l'autonomisation économique pour un meilleur leadership des femmes rurales</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	58 359	Coordinateur (CTFC)	Ambassade de France (fonds SCS)	32 428	27 octobre 2014- Avenant Dec2017
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre avec les Actions entreprises dans le sens de faciliter la légalité de l'activité d'exploitation et de commercialisation des (PFNL) à la base</li> <li>▪ Améliorer le cadre organisationnel et fonctionnel des groupes de producteurs des PFNL</li> <li>▪ Contribuer au développement et au fonctionnement des filières PFNL</li> <li>▪ Mettre en place un processus de cogestion des PFNL au niveau communal</li> </ul>					

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>APV/FLEGT</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	85 371	Coordinateur (CTFC)	FAO-FLEGT / UE	85 371	Sept 2010 aout 2012
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encadrement de 04 Communes pilotes sur le système de vérification de légalité et de traçabilité des bois des forêts communales</li> <li>▪ Formation des cellules techniques des forêts communales au suivi des grilles de légalité</li> <li>▪ Mise en place des systèmes d'exploitation à faible impact et production de divers outils méthodologiques</li> </ul>					

<b>Nom du demandeur:</b>					
<b>ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Accompagnement du groupement de communes Bangangte-Bana-Bangou : Étude de faisabilité et la rédaction d'un document descriptif du projet (DDP) REDD+</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	78 945	Coordinateur (CTFC)	PNDP	78 945	11 aout 2016 (04 mois calendaires)
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de l'étude de faisabilité du projet de réduction de la déforestation et de dégradation de la réserve forestière du groupement des communes de BANA-BANGOU- BANGANGTE</li> <li>▪ Rédaction du document descriptif du projet (DDP) REDD+</li> </ul>					

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Gestion des PFNL</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	32 300	Coordinateur (CTFC)	CF UICN, GIZ, AFD/FFEM	32 300	Août à septembre 2011
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaboration des 04 plans simples de gestion des PFNL et intégration dans les plans d'aménagement des forêts communales de Batouri, Dimako, Djoum et Messondo</li> <li>▪ Appui à la création des 02 Sarl (Mbang et Lomié) et 04 Établissements PFNL avec des dossiers d'agrément déposés auprès du MINFOF pour l'obtention des permis d'exploitation des PFNL</li> <li>Formation des populations et groupes de producteurs aux techniques de récolte, conservation, domestication, commercialisation, transformation des PFNL et vie associative,</li> <li>Dotation en équipements pour le traitement et le conditionnement des PFNL aux groupes de producteurs,</li> <li>▪ Appui à la mise en place d'un SIM,</li> <li>▪ Dotation des caisses d'avance aux organisations PFNL</li> <li>▪ Élaboration des plans de développement des GICs et micro projets portés par les établissements</li> </ul>			

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Reboisement Ville de Paris dans 4 communes camerounaises</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action:</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	304 000	Coordinateur (CTFC) Gestion ONFi	AIMF	304 000	2008 - 2009
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des travaux de 150 ha de nouvelles plantations forestières dans les communes de Tonga (environ 115 ha), Foumban (environ 150 ha), réserve forestière de Mora (autourde 120 ha) et Mandjou (30 ha).</li> </ul>			

<b>Nom du demandeur: Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM)</b>					
<b>Intitulé du projet:</b>		<b>Appui à La Gestion Durable De Certaines Activités Du Massif De Deng Deng</b>			
<b>Lieu de l'Action</b>	<b>Coût de l'Action (EUR)</b>	<b>Rôle dans l'Action</b>	<b>Donateurs pour l'Action</b>	<b>Montant de contribution (du donateur)</b>	<b>Dates</b>
Yaoundé et communes forestières	285 384	Coordinateur (CTFC)	EDC (Électricité du Cameroun)	285 384	12 aout 2015 au 13 janvier 2018
<b>Objectifs et résultats de l'Action</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaboration du plan simple de gestion de la Forêt communautaire de Deng – Deng (ou FCtaire du GIC MBASSE)</li> <li>▪ Accompagnement de la Commune de Bélabo à l'aménagement de la RFBD</li> <li>▪ Accompagnement de la Commune de Bétaré-Oya au processus de classement de sa FCle</li> <li>▪ Accompagnement de la Commune de Ngoura au processus de classement de sa FCle</li> <li>▪ Réalisation de l'étude sur l'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques</li> <li>▪ La structuration des CPF dans les Communes de Bélabo, Bétaré-Oya et de Ngoura</li> <li>▪ Appui à la création des unités de dénonciation des activités d'exploitation illégale des ressources</li> <li>▪ Appui à la mise en place des barrières sur les différentes entrées de la Réserve forestière</li> <li>▪ Accompagnement du GIC MBASSE à la mise en œuvre du plan simple de gestion de la forêt communautaire de Deng-Deng</li> <li>▪ Suivi-Évaluation des activités sur le terrain</li> <li>▪ RédAction et transmission des rapports d'activités à EDC</li> <li>▪ Suivi de l'appropriation du processus par les bénéficiaires à travers les activités de communication sur les acquis du projet</li> <li>▪ Identification des micros projets de développement au bénéfice des populations riveraines et recherche des partenaires pour leur financement</li> <li>▪ Capitalisation des acquis du projet</li> </ul>			

### 1.2.3. Expérience du Codemandeur:CTFC

Idem avec ACFCAM en tant que maître d'œuvre de toutes les activités de l'ACFCAM.

### 1.3. Le demandeur chef de file

<b>Numéro d'identification<sup>32</sup>EuropeAid</b>	CM-2011-DZ-2809860073
<b>Nom de l'organisation</b>	Association des Communes Forestières du Cameroun

<sup>32</sup>Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador\\_fr](https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador_fr). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.



### 1.3.1. Identité

<b>Coordonnées du demandeur chef de file pour la présente Action</b>	Association des Communes Forestières du Cameroun BP 15107 Yaoundé -Cameroun
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>33</sup></b>	
<b>Acronyme</b>	ACFCAM
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	001304/RDA/JOG/BAPP
<b>Date d'enregistrement</b>	9 octobre 2006 (date de création)
<b>Lieu d'enregistrement</b>	Yaoundé
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	Préfecture du Mfoundi -Yaoundé
<b>Pays d'enregistrement / Nationalité</b>	Cameroun
<b>Site web et adresse électronique de l'organisation</b>	www.foretcommunale-cameroun.org
<b>N° de téléphone:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	(+237) 6 77757993
<b>N° de fax:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	

**Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de numéro de fax et d'adresse électronique doit être signalé à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue pour responsable pour le cas où il ne parviendrait pas à joindre un demandeur.**

### 1.3.2. Profil

<b>Statut juridique</b>	ASSOCIATION – entité privée
<b>À but lucratif</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>ONG</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Valeur de base<sup>34</sup></b>	<input type="checkbox"/> Politique <input type="checkbox"/> Religieuse <input type="checkbox"/> Humaniste <input checked="" type="checkbox"/> Neutre
<b>Votre organisation est-elle liée à une autre entité?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, N° PADOR:CM -2011-CQJ-2003069016 <input type="checkbox"/> Oui, entité(s) contrôlée(s) <input type="checkbox"/> Oui, organisation familiale / entité appartenant à un réseau <sup>35</sup> <input type="checkbox"/> Non, indépendante

<sup>33</sup> Si le demandeur chef de file a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>34</sup> Veuillez cocher un seul type de valeur.

<sup>35</sup> Par exemple confédération, fédération, alliance.

### 1.3.2.1. Catégorie

<b>Catégorie<sup>36</sup></b>	<b>Secteur Public</b> <input checked="" type="checkbox"/> Représentants décentralisés d'État <input checked="" type="checkbox"/> Autorité locale <input checked="" type="checkbox"/> Association	<b>Secteur Privé</b> <input type="checkbox"/> NA
-------------------------------	---	---

### 1.3.2.2. Secteur(s)<sup>37</sup>

<b>X</b>	31			<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>
<b>X</b>		312		<b>Sylviculture</b>
<b>X</b>			31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative
<b>X</b>			31220	Développement sylvicole
<b>X</b>			31261	Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois)
<b>X</b>			31281	Éducation et formation en sylviculture
	41			<b>Protection de l'environnement, général</b>
<b>X</b>		410		<b>Protection de l'environnement, général</b>
<b>X</b>			41010	Politique de l'environnement et gestion administrative
<b>X</b>			41020	Protection de la biosphère
<b>X</b>			41030	Diversité biologique
<b>X</b>			41050	Protection des sites
<b>X</b>			41081	Prévention et lutte contre les inondations
<b>X</b>			41082	Éducation et formation environnementale
<b>X</b>				Recherche environnementale

<sup>36</sup> Veuillez indiquer:

- 1) le secteur auquel votre organisation appartient, tel que défini dans ses statuts (ou dans un document équivalent): public (établi et/ou fondé par une entité publique) OU privé (établi et/ou fondé par une entité privée);
- 2) dans la colonne appropriée, la catégorie à laquelle votre organisation appartient (un seul choix).

<sup>37</sup> Veuillez cocher la case correspondant à chaque secteur dans lequel votre organisation a été active pendant les 7 dernières années. Les secteurs viennent de la liste CAD établie par l'OCDE.

### 1.3.2.3. Groupe(s) cible(s)

Autorités locales  
 Organisations non gouvernementales  
 Femmes  
 Jeunes  
 Autre(s) (veuillez préciser): **Services déconcentrés État, Communautés légales..**

### 1.3.3. Capacité à gérer et à exécuter les Actions

#### 1.3.3.1. Expérience par secteur

Secteur	Année(s)d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
312. Sylviculture	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
410. Protection de l'environnement général	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

**1.3.3.2. Expérience par zone géographique**

<b>Par zone géographique (pays ou région)</b>	<b>Année(s) d'expérience</b>	<b>Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années</b>	<b>Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années</b>
<b>AFRIQUE CENTRALE</b>	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

**Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique:**

<b>Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)</b>	<b>Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)</b>
<b>31 Sylviculture et gestion forestière</b>	<b>Afrique centrale</b>
41 Protection de l'environnement	<b>Afrique centrale</b>

### 1.3.3.3. Ressources de l'ACFCAM

Les montants cités dans le tableau ci-dessous sont ceux mobilisés par l'ACFCAM en tant qu'association de communes mais ne prennent pas compte les montants mobilisés par les communes elles-mêmes à

Années	ACFCAM	AFD	GIZ	FAO	FSGC	C2D-PSFE2	EDC	SCAC	UICN	GEF	TOTAL
2008	40	233	147								420
2009	25	155	247								427
2010	40		294	7							341
2011	30	191	90	58	47				15		431
2012	50	180	151	20							401
2013	40	150	200						17		417
2014	38		200					13			251
2015	40		231			82					353
2016	50						167	13		27	257
2017	50						98	5			153
<b>Total</b>											<b>3451</b>

leur niveau, lesquels sont entre 2 et 3 fois supérieurs aux montants mobilisés par l'ACFCAM.

**Tableau 10 : Ressources de l'ACFCAM : financements mobilisés (en milliers d'Euros)**

AFD : Agence française de Développement  
 FGSC : Fonds canadien de Gouvernance de la société civile  
 SCAC : Service de coopération et d'Action culturelle  
 EDC: Electricity Development Corporation.  
 GEF: Global Environment Fund  
 FAO: Organisation mondiale de l'alimentation

**Tableau 11 : Sources de financement**

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100 %)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N - 1	<input type="checkbox"/> UE		S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s)		S.O.
N - 1	<input checked="" type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers	4%	S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N - 1	<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N - 1	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N - 1	<input checked="" type="checkbox"/> Cotisations membres	32%	50
N - 1	<input checked="" type="checkbox"/> Autres Prestations services ACFCAM et CTFC auprès EDC:	64%	S.O.
N - 1	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>S.O.</b>
N - 2	<input type="checkbox"/> UE		S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) Membre(s)		S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N - 2	<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)	12%	S.O.
N - 2	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N - 2	<input checked="" type="checkbox"/> Cotisations membres	19%	S.O.
N - 2	<input checked="" type="checkbox"/> Autres (Prestations services ACFCAM et CTFC auprès EDC	69%	S.O.
N - 2	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>S.O.</b>

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100 %)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N-3	<input type="checkbox"/> UE		S.O.
N-3	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s) : GIZ	65%	S.O.
N-3	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers		S.O.
N-3	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N-3	<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)	23%	S.O.
N-3	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N-3	<input checked="" type="checkbox"/> Cotisations membres	12%	S.O.
N-3	<input checked="" type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): C2D MINFOF		S.O.
N-3	<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>S.O.</b>

Année	Source	Pourcentage (le total pour une année donnée doit être égal à 100 %)	Nombre de membres cotisants (seulement si la source = cotisations membres)
N-4	<input type="checkbox"/> UE		S.O.

N-4	<input checked="" type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) membre(s) GIZ	80%	S.O.
N-4	<input type="checkbox"/> Organe(s) d'État(s) tiers - SCAC	5%	S.O.
N-4	<input type="checkbox"/> Nations unies		S.O.
N-4	<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) organisation(s) internationale(s)		S.O.
N-4	<input type="checkbox"/> Secteur privé		S.O.
N-4	<input checked="" type="checkbox"/> Cotisations membres	15%	SO
N-4	<input checked="" type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser): .....		S.O.
N	Total	100 %	S.O.

[Veuillez fournir les références du rapport d'audit externe établi par un auditeur agréé, certifiant les comptes du demandeur chef de file du dernier exercice disponible, lorsque le montant total de la subvention est supérieur à 750.000 EUR (100.000 EUR pour une subvention de fonctionnement). Cette obligation ne s'applique pas aux organisations internationales ni aux organismes publics. À insérer si l'ordonnateur renonce à cette exigence, selon son estimation du risque, pour les catégories suivantes: Elle ne s'applique pas non plus aux établissements d'enseignement secondaire ou supérieur.]

Année	Nom de l'auditeur agréé	Période de validité
N-4	Stephany Kersten GIZ Cooperation Allemande	Audit Organisationnel de 2008 à 2015
N-5	Cabinet Thomas Mouende Expert-comptable –Cameroun GIZ Coopération Allemande	Audit financier et technique de 2009 à 2013
N-5	PWC Commandé par la FAO	Audit Fiduciaire Octobre 2013

**Tableau 12 :** Nombre de personnes employées (plein temps ou équivalent)  
***Veuillez cocher une option pour chaque type de personnel***

Type de personnel	Payé	Non payé
Personnel du siège: recruté et basé au siège (situé dans le pays développé)	<input checked="" type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.
Personnel expatrié: recruté au siège (situé dans le pays développé) et basé dans le pays en développement	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input checked="" type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.
Personnel local: recruté et basé dans le pays en développement	<input checked="" type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.	<input type="checkbox"/> < 10 <input type="checkbox"/> > 10 et < 50 <input type="checkbox"/> > 50 et < 100 <input type="checkbox"/> > 100 <input type="checkbox"/> S.O.

**Tableau 13 :** Liste des membres du conseil d'administration/comité de direction de votre organisation

Nom	Profession	Fonction	Pays correspondant à la nationalité	Au sein du conseil depuis
Janvier MonguiSossomba	Maire de Dimako	Président	Cameroun	10 ans
Thomas Obiegni Dupont	Maire deNdikinimeki	Président exécutif délégué	Cameroun	4ans
Thomas MinsiliEba	Maire de Mvangan	Secrétaire général	Cameroun	10 ans
Vincent Foumane	Maire de Djoum	Membre bureau	Cameroun	5ans
Monique Ayi	Maire de Dzeng	Secrétaire général adjt	Cameroun	5ans
EliseMballaMeka	Maire de Akom "2"	Trésorière	Cameroun	5ans
Richard ZengleNthouh	Maire de Mindourou	Conseiller	Cameroun	5ans

#### 1.4. Les codemandeur(s)

*Cette section doit être remplie pour chaque codemandeur au sens du point 2.1.1 des présentes lignes directrices à l'intention des demandeurs. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des codemandeurs.*

Tableau 14 : Les codemandeur(s)

Codemandeur n°1 : CTFC (Centre technique de la forêt communale) - Entité privée

	Codemandeur n° 1
<b>Numéro d'identification<sup>38</sup>EuropeAid</b>	CM-2011-CQJ-2003069016
<b>Dénomination de l'organisation</b>	Centre Technique de la Forêt Communale
<b>Coordonnées du codemandeur pour la présente Action</b>	BP 15 107 Yaoundé
<b>Numéro de fiche d'entité juridique<sup>39</sup></b>	N.A.
<b>Acronyme</b>	CTFC
<b>Numéro d'enregistrement (ou équivalent)</b>	001000/RDA/J06/BAPP
<b>Date d'enregistrement</b>	30 juillet 2009
<b>Lieu d'enregistrement</b>	Yaounde
<b>Adresse officielle d'enregistrement</b>	Préfecture du Mfoundi – Yaoundé - Cameroun
<b>Pays d'enregistrement<sup>40</sup>/nationalité<sup>41</sup></b>	Cameroun

<sup>38</sup>Ce numéro est alloué aux organisations qui enregistrent leurs données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez consulter le site [https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador\\_fr](https://ec.europa.eu/europeaid/search/site/pador_fr). Ces informations ne doivent pas être communiquées en cas d'appel à propositions pour lequel la Commission européenne n'est pas l'administration contractante.

<sup>39</sup> Si le codemandeur a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>40</sup> Pour les organisations (si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez justifier le lieu).

<sup>41</sup> Pour les personnes (si ce n'est pas dans un des pays mentionnés au point 2.1.1 des lignes directrices à l'intention des demandeurs, veuillez justifier le lieu).



<b>Site web et adresse e-mail de l'organisation</b>	<a href="http://www.foretcommunale-cameroun.org">www.foretcommunale-cameroun.org</a> baudelaire_k@yahoo.com
<b>N° de téléphone:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	(+237) 699018467/ 677757993
<b>N° de fax:</b> indicatif pays + indicatif ville + numéro	(+237) 6 77 757993
<b>Statut juridique</b>	Finalité lucrative <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non ONG <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Valeur de base</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Neutre
<b>Votre organisation est-elle liée à une autre?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui, organisation apparentée N° d'identification Pador: CM-2011-DZ-2809860073
<b>Historique de la coopération avec le demandeur chef de file</b>	Le CTFC est l'organe technique de l'ACFCAM.
<b>Catégorie (Voir section 3.2.1)</b>	Représentant décentralisés- État / Autorités locales
<b>Secteur (Voir section 3.2.2)</b>	312 Sylviculture 312261 Reboisement 410 Protection de l'environnement
<b>Groupe cible (Voir section 3.2.3)</b>	Autorités locales / ONG

### 1.4.1. Capacité à gérer et à exécuter les Actions

#### 1.4.1.1. Expérience par secteur

Tableau 15 : Expérience par secteur

Secteur	Année(s) d'expérience	Expérience pendant les 7 dernières années	Nombre de projets pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans ce secteur pendant les 7 dernières années
Sylviculture et gestion forestière	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> moins d'un an <input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> moins d'un <input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu

#### 1.4.1.2. Expérience par zone géographique

Tableau 16 : Expérience par zone géographique

Par zone géographique (pays ou région)	Année(s) d'expérience	Nombre de projets dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années	Montant estimé (en milliers EUR) investi dans cette zone géographique pendant les 7 dernières années
<b>Afrique Centrale</b>	<input type="checkbox"/> moins d'un an	<input type="checkbox"/> de 1 à 5	<input type="checkbox"/> moins d'un

	<input type="checkbox"/> de 1 à 3 ans <input type="checkbox"/> de 4 à 7 ans <input checked="" type="checkbox"/> plus de 7 ans	<input checked="" type="checkbox"/> de 6 à 10 <input type="checkbox"/> de 11 à 20 <input type="checkbox"/> de 21 à 50 <input type="checkbox"/> de 51 à 200 <input type="checkbox"/> de 200 à 500 <input type="checkbox"/> plus de 500	<input type="checkbox"/> de 1 à 5 <input type="checkbox"/> de 5 à 20 <input type="checkbox"/> de 20 à 50 <input type="checkbox"/> de 50 à 100 <input type="checkbox"/> de 100 à 300 <input type="checkbox"/> de 300 à 1 000 <input checked="" type="checkbox"/> plus de 1 000 <input type="checkbox"/> inconnu
--	---	--	---

**Tableau 17 :** Référence croisée de l'expérience par secteur et par zone géographique

Secteur(s) (tel que sélectionné au point 3.2.2)	Zone(s) géographique(s) (pays ou région, tel qu'indiqué précédemment)
31 Sylviculture et gestion forestière	Afrique centrale
41 Protection de l'environnement	Afrique centrale

**Important:** Ce formulaire de demande doit être accompagné d'un mandat signé et daté par chaque codemandeur, conformément au modèle fourni.

**Mandat (pour le(s) codemandeur(s))**

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'administration contractante. Je m'engage à satisfaire aux principes de bonne pratique en matière de partenariat.

<b>Nom:</b>	<b>KEMAJOUBodelaire</b>
<b>Organisation:</b>	<b>CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale)</b>
<b>Fonction:</b>	<b>Directeur</b>
<b>Signature:</b>	
<b>Date et lieu:</b>	Yaoundé le 15 Mars 2018

**1.5. Entité(s) affiliée(s) participant à l'action : NA**

**NB :** une base de données numérique des formulaires d'entités des communes affiliées bénéficiaires est joint au document du projet

**1.6. Associé(s) participant à l'Action : NA**

**1.7. Liste de contrôle pour le formulaire complet de demande**

**Tableau 18 :** liste de contrôle pour le formulaire complet de demande

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	À remplir par le demandeur chef de file
<b>Nom du demandeur chef de file</b> Numéro d'identification EuropeAid Nationalité <sup>42</sup> /Pays et date d'enregistrement <sup>43</sup> Numéro de fiche d'entité juridique <sup>44</sup> Statut juridique <sup>45</sup>	Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) CM-2011-DZZ-2809860073 Cameroun Association- Entité Privée
<b>Codemandeur<sup>46</sup></b> Nom du codemandeur Numéro d'identification EuropeAid Nationalité/pays et date d'enregistrement: Numéro de fiche d'entité juridique (si disponible) Statut juridique	Centre Technique Forêt Communale (CTFC) CM-2011-CQJ-2003069016 Cameroun Association
<b>Entité affiliée<sup>47</sup></b> Nom de l'entité affiliée Numéro d'identification EuropeAid Nationalité/pays et date d'enregistrement: Statut juridique Préciser à qui vous êtes affilié (demandeur chef de file ou codemandeur) Préciser le type d'affiliation	Communes Membres ACFCAM Cameroun Entités publiques Demandeur Membres ACFCAM
<b>Entité affiliée<sup>48</sup></b> Nom de l'entité affiliée Numéro d'identification EuropeAid Nationalité/pays et date d'enregistrement: Statut juridique Préciser à qui vous êtes affilié (demandeur chef de file ou codemandeur) Préciser le type d'affiliation	Communes forestières International (CFI) FR-2012-DJX-0504629834 LEF.ID France - créé le 15 mars 2010 Association Demandeur <b>Partenaire de Coopération</b> <b>ACFCAM est membre du CFI</b>

<sup>42</sup> Pour les personnes.

<sup>43</sup> Pour les organisations.

<sup>44</sup> Si le demandeur chef de file a déjà signé un contrat avec la Commission européenne.

<sup>45</sup> Par exemple association sans but lucratif, entité gouvernementale ou organisation internationale.

<sup>46</sup> Ajoutez autant de lignes que de codemandeurs.

<sup>47</sup> Ajoutez autant de lignes que d'entités affiliées.

<sup>48</sup> Ajoutez autant de lignes que d'entités affiliées.

<b>AVANT D'ENVOYER VOTRE DEMANDE, VEUILLEZ VÉRIFIER QUE CHACUN DES CRITÈRES SUIVANTS ESTENTIÈREMENT RESPECTÉ ET COCHEZ-LES:</b>	<b>Cochez les points ci-dessous</b>	
	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Intitulé de la proposition :</b> "Reboisement 1400": reboisement de 1.400 hectares dans les communes des zones de savane et de transition		
<b>PARTIE 1 (ADMINISTRATIF)</b>	X	
<b>1. Le formulaire correct de demande de subvention a été utilisé.</b>	X	
<b>2. La déclaration du demandeur chef de file est remplie et signée.</b>	X	
<b>3. La proposition est dactylographiée et est en français. Lorsque plus d'une langue est autorisée, la proposition est rédigée dans celle qui est le plus communément utilisée par la population cible dans le pays dans lequel l'Action a lieu.</b>	X	
<b>4. Un original et 2 copies sont joints.</b>	X	
<b>5. Une version électronique de la proposition est jointe.</b>	X	
<b>6. Chaque codemandeur a rempli et signé le mandat, qui est joint.</b>	X	
<b>7. Chaque entité affiliée a rempli et signé une déclaration d'entité affiliée, qui est jointe.</b>	X	
<b>8. Le budget est joint, équilibré et présenté dans le format requis et libellé en EUR</b>	X	
<b>9. Le cadre logique est complété et joint.</b>	X	
<b>PARTIE 2 (ÉLIGIBILITÉ)</b>	X	
<b>10. L'Action sera mise en œuvre dans un pays éligible</b>		
<b>11. La durée de l'Action est comprise entre &lt;X mois&gt; et &lt;X mois&gt; (durées minimale et maximale autorisées).</b>	NA	
<b>12. La contribution de l'UE demandée est comprise entre &lt;X EUR/autre monnaie&gt;et &lt;X EUR/autre monnaie&gt;(minimum et maximum autorisés).</b>	NA	
<b>13. La contribution de l'UE demandée est comprise entre&lt;X %&gt;et &lt;X %&gt;du total des coûts éligibles (pourcentages minimum et maximum autorisés)<sup>49</sup>.</b>	NA	
<b>14. Le montant total de financement demandé sur la base des options simplifiées en matière de coûts n'excède pas 60.000 EUR (seuil mentionné au point 2.1.4. des lignes directrices) pour chaque demandeur.</b>	X	
<b>[Pour les procédures restreintes:15. La contribution demandée n'a pas été modifiée de plus de 20 % par rapport au montant demandé au stade de la note succincte de présentation.]</b>	NA	

<sup>49</sup> S'il y a lieu, ajouter le pourcentage du total des coûts acceptés.

## **1.8. Déclaration du demandeur chef de file (demande complète)**

Le demandeur chef de file, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur chef de file dans le cadre du présent appel à propositions, représentant les éventuels codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) dans l'Action proposée, déclare par la présente que

- le demandeur chef de file dispose des sources de financement mentionnées à la section 2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur chef de file dispose des capacités financières suffisantes pour réaliser l'Action proposée ou le programme de travail;
- le demandeur chef de file certifie son statut juridique, celui de ses codemandeur(s) et entité(s) affiliée(s) conformément aux parties 3,4 et 5 de la présente demande;
- le demandeur chef de file, les codemandeur(s) et les entité(s) affiliée(s) disposent des compétences professionnelles et diplômes requis dans la section 2 des lignes directrices à l'attention des demandeurs..
- le demandeur chef de file s'engage à respecter, d'une part, les obligations prévues dans la déclaration de l'/des entité(s) affiliée(s) du formulaire de demande de subvention et d'autre part, principes de bonne pratique en matière de partenariat;
- le demandeur chef de file est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'Action, le cas échéant avec le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s), et n'agit pas en qualité d'intermédiaire;
- si le montant demandé est supérieur à 60.000 EUR, le demandeur chef de file, le(s) codemandeur(s) et l'/les entité(s) affiliée(s) ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique (disponible à l'adresse Internet suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do>). En outre, le demandeur chef de file et le(s) codemandeur(s) et/ou entité(s) affiliée(s) reconnaissent et acceptent que s'ils participent à cet appel à propositions tout en se trouvant dans l'une de ces situations, ils peuvent être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.4 du Guide pratique;
- le demandeur chef de file et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée peuvent fournir immédiatement, sur demande, les pièces justificatives mentionnées au point 2.4 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur chef de file et, le cas échéant, chaque codemandeur et entité affiliée sont éligibles conformément aux critères définis aux points 2.1.1 et 2.1.2 des lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- s'il est recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur chef de file accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le modèle de contrat de subvention annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe G) (ou dans le contrat de subvention EP, selon le cas).

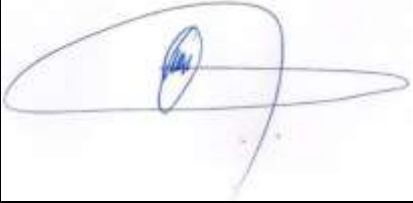

Il s'agit des sources et montants de financement de l'Union obtenus ou demandés pour l'Action ou partie de l'Action ou pour son fonctionnement pendant le même exercice ainsi que de tout autre financement obtenu ou demandé pour la même Action.

N/A

Le demandeur chef de file est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'administration contractante auquel cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Nous reconnaissons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une des situations prévues au point 2.3.3.1 du Guide pratique ou s'il est établi que de fausses déclarations ont été faites ou que de fausses informations ont été fournies, nous nous exposons à être exclus de cette procédure et pouvons faire l'objet de sanctions administratives sous forme de l'exclusion et de pénalités financières représentant 2 à 10 % de la valeur totale estimée de la subvention octroyée et que cette information peut être publiée sur le site internet de la Commission, conformément aux conditions énoncées à la section 2.3.4 du Guide pratique. Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude).

Signé au nom et pour le compte du demandeur chef de file

<b>Nom</b>	Obiegni Thomas Dupont
<b>Signature</b>	
<b>Fonction</b>	Maire de Ndikinimeki  Président Délégué Exécutif AFCAM
<b>Date</b>	1 <sup>ER</sup> Juin 2018

## 1.9. Grille d'Évaluation pour la demande complète

(RÉSERVÉE À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE)

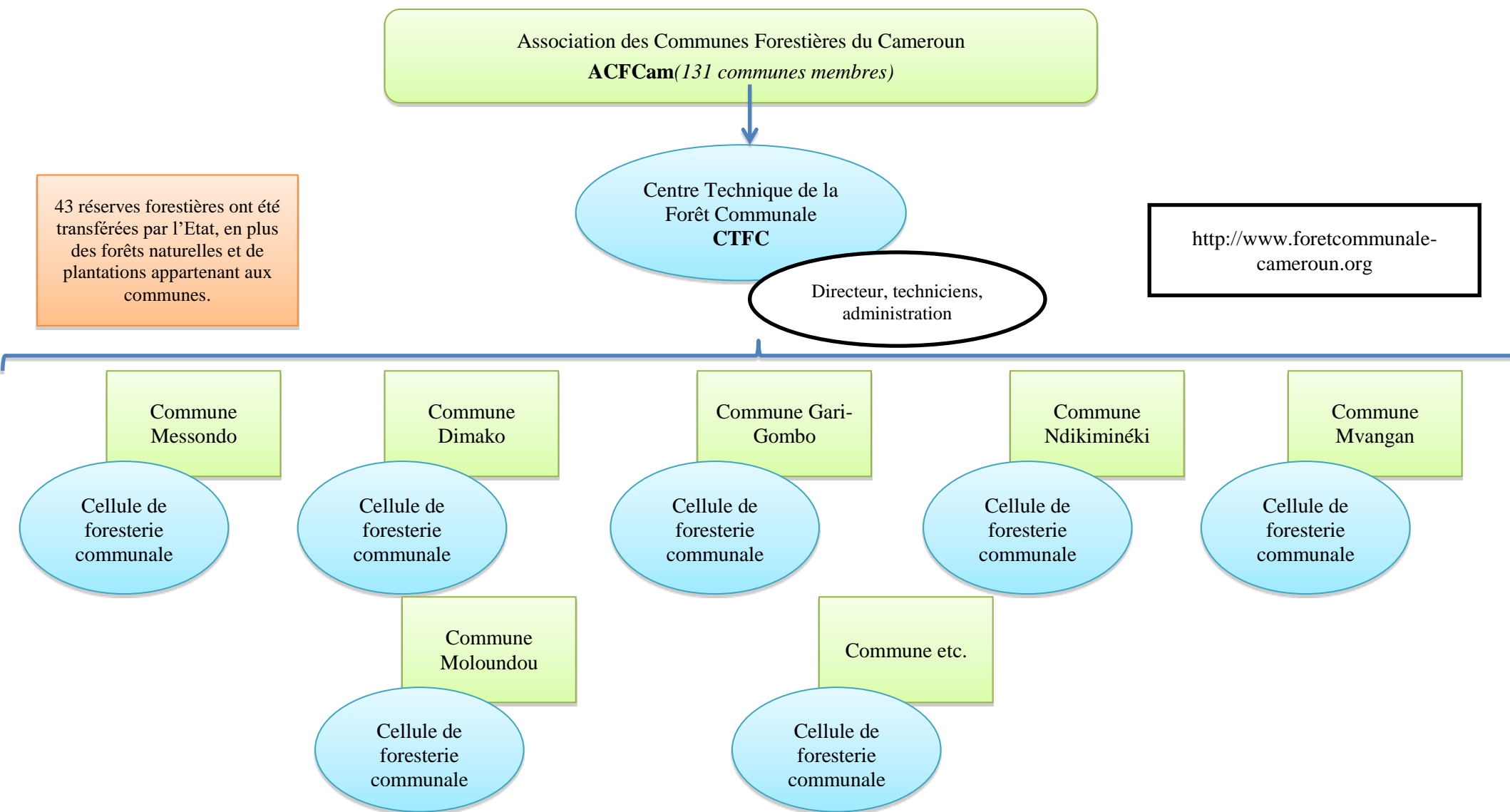
Tableau 19 : Grille d'Évaluation pour la demande complète

	OUI	NON
<b>Pour les procédures restreintes: [OUVERTURE ET VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE]</b>		
1. La date limite de soumission a été respectée.		
2. La demande complète remplit tous les critères énoncés dans la liste de contrôle figurant à la section 7 de la partie B.		
<b>DÉCISION:</b> Le comité a décidé d'évaluer la demande complète, qui a passé avec succès le stade du contrôle administratif.		
La conformité administrative a été vérifiée par: Date:		
<b>ÉVALUATION DE LA DEMANDE COMPLÈTE</b>		
<b>DÉCISION:</b> <b>A.</b> La proposition a été provisoirement sélectionnée en tant qu'une des propositions les mieux notées dans les limites de l'enveloppe financière disponible et le comité a recommandé de vérifier son éligibilité.		
<b>B.</b> La proposition a été inscrite sur la liste de réserve en tant qu'une des propositions les mieux notées et le comité a recommandé de vérifier son éligibilité.		
La proposition a été évaluée par: Date:		
<b>VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ</b>		
3. La liste de contrôle pour le formulaire complet de demande (partie 2) a été dûment complétée.		
4. Le demandeur chef de file remplit les critères d'éligibilité visés au point 2.1.1 des lignes directrices.		
5. L'/les éventuel(s) codemandeur(s) rempli(ssen)t les critères d'éligibilité visés au point 2.1.1 des lignes directrices.		
6. L'/les éventuelle(s) entité(s) affiliée(s) rempli(ssen)t les critères d'éligibilité visés au point 2.1.3 des lignes directrices.		
7. Les pièces justificatives énumérées ci-dessous ont été soumises conformément aux lignes directrices (point 2.4).		
a. Les statuts ou articles d'association du demandeur chef de file		
b. Les statuts ou articles d'association des demandeurs et de l'/des entité(s) affiliée(s)		
c. Le rapport d'audit externe du demandeur chef de file (le cas échéant)		
d. Copie des derniers états financiers du demandeur chef de file		
L'éligibilité a été évaluée par: Date:		
<b>DÉCISION:</b> Le comité a vérifié l'éligibilité de la proposition au regard des critères énoncés dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs et a sélectionné la proposition pour financement.		

## ANNEXES



## Annexe 1 : Organigramme de L'ACFCAM



**Annexe 2 : Mémorandum MINFOF ACFCAM**



**MEMORANDUM D'ENTENTE**

**ENTRE**

**D'UNE PART**

**LE MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE, CI-APRES DENOMME « MINFOF »  
ET REPRESENTÉ PAR SON MINISTRE,**

**ET D'AUTRE PART**

**L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN, CI-APRES  
DENOMMEE « ACFCAM » ET REPRESENTÉE PAR SON PRESIDENT.**

## PREAMBULE

Considérant les dispositions pertinentes des lois N°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, N°2004/018 du 22 juillet 2004, fixant les règles applicables aux communes, et la circulaire N°001/ CAB/PM du 11 janvier 2008, portant prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles ;

Considérant les dispositions de l'article 9 de loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation qui dispose: « ***L'Etat peut céder aux communes, tout ou une partie de ses biens meubles ou immeubles relevant de son domaine privé, ou passer avec lesdites communes des conventions portant sur l'utilisation de ces biens*** » ;

Considérant que le partenariat **MINFOF/ACFCAM** est en cohérence avec la politique du gouvernement en matière de Contrat plan l'Etat et les Communes ayant pour but de permettre aux communes de disposer de moyens additionnels de l'Etat pour mieux exercer leurs activités en matière de foresterie communale ;

Considérant la convergence des actions entre **l'ACFCAM et le MINFOF** dans les domaines de l'aménagement durable des forêts, la lutte contre les changements climatiques et contre la désertification, la lutte contre la pauvreté et pour l'amélioration des conditions de vie des populations ;

Considérant le rôle et la place de **l'ACFCAM** en tant qu'association des communes et la nécessité de la considérer comme un partenaire privilégié du **MINFOF** ;

Soucieux de permettre une bonne mise en œuvre de la politique forestière et environnementale du Gouvernement à travers le Programme Sectoriel Forêt Environnement (**PSFE**) ;

Conscients de la place des communes dans la gestion durable des ressources naturelles,

**Les parties ont convenu de ce qui suit :**

### **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent mémorandum d'entente établit un cadre de collaboration entre l'Association des Communes Forestières du Cameroun, ci-après désignée **l'ACFCAM** et le Ministère des Forêts et de la Faune, ci-après désigné **le MINFOF** et communément désignés « **les parties** ».

**Article 2** : Basé sur la promotion et le développement de la foresterie Communale au Cameroun, ledit mémorandum d'entente a pour objet d'encadrer les activités du Programme d'Appui aux Forêts Communales du Cameroun (**PAF2C**), lequel est mis en œuvre par **l'ACFCAM**.

**Article 3** : Les activités définies dans le **PAF2C** sont ancrées dans la stratégie du sous secteur forêt et faune et ont pour but :

- de préparer le contrat plan entre l'Etat et les Communes ;
- poursuivre le classement des forêts communales et la gestion des réserves forestières et périmètres de reboisement à elles concédées ;
- d'appuyer l'élaboration de plans d'aménagement pour les forêts communales, les réserves et les périmètres de reboisement concédés ;
- mettre en œuvre les plans d'aménagement approuvés pour les forêts communales, les réserves et périmètres de reboisement ;
- de définir et mettre en œuvre une politique de valorisation optimale des ressources forestières ;
- de promouvoir la légalité, la certification et la labellisation des produits forestiers issus des forêts communales ;
- de promouvoir le développement des activités de reboisement par les communes ;

2

- participer au développement des communautés locales ;
- de rechercher des financements additionnels pour le développement de la foresterie communale.

## **TITRE II : DES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **CHAPITRE I : DES DROITS ET OBLIGATIONS DU MINFOF**

#### **Section 1 : Des droits du MINFOF**

**Article 4 :** Le MINFOF se réserve le droit de commettre toute expertise en vue de procéder aux vérifications jugées utiles pour la bonne exécution des activités.

**Article 5 :** Le MINFOF se réserve le droit de résilier avant terme, le présent memorandum d'entente, en cas d'irrégularités graves dûment constatées, notamment le non respect des procédures réglementaires et administratives.

#### **Section 2 : Des obligations du MINFOF**

**Article 6 :** Le MINFOF s'engage à mettre à la disposition de l'ACFCAM, les textes réglementaires régissant la foresterie communale au Cameroun.

**Article 7 :** Le MINFOF s'engage en outre et dans la limite des moyens disponibles, à mettre à la disposition de l'ACFCAM dans le cadre des conventions spécifiques de financement, des moyens matériels, financiers et humains supplémentaires de l'Etat pour accompagner les Communes dans les initiatives de foresterie communale.

**Article 8 :** Le MINFOF s'engage à consulter l'avis l'ACFCAM autant que faire se peut, dans les négociations et débats stratégiques sur la foresterie communale.

**Article 9 :** Le MINFOF s'engage à appuyer techniquement et financièrement les communes pour le reboisement.

**Article 10 :** Le MINFOF s'engage à apporter son appui à l'ACFCAM lors des négociations auprès des partenaires nationaux et internationaux intervenant dans la mise en œuvre du PAF2C.

### **CHAPITRE 2 : DES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'ACFCAM**

#### **Sections 1 : Des droits de l'ACFCAM**

**Article 11 :** L'ACFCAM peut solliciter l'expertise du MINFOF dans le secteur forêt et faune.

**Article 12 :** L'ACFCAM peut solliciter auprès du MINFOF les moyens supplémentaires de l'Etat pour la mise en œuvre de la foresterie communale.

#### **Section 2 : Des obligations de L'ACFCAM**

**Article 13 :** L'ACFCAM s'engage à apporter aux Communes membres, l'appui nécessaire pour la gestion durable de leurs forêts communales, des réserves et périmètres de reboisement à elles concédées, notamment : l'information, la sensibilisation, la formation, l'appui-conseil, la recherche de financement.

**Article 14 :** L'ACFCAM s'engage à représenter les communes adhérentes auprès du MINFOF dans toutes les concertations relatives à la politique sectorielle en matière de foresterie communale.

**Article 15 :** L'ACFCAM s'engage à transmettre au MINFOF, six mois avant la fin de chaque exercice budgétaire annuelle, la planification des activités du PAF2C afin de permettre éventuellement leur prise en compte dans les programmes de travail annuels et pluriannuels du MINFOF.



**Article 16 :** L'ACFCAM s'engage à accompagner les Communes dans la préparation et l'élaboration des Contrats Plan entre le MINFOF et les Communes.

**Article 17 :** L'ACFCAM s'engage à contribuer en tant que de besoin, à l'élaboration des termes de référence pour l'exécution des activités relatives à la foresterie communale et inscrites dans le plan de travail annuel du MINFOF.

**Article 18 :** L'ACFCAM s'engage à faciliter les relations de collaboration entre les Communes membres et le MINFOF.

### **TITRE III : DES DISPOSITIONS FINALES**

**Article 19 :** L'ACFCAM est tenu d'informer semestriellement le MINFOF de l'état d'avancement de des activités du PAF2C lors de la tenue de son Comité de pilotage.

**Article 21 :** Les activités inscrites dans le Plan de travail annuel de l'ACFCAM sont soumises à la validation de son Comité de pilotage.

**Article 22 :** Le suivi-évaluation du présent Mémoire d'entente est effectué conjointement en tant que de besoin par les parties contractantes.

**Article 23 :** (1) Le présent Mémoire d'entente pourra être suspendu ou résilié à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, en cas de non-respect ou d'une mauvaise interprétation de ses dispositions, sous réserve d'un préavis de trois (3) mois.

(2) Pour tout litige non consensuel, les deux parties peuvent faire recours aux tribunaux de droit commun territorialement compétents.

**Article 24 :** Toute révision ou modification des dispositions du présent Mémoire d'entente fera l'objet d'un Avenant conclu entre les deux parties.

**Article 25 :** Le présent Mémoire d'entente est valide pour une durée de trois (03) ans, renouvelable une fois après évaluation par les deux parties.

**Article 26 :** Le présent Mémoire d'entente prend effet à compter de la date de sa signature en deux (2) exemplaires, par les parties contractantes.

Fait à Yaoundé, le 30 SEP. 2015

**LE PRESIDENT DE L'ACFCAM**



**Janvier MONGUI SOSSOMBA**

**LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE**



**NGOLE Philip NGWESE**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Pais - Travail - Patrie*

MINISTRE DES FORETS ET  
DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

CELLULE DE SUIVI DE LA REGENERATION,  
DU REBOISEMENT ET DE LA  
VULGARISATION SYLVICOLE



REPUBLIC OF CAMEROON

*Pais - Work - Fatherland*

MINISTRY OF FORESTRY  
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

AFFORESTATION UNIT

0 5 5 5

N° 555 /L/MINFOF/SG/DF/CSRRVS

Yaoundé, le

23 JAN 2018

Réf: VL N°379/17/LP/ACFCAM  
du 28/12/2017

LE MINISTRE

A  
MONSIEUR LE PRESIDENT DELEGUE  
DE L'ACFCAM

- BP. : 15 107 Yaoundé -

**Objet** : Demande d'appui technique

Monsieur le Président Délégué,

Comme suite à votre lettre citée en référence, relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que Messieurs :

- **NGOMIN Anicet**, Chef de la Cellule de Suivi de la Régénération, du Reboisement et de la Vulgarisation Sylvicole (Direction des Forêts), Point Focal AFR100/Bonn Challenge et Point Focal Changement climatique du MINFOF (*email* : [ngomin.anicet@yahoo.fr](mailto:ngomin.anicet@yahoo.fr) ; *tél* : +237 696 86 08 03) ;

- et **OTTOU MBIDA Gaétan Fabrice**, cadre à la Direction des Forêts (*tél* : +237 699 10 96 02),

qui ont une parfaite maîtrise des thématiques portant sur le reboisement, la restauration des paysages et la foresterie communale, sont désignés pour accompagner vos deux structures [Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM), et le Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)] dans le cadre de vos missions.

Veillez agréer, Monsieur le Président Délégué, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie** :

-CTFC.



Ngole Philip Ngwese

**Annexe 3 : Résultats d'activités de l'ACFCAM (CTFC)**

**Tableau 20 : Résultats d'activités de l'ACFCAM (CTFC) en matière de classement, aménagement des forêts communales et réserves transférées aux communes.**

<b>Forêts communales (FC) classées, aménagées et en exploitation</b>			
<b>N°</b>	<b>Décrets classement FC</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Date de classement</b>
1	Bélabo-Diang	59 214	08/10/1971 transférée en 2012
2	Dimako	16 240	13/06/2001
3	Djourn	15 270	19/06/2002
4	Yokadouma	22 206	11/05/2005
5	Moloundou	42 612	11/05/2005
6	Gari Gombo	34 199	04/10/2006
7	Messondo	16 864	04/10/2006
8	Nanga-Eboko	20 000	16/11/2009
9	Lomié	15 190	08/06/2010
10	Dzeng	21 212	17/09/2010
11	Minta	41 087	17/09/2010
12	Akom II - Efoulan	11 626	17/09/2010
		5 600	17/09/2010
13	Messamena - Mindourou	18 087,5	31/12/2010
		18 420	31/12/2010
14	Mvangan	33 720,5	07/11/2012
15	Ngambé - Ndom - Nyanon	17 326	12/08/2013
		1 618	12/08/2013
		1 451	12/08/2013
16	Oveng	14 671	31/01/2014
17	Doumé	45 359	23/09/2014
18	Doumaintang	34 718	12/11/2014
19	Mengong - Biwong-Bulu	19 386	28/07/2015
20	Bipindi - Akom II	23 204	29/01/2016
21	Bipindi - Lolodorph	47 547	29/01/2016
22	Ambam	45 895	18/02/2015
<b>Total: 22 forêts communales classées, aménagées</b>		<b>642 723</b>	
<b>Forêts communales classées et aménagées</b>			
<b>N°</b>	<b>Décrets classement FC</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Date de classement</b>
1	Ndikiniméki	20 000	20/06/2011
2	Mintom	41 455	31/07/2014
3	Ngoura	66 167	25/09/2017
<b>Total: 3 forêts communales classées et aménagées</b>		<b>127 622</b>	

<b>Forêts communales classées en cours d'aménagement</b>			
<b>N°</b>	<b>Décrets classement FC</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Date de classement</b>
1	Yoko	29 500	14/01/2011
2	Ngoyla	35 890	27/08/2014
3	Bengbis	27 798	17/04/2015
4	Meyomessi - Meyomessala	21 142	20/04/2015
5	Ebolowa I - Ebolowa II - Akom	33 368	29/04/2015
6	Mvengue	36 726	26/05/2016
7	Abong-Mbang	33 940,5	16/08/2016
8	Batouri	14 326	16/08/2016
9	Bétaré-Oya	25 539	16/08/2016
10	Bokito	34 922	16/08/2016
11	Makénééné	19 915	16/08/2016
12	Martap	14 077	16/08/2016
13	Mengong – Ngoulemakong	10 388	11/08/2016
14	Ngaoundéré 3 <sup>ième</sup>	1 262	16/08/2016
15	Ngan-Ha	15 935	11/08/2016
16	Ngaoundal	37 842	16/08/2016
17	Nyambaka	119 115	16/08/2016
18	Yabassi	34 059	11/08/2016
19	Yingui	14 121	11/08/2016
20	Biwong-Bané	19 415	22/08/2016
21	Nkondjock	23 306	
22	Nguélémendouka / Doumaintang	45 236	2018
<b>Total: 22 forêts communales classées en cours d'aménagement</b>		<b>647 823 ha</b>	



<b>Forêts communales dont le processus de classement est en cours</b>		
<b>N°</b>	<b>Forêt communale</b>	<b>Superficie ha</b>
1	Mbang	19 854
2	Sangmelima (Sangmelima / Mvangan)	32 820
3	Nguélébok	17 521
4	Mamfé	28 963
5	Mandjou	34 259
6	Ngaoundere 2	6 602
7	Ngomedzap	13 820
8	Messock	15 477
<b>Total: 8 forêts communales dont le processus de classement est en cours</b>		<b>169 316 ha</b>
<b>Forêts communales dont les activités de classement sont terminées sur le terrain et en attente de signature du décret de classement à ce jour</b>		
<b>N°</b>	<b>Forêts communales</b>	<b>Superficie en ha</b>
1	Nguti	11 919
2	Mundemba	36 210
3	Salapoumbe	22 841
4	Biwong-Bulu	18 000
5	Ndélele	10 550
6	Ngog-Mapubi / Dibang	14 584
<b>Total: 6 forêts communales en attente de</b>		<b>114 104 ha</b>

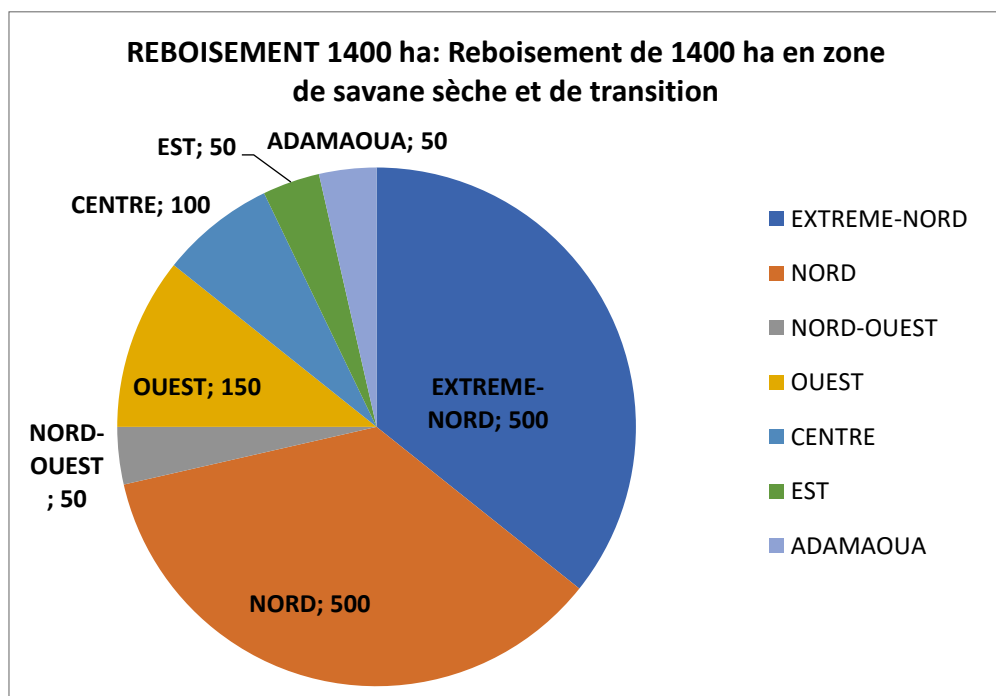
▪ **Transfert aux communes des réserves forestières de l'État**

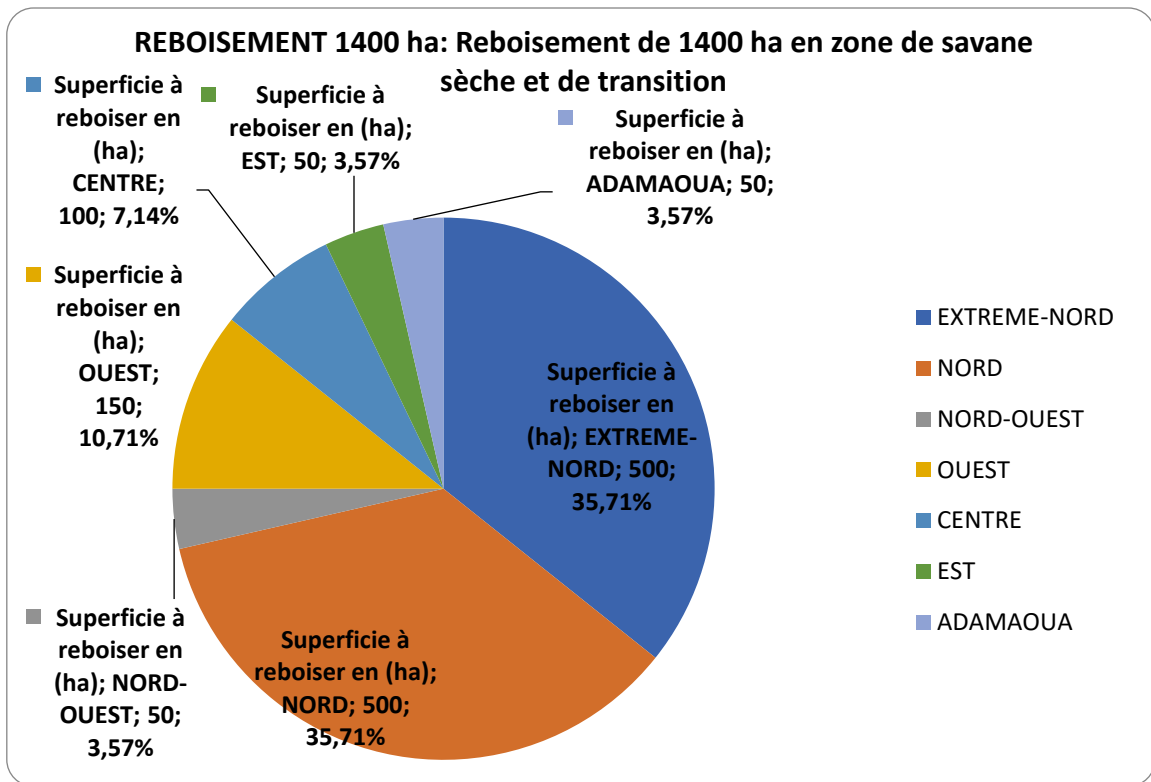
Alors qu'il n'y avait aucune réserve transférée en 2008, 43 réserves forestières ont été transférées aux communes en 2012, soit 148.900 ha, dont 66.464 ha aménagés et 61.466 ha en cours d'aménagement.

<b>Réserves forestières transférées par l'Etat aux communes avec des superficies aménagées et en cours d'aménagement</b>					
<b>Nbre</b>	<b>Région</b>	<b>Nom de la réserve/Périmètre de reboisement</b>	<b>Superficie (ha)</b>	<b>Commune bénéficiaire</b>	<b>Aménagement</b>
1	Est	DengDeng	59 214	Bélabo et Diang	P.A. approuvé
1	Extrême-Nord	Bois de Boulogne	20	Yagoua	P.A. élaboré
2		Gaspala et Ziam	575	Maga	P.A. élaboré
3		Kalfou	4 000	Kalfou	P.A. élaboré
4		LafMadiam	6 003	Moutourwa	En cours d'aménagement
5		Mayo Ferngo	150	Maroua 1	P.A. élaboré
6		Mayo Louti	3 500	Mokolo	P.A. approuvé
7		Mogodé	250	Mogodé	P.A. approuvé
8		Zamay	3 500	Mokolo	P.A. approuvé
9		Zébé	151	Yagoua	P.A. élaboré

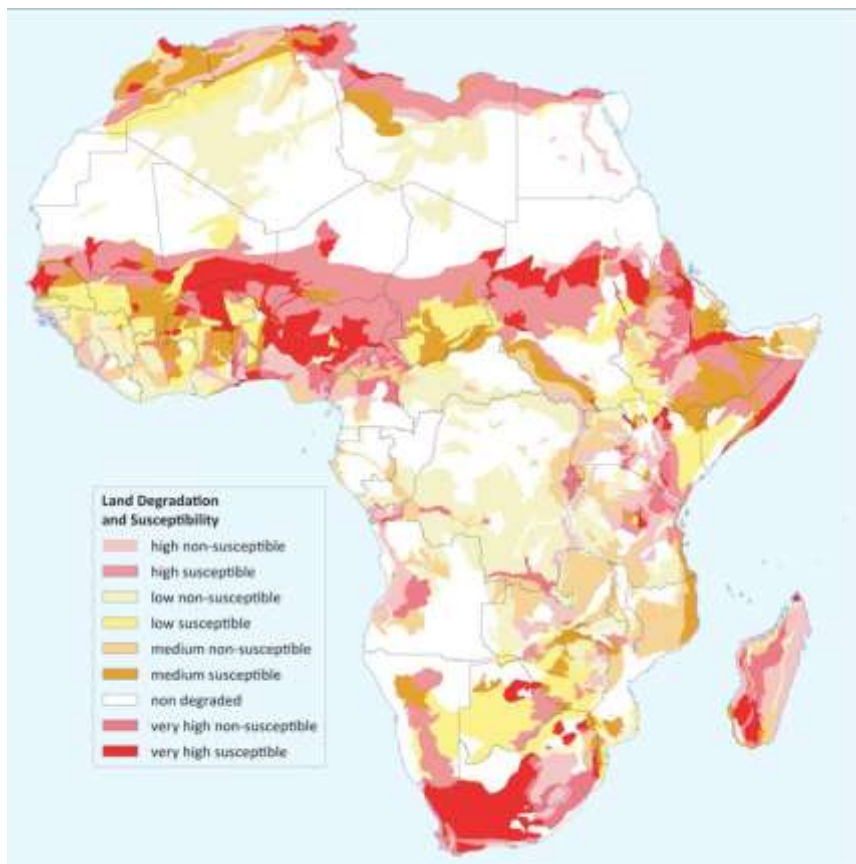
1	Littoral	Mélong	3 000	Mélong	En cours d'aménagement
2		MuyukaKompina	4 893	Mbanga	
21	Nord-Ouest	Bambui	89	Tubah	
22		NkomWum	8 029	Fundong, et Wum	
23	Ouest	Balengou	312	Bazou	
25		Baloumgou	169	Bangangté	
29		Bapouh–Bana	4 800	Bangou, Bana et Bangangté	
30		Chègne/Baham	100	Baham	
31		Collines de Foréké	3 000	Dschang	
35		Mou	300	Kouoptamo	
36		Ngambouo	600	Kouoptamo	
37	Signal de Dschang	50	Dschang		
38	Sud-Ouest	Bakossi	5517	Tombel	
39		Buea	300	Buéa	
40		Lac BarombiMbo	921	Kumba 1	
41		Meme River	4865	Mbonge	
42		Mungo River	4622	Kumba 3 et	
43		SudBakundu	9000	Kumba 1 et Mbon	
	<b>Total</b>		<b>127 930 ha</b>		

**Annexe 4 : superficies à reboiser par région (en hectare) Superficies à reboiser par région (en %)**

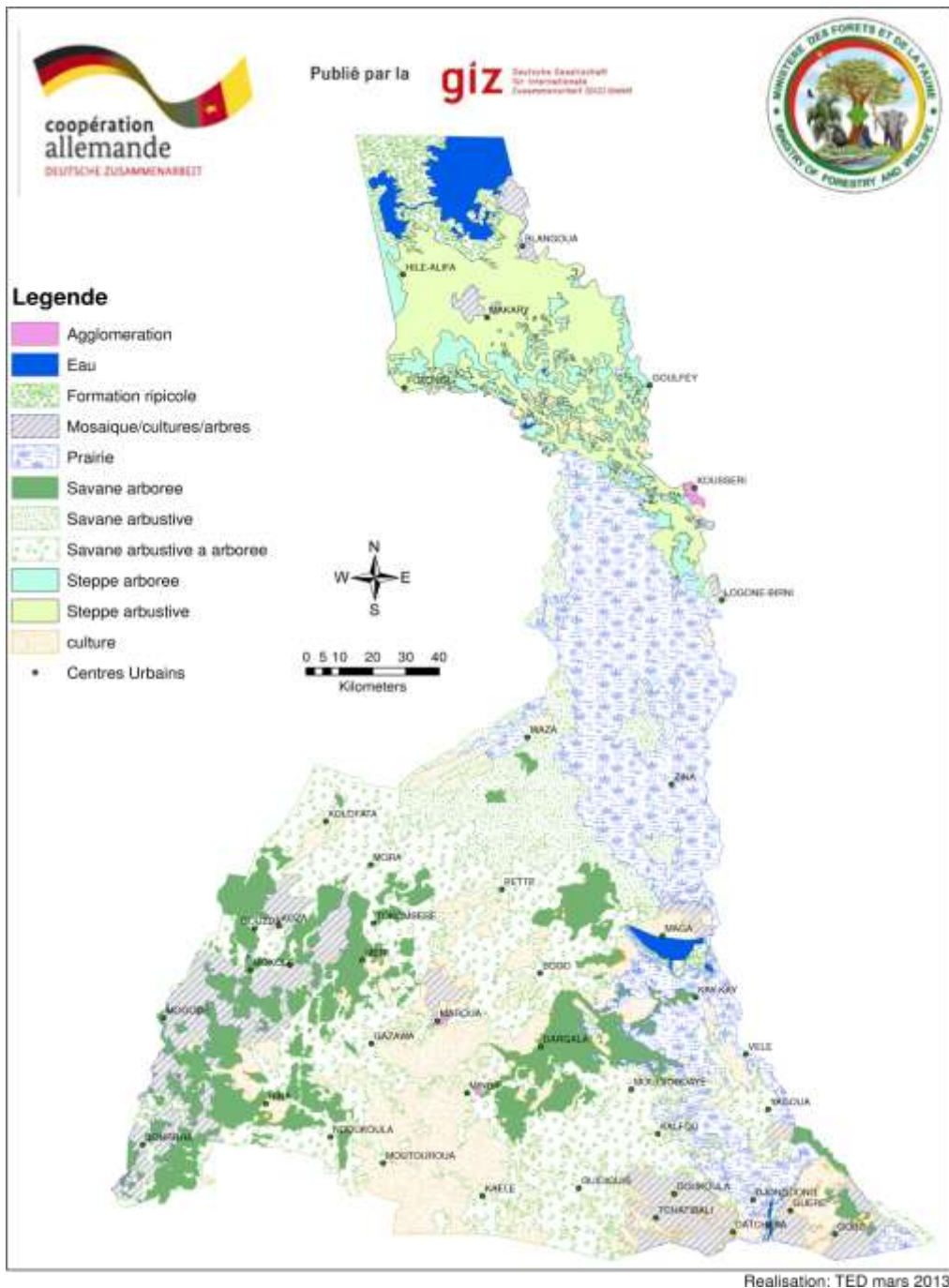




**Annexe 5 : Cartes**

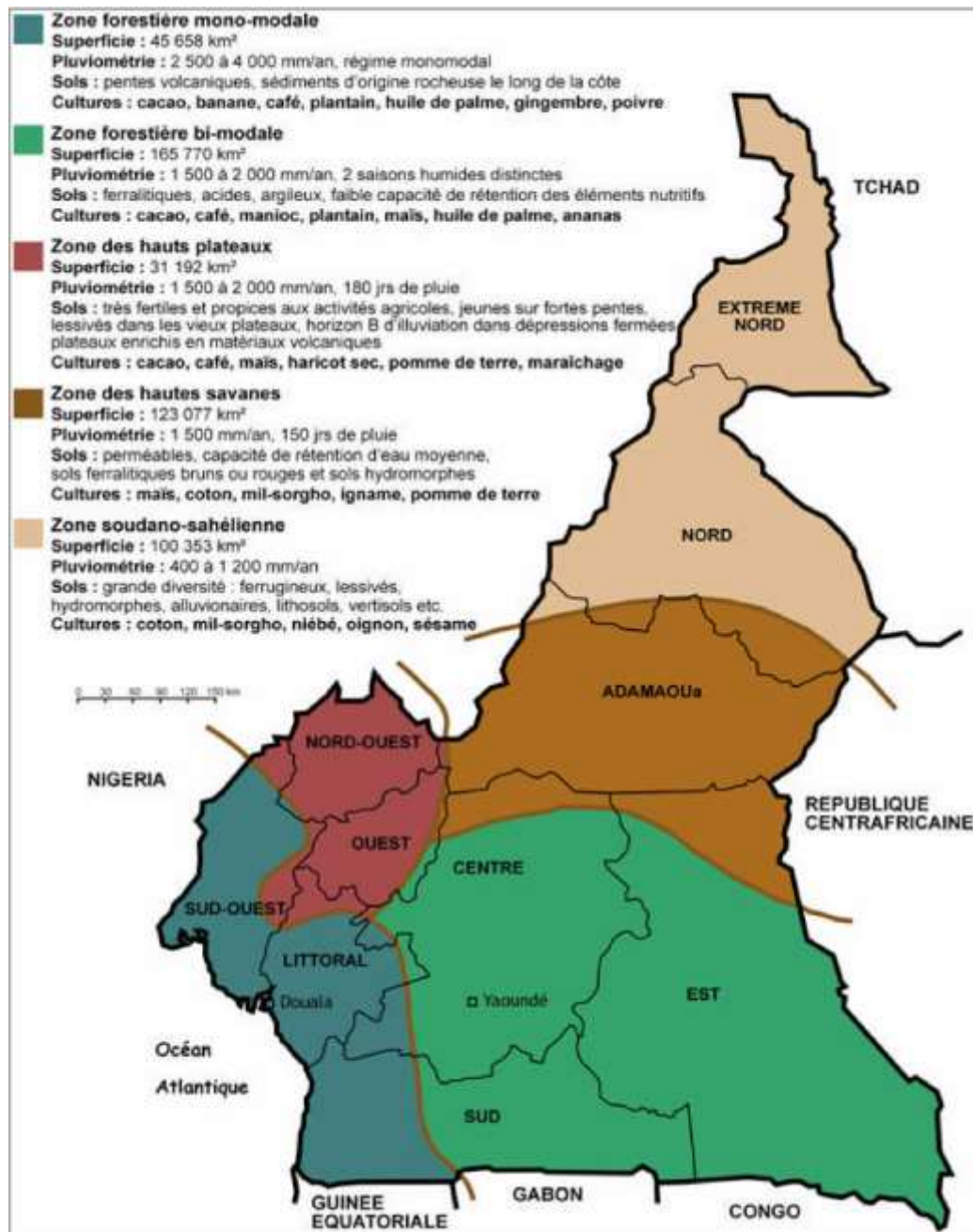


**Carte 2 : dégradation des terres en zone de savane sèche**

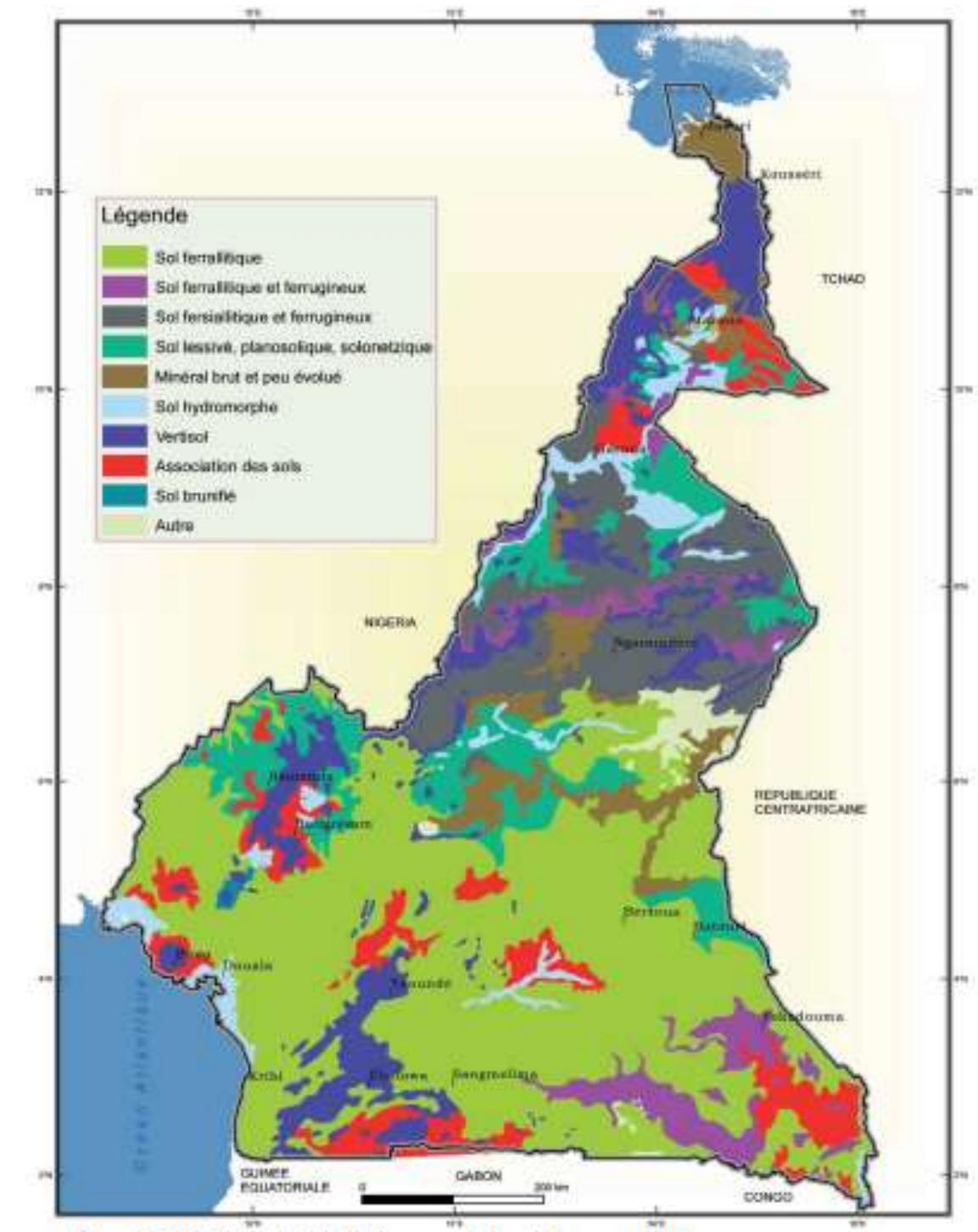


Carte 3 : Carte d'occupation du sol dans la région de l'Extrême Nord<sup>50</sup>

<sup>50</sup> Territoires, Environnement et Développement (TED) (2013) : Programme d'Appui au Programme Sectoriel Forêt Environnement (ProPSFE). Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ): Yaoundé, Cameroun.

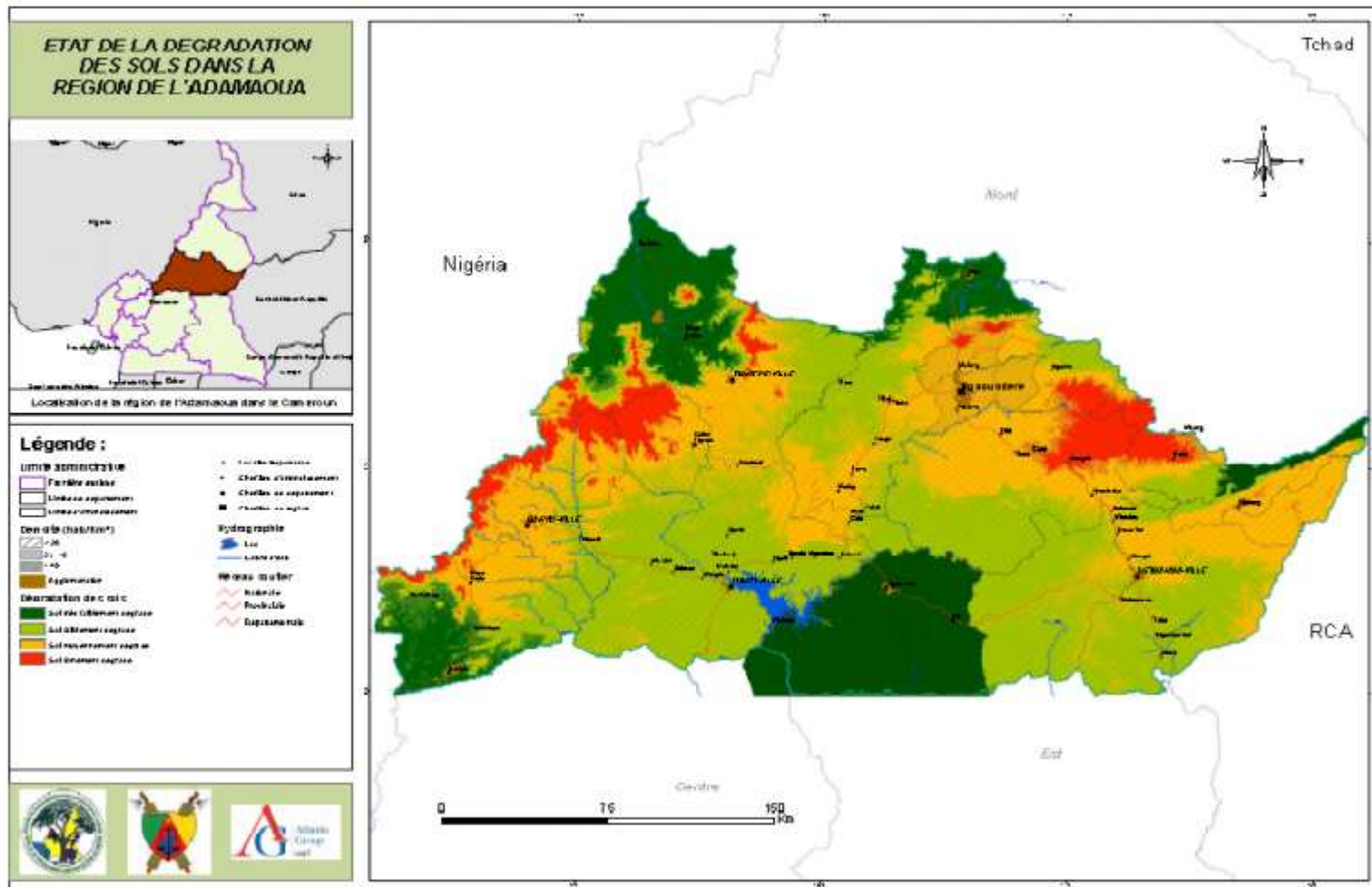


Carte 4 : Couverture des régions par les différentes zones agro-écologiques (Source : IRAD, 2000)



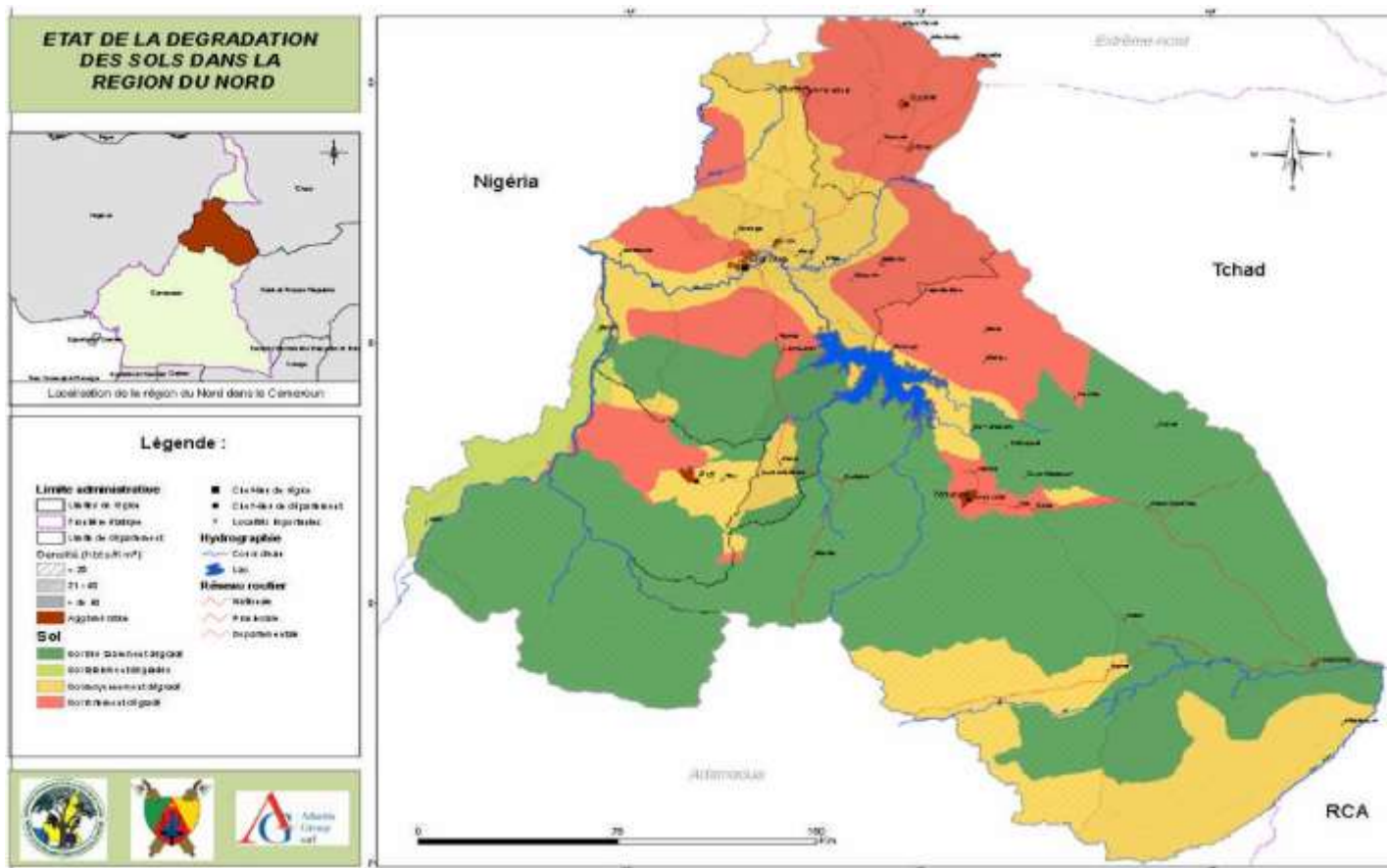
**Carte 5 : Diversité dans la variation des types de sol du pays**

(Source: MINEPAT: Atlas National de développement physique du Cameroun, 2013)



**Carte 6 : Dégradation des sols dans la région de l'Adamaoua**

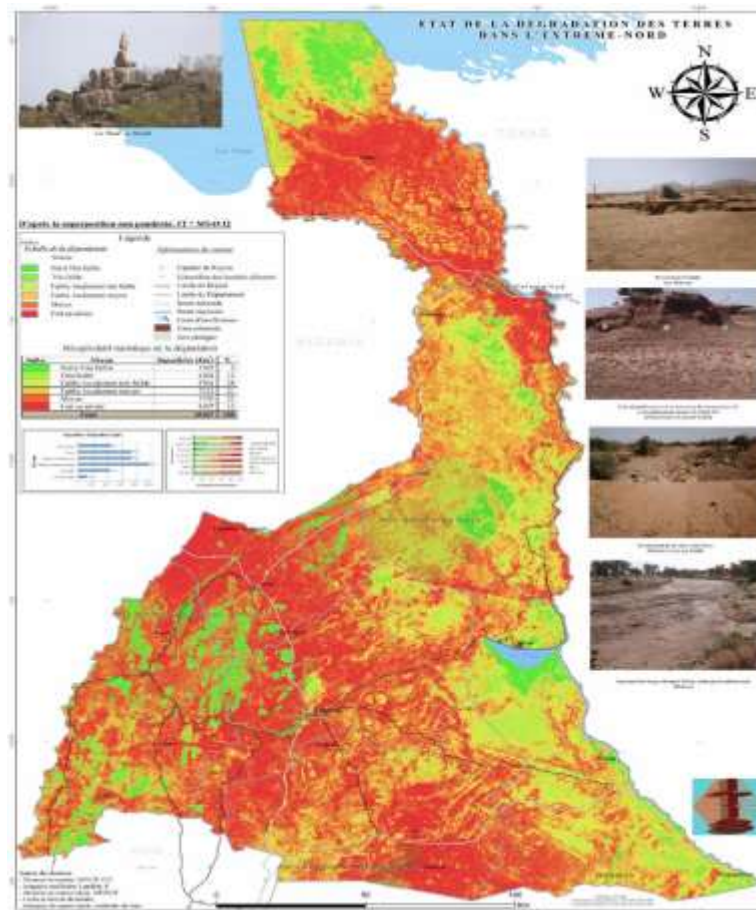
Source : MINEPDED 2015. Etat des lieux de la dégradation des terres en vue du reboisement



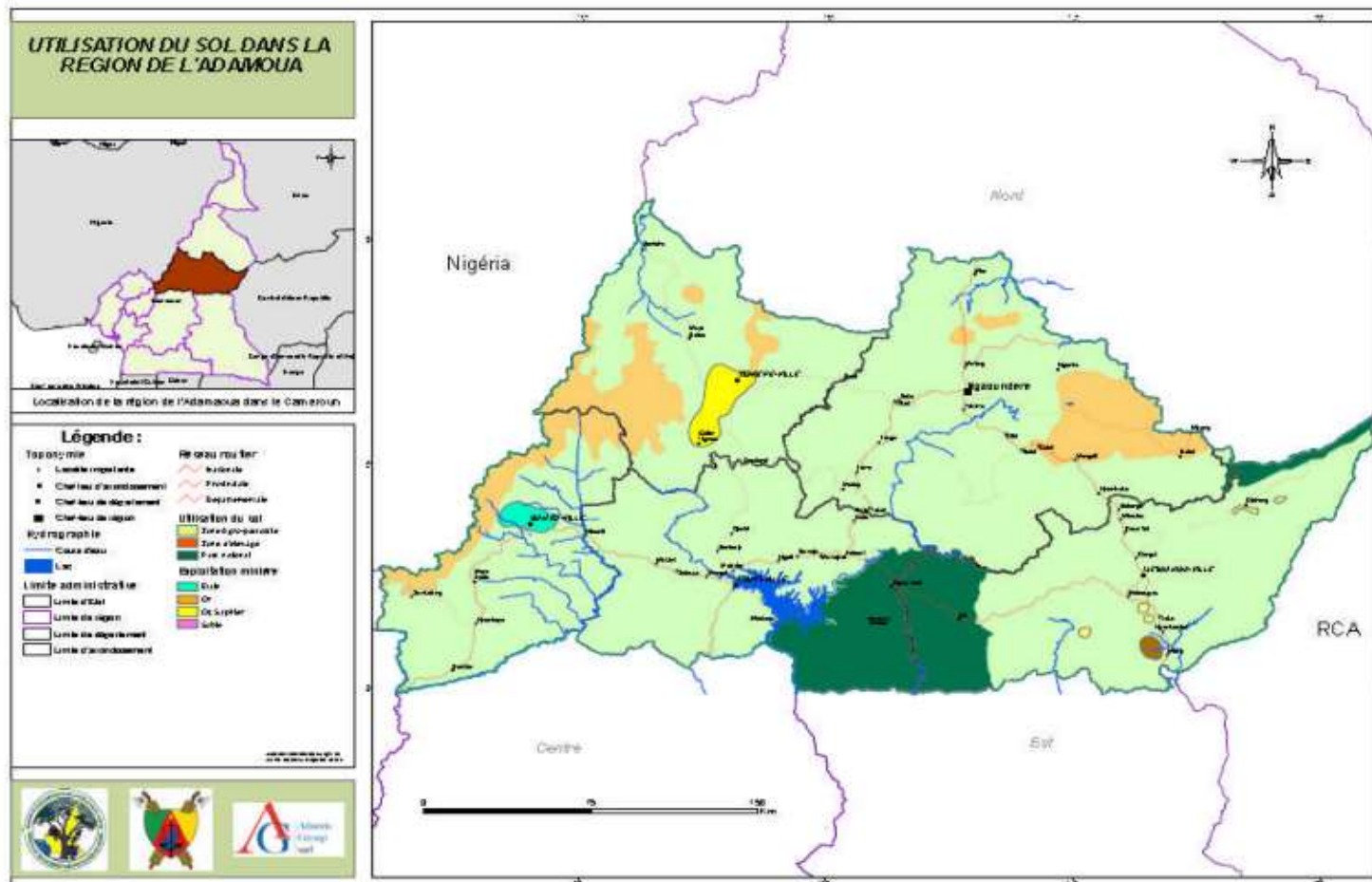
**Carte 7:** Dégradation des sols dans le Nord

(Source: MINEPDED 2015, Etat des lieux de la dégradation des terres en vue du reboisement)





**Carte 8 :** Etat de la dégradation des terres dans la région dans l'Extrême-Nord  
 (Source : MINEPDED 2014, Etat des lieux de la dégradation des terres en vue du reboisement)



**Carte 9 :** Utilisation du sol dans la région de l'Adamaoua

(Source: MINEPDED 2015, Etat des lieux de la dégradation des terres en vue du reboisement)

**Annexe 6 :** Feuille justification du budget de l'action

<b>Justification du budget de l'action</b>	<b>Toutes les années</b>	
<b>Coûts</b>	<b>Clarification des postes budgétaires</b>	<b>Justification des coûts estimés</b>
	<i>Fournir une description narrative de chaque poste du budget en justifiant la nécessité des coûts et le lien de ceux-ci avec l'action (par ex. par une référence aux activités et/ou aux résultats mentionnés dans la description de l'action)</i>	<i>Fournir une justification du calcul des coûts estimés. Il convient de noter que l'estimation doit être basée sur les coûts réels ou - si autorisé - sur les options de coûts simplifiés, comme indiqué à la section 2.1.5 des lignes directrices à l'intention des demandeurs</i>
<b>1. Ressources humaines</b>		
<b>1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local)</b>		
<b>1.1.1 Technique</b>		
Coordonnateur Technique (a temps plein)	Il est responsable de la coordination générale du projet, de la recherche et de la mobilisation des cofinancements et il est le garant de l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du projet	Le coût ici est estimé sous la base du salaire mensuel, Le projet prendra en charge à 66,6 % une partie du salaire et l'autre partie par l'ACFCAM
Responsable suivi Evaluation du projet (Temps plein)	Affecté au projet PAMFOR, il assure en collaboration avec le VI les activités de suivi-évaluation et de rapportage de la mise en œuvre projet	Sa rémunération est fixée sur la base de son salaire actuel, majoré de ses droits d'ancienneté conformément aux dispositions légales
Ingénieur Sénior projet Zone Savane (Temps plein)	Il assure la coordination régionale Savane Sèche des activités dans environ 09 Communes, il assure le suivi qualitatif et quantitatif des activités sur le terrain et assure la relation entre le projet et les partenaires régionaux. Il sera disponible pendant toute la durée du projet	Le coût ici est estimé en référence à certaines initiatives menées dans la Région par certains partenaires en matière de reboisement auprès des Communes. Il sera pris en charge par l'action de l'UE pendant 4 ans. Les équipes municipales formées prendront le relai avec la coordination technique du Projet
Ingénieur Sénior projet Zone transition (Temps plein)	Il assure la coordination régionale en zone de transition des activités. il assure le suivi qualitatif et quantitatif des activités de légalité sur le terrain en relation avec le projet et les différents acteurs. Il sera disponible pendant toute la durée du projet	Ses Coûts sont alignés au niveau des coûts pratiqués sur les projets suivis par l'ACFCAM

Ingénieur Junior projet Zone Transition (Temps plein)	Il s'agit d'un Ingénieur Junior qui assurera le relai de la coordination régionale en zone de transition des activités dans environ 08 Communes, il assure le suivi qualitatif et quantitatif des activités sur le terrain et assure la relation entre le projet et les partenaires régionaux. Il sera disponible sur une durée maximale de 4 ans pour la simple raison que l'équipe de coordination nationale étant plus proche des zones de transition, prendra le relai du suivi sur le terrain	Le coût ici est estimé en référence à certaines initiatives menées dans la Région par certains partenaires en matière de reboisement auprès des Communes. Il sera pris en charge par l'action de l'UE pendant 4 ans. Les équipes municipales formées prendront le relai la dernière année avec la coordination technique du Projet
honoraires assistance technique Expatrié	En l'absence pour le moment de coordination du PAMFOR au niveau de la cellule de gestion du fonds commun (lequel doit prendre en charge la gestion des fonds PAMFOR pour les activités APV-FLEGT), il est important de pouvoir disposer d'une supervision en mesure de conseiller l'ACFCAM, mais aussi de faire l'interface avec la tutelle et avec le donateur. Il s'agira d'une assistance stratégique et de suivi d'état des lieux sur les activités et procédures. Il aidera aussi le Maître d'ouvrage délégué à monter des dossiers de recherche de financements.	Le coût a été évalué sur une Durée de 50 Mois à raison de 2 jours par mois d'assistance technique, soit un forfait d'honoraires de 8 00 euros/mois
<b>1.1.2 Personnel d'appui</b>		
Responsable comptable du Projet (Temps plein)	Affectée au projet PAMFOR pour respecter la séparation des missions de comptable et de Caissier conformément aux exigences en la matière, sa responsabilité sera d'assurer la gestion comptable du projet et la tenue comptable et de veiller au respect des procédures financières du projet	Sa rémunération est fixée sur la base des salaires pratiqués par l'ACFCAM sur ses projets.
Assistant administratif projet (Temps plein) Secrétariat	Recrutée et affectée au projet PAMFOR, elle assiste la responsable administrative et financière et assure la gestion et le suivi des courriers arrivée/départ, ainsi que le secrétariat du projet	Personnel administratif mis à disposition et pris en charge par l'ACFCAM
Caissier (Temps plein)	Pour le respect de la séparation entre la gestion comptable et la gestion de trésorerie, et au regard de la trésorerie que le projet va engager, elle ou il est responsable du suivi de la caisse et de la vérification et de la mise à jour des pièces de caisse. Il/elle travaille en collaboration avec la responsable administratif et financier	Sa rémunération est se réfère à la grille salariale ACFCAM et son Maître d'œuvre

chauffeurs (Temps plein)	Ils accompagnent les équipes du projet dans le suivi des activités sur le terrain. Ils sont responsables de l'entretien et de la sécurité des véhicules. Le projet a besoin de 02 chauffeurs pour couvrir les zones de savane de sèche et de transition au regard de la distance qui sépare les Communes	Leur rémunération est se réfère à la grille salariales de l'ACFCAM pour ce poste. La rémunération des deux chauffeurs est prise en charge par le cofinancement ACFCAM et ses partenaires
<b>1.2 Honoraire Brut Assistant Technique (Personnel expatrié)</b>		
honoraires assistance technique	Expert ou cabinet européen identifié au Cameroun. Il intervient comme Assistant à Maitrise d'ouvrage de l'ACFCAM. Il apportera son appui dans le partenariat institutionnel avec l'Union européenne, le conseil stratégique sur les activités	Les honoraires de consultation sont évalués sur la base de 2jours environ de consultations par mois sur la période de 48 mois du Projet. Ceux qui représentent un montant brut de 9600 euro/an
Volontaire International	Sélectionné er recruté auprès des organismes de volontariat européens pour une durée limitée, il/elle apportera son appui technique et assurera en collaboration avec son homologue nationale, les activités de suivi-évaluation et de rapportage de la mise en œuvre projet	De nationalité européenne, Sa prise en Charge est assurée par le projet
<b>1.3 Perdiems pour missions/voyages</b>		
<b>1.3.1 À l'étranger (personnel affecté à l'action)</b>		
Missions du Coordonnateur du Projet	Mission supportée par l ACFCAM et ses partenaires à l'étranger, le Coordonnateur du projet, dans ses missions techniques et de recherche de partenaires au développement des activités de plantation, doit effectuer en moyenne une mission par an pour participer aux rencontres internationales et à la communication pour une meilleure visibilité internationale du projet	C'est sur le base des taux pratiqués par l'ACFCAM/CTFC. Cette dépense est prise en charge par le cofinancement ACFCAM/CTFC
<b>1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'action)</b>		
Coordonateur Projet	Il s'agit effectivement des missions de suivi et coordination opérationnelle du projet dans les Zones.	Les coûts des mission sont évaluée sous la base du nombre de jour ramené sur l'année et un taux de 38,11 euro/ jour a été alloué en tenant compte des zones d'activités et des distances à parcourir, il faut noter que
2AT MINFOF		
Chauffeur 1		
Chauffeur 2		

Responsable suivi		les chauffeurs n'ont pas le même taux. Un taux de 25,91 euro leurs sont alloués par jour
Responsable antenne Zone transition		
Responsable antenne Savane sèche		
Volontaire International		
<b>1.3.3 Participants aux séminaires/conférences</b>	Le Volontaire participer à quelques missions de terrain.	Les couts sont alignés à ceux des autres cadres techniques du projet
Séminaires de lancement Yaoundé et Maroua	Le fait d'organiser 02 séminaires au lieu d'01, permet d'une part d'optimiser en coût de transport, permet de mobiliser des partenaires identifiés par zone écologique et permet d'avoir une meilleure communication sur les objectifs et les activités du projet avec toutes les parties prenantes impliquées dans les zones d'activités	Les coûts sont évalués sous la base des Perdiems payés aux participants qui seront conviés à chaque rencontre (environ quarante par réunion), il s'agit de 39 participants par séminaire pour un montant de 76,92 euro/participant
Séminaire de capitalisation	Un séminaire à mi-parcours et Un séminaire à la clôture du projet seront organisés pour tirer des enseignements avec toutes les parties prenantes.	Les coûts sont évalués sous la base des perdiems payés aux participants qui seront conviés à la rencontre et sur la production d'un document de capitalisation
<i>Sous-total Ressources humaines</i>		
<b>2. Voyages</b>		
<b>2.1. Voyages internationaux</b>	Il s'agit des rencontres internationales auxquelles l'ACFCAM et le Maître d'œuvre sont conviés concernant la problématique de l'action	Ils sont pris en charge par l'ACFCAM avec d'autres partenaires
<b>2.2. Trajets locaux</b>	IL s'agit des déplacements au niveau local dans le cadre des activités du projet. Ces déplacements concernent l'équipe du projet et l'exécutif de l'ACFCAM.	Nous avons sous-estimé l'enveloppe pour la simple raison que ces trajets locaux (Avion; train ; bus; moto....) devraient pour la plupart du temps coïncider avec les missions de terrain. Toutefois cette estimation a été faite sur la base de 30 trajets par avion et 23 trajets par train sur la durée du projet.
<i>Sous-total Voyages</i>		
<b>3. Équipement et fournitures</b>		

3.1 Achat d'01 véhicule	Pour couvrir les activités dans ces zones, au regard de l'enclavement et des difficultés d'accès à certaines Communes, il faut absolument 02 véhicules affectées à la zone de transition et à la zone de savane. Toutefois, l'action de l'UE ne permettra que l'acquisition d'un seul véhicule et le deuxième véhicule sera mis à disposition du projet par ACFCAM	Le coût est estimé sous la base des prix des 4x4 moyens vendus auprès des concessionnaires. Un second Véhicule est mis à disposition par l'ACFCAM/CTFC
3.2 Location de Véhicules	Les sites étant éloignés parfois des communes, un meilleur suivi nécessite la mise à disposition des moyens de déplacements pour agents. Dans une Zone comme l'Extrême Nord, il est important de prévoir les possibilités de location de véhicules supplémentaires pour des missions d'évaluation et autres suivis de terrain.	Les couts sont estimés sur la base des prix de marché concernant les véhicules pouvant desservir des zones enclavées
3.3 Mobilier, matériel informatique	Il s'agit d'un investissement en immobilisation concernant les équipements informatiques et bureautiques et autres mobiliers de bureaux. Il s'agit d'un investissement en immobilisation concernant les équipements opérationnels de terrain pour les responsables des zones (GPS, appareils photos, boussoles, clisimètre, etc.) et supports/matériels d'animation des réunions	Les coûts sont évalués sur les prix des ordinateurs et accessoires informatiques et bureautiques sur le marché local
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	il s'agit de l'achat de diverses pièces de rechange des véhicules et des pièces des machines et outils de terrain	Les coûts sont évalués sur les prix pratiqués sur le marché local
3.5 Autres (carburant)	cette ligne va permettre d'alimenter les 02 véhicules affectées / zone pour la mise en œuvre opérationnelle des activités sur le terrain	Le coût est évalué en fonction de l'expérience de l'ACFCAM sur la couverture de ces sites depuis plusieurs années et des distances à parcourir
3.6 Maintenance informatique	Il s'agit de l'exécution du contrat de maintenance avec un partenaire pour le suivi et la maintenance du système informatique du projet, ainsi que l'implémentation de la communication en réseau entre les équipes, du dispositif de sauvegarde des données	Les coûts sont estimés sous la base de petits contrats des prestataires locaux. Toutefois, il peut arriver que ces coûts augmentent considérablement en fonction de la localisation des sites d'activités l'intérieur des Communes.
<b><i>Sous-total Équipement et fournitures</i></b>		

<b>4. Bureau local</b>	Les éléments contenus dans le budget concernent la coordination nationale. Mais, comme le projet opte à responsabiliser les communes pour une meilleure pérennité, des délégations de crédit seront effectuées sur des comptes dédiés en cosignature CTFC – commune avec des procédures administratives et comptables contenues dans chaque convention de collaboration. Ces décaissements permettront de couvrir les activités de la planification annuelle concernant le reboisement, les entretiens, la sécurisation, les questions de légalité et autres activités connexes. Les décaissements se feront par tranche et chaque renouvellement de tranche sera précédé d'un audit interne de dépenses des pièces justificatives présentées par chaque mairie. Nous joindrions en annexe, la fiche de ventilation des budgets affectés sur chaque site de projet	
4.1 Coût d'entretien du/des véhicules	Il s'agit des dépenses qui seront engagées pour l'entretien des deux véhicules affectés au projet	Le coût est estimé sur une moyenne de 48 mois d'exécution du projet, en raison de 310 euros/mois pour les Deux Véhicules.
4.2 Location de bureaux	Il s'agit du bureau de la coordination nationale du projet basée à Yaoundé	Le coût est évalué sur les 04 années du projet en fonction des mensualités payées actuellement par l'ACFCAM à travers le CTFC
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Il s'agit des consommables pour les matériels de bureau et informatique à utiliser par l'équipe du projet	Une moyenne de 225 euros/mois minimal estimée sous la base des activités actuelles du CTFC et des prix pratiqués sur le marché pour ces consommables
4.4 Autres services (tél./fax, électricité/eau, internet)	Il s'agit du règlement des factures d'électricité, d'eau, de téléphone et d'internet utilisées par l'équipe du projet	Le coût est estimé sur la base des factures mensuelles réglées sur divers projets qui ont été menés par l'ACFCAM/CTFC
<b><i>Sous-total Bureau local</i></b>		
<b>5. Autres coûts, services</b>		
5.1 Publications	Il s'agit de la conception et de la publication au Cameroun de cinq fiches techniques sur les itinéraires de reboisement.	Le coût est évalué sous la base du travail de conception des prix d'édition et de reproduction pratiqués par divers prestataires sur le marché local



5.2 Études	Deux Etudes sont menées sur les modèles de rentabilité des plantations : Une Etude sur les plantations en zone de savane sèche et une seconde étude concernant les zones de transition	Nous avons estimé les couts sur la base d'une étude interne avec l'Equipe opérationnelle de l'ACFCAM logée au CTFC. Ces études seront réalisées avec un consultant extérieur qui viendra en appui au Maître d'œuvre. collaboration avec l'Assistance tehnique du MINFOF
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Pour auditer chaque année les dépenses du projet en vue de renouvellement, le projet va s'attacher les services du cabinet d'expertise comptable KPMG parmi les 4 Meilleurs au Monde agréé auprès de l'Union européenne. Cet audit des dépenses est non seulement un moyen de certifier l'éligibilité de nos dépenses mais de renforcer la gouvernance du projet.	Le coût est estimé après plusieurs échanges avec les responsables de KPMG qui seraient disposé à accepter cette proposition financière bien que minime par rapport aux coûts du marché. Ils tiennent compte de la vocation sociale des activités et des missions sociale de l'ACFCAM
5.4 Coûts d'évaluation	L'ACFCAM compte organiser en interne avec le Maître d'œuvre deux missions d'évaluation pendant le projet. Il s'agit ici de produire un rapport de suivi-évaluation à mi-parcours et en fin de projet. Il faudra participer aux missions d'évaluation qui seront organisés avec les parties prenantes du projet	Le cout est estimé sur la base de la taille du projet et de l'expérience de l'ACFCAM. C'est Couts ne concernent aucunement les missions d'évaluations externes. Toutefois, l'ACFACM et l'Administration contractante pourront s'accorder pour programmer de manière conjointe les missions d'évaluation.
5.5 Traduction	RAS	RAS
5.6 Services financiers (Assurances, services bancaires, agios coûts )	Il s'agit ici des frais liés aux services bancaires des comptes du projet, aux coûts de transition des fonds entre les parties prenantes et les partenaires extérieurs du projet, aux assurances diverses concernant les véhicules, personnel, autres immobilisations.	Le coût est estimé sous la base des divers projets conduits par l'ACFCAM avec la banque SCB Cameroun et des expériences auprès compagnies d'assurance. Il s'agit ici des estimations, car on ne peut dés le départ avoir une idée réelle des agios financiers et autres couts financiers. Ces prévisions pourront s'ajuster en cours du projet. Un forfait estimatif est fait dans le budget pour la première année.
5.7 Caution sur Première avance.	Il s'agit de la Souscription d'une Assurance sur la caution sur Avance de Démarrage. Cette Caution délivrée par Une Compagnie PROASSURANCE Assurance qui est agréé et reconnu par l'ordonnateur national pour apporter des cautions. Ce dispositif permet de couvrir les risques liés aux inéligibles de l'avance de démarrage. Au cas ou il y aurait les inéligibles, l'Assurance assumera la charge auprès de l'UE	Le cout est estimé sur la base d'Une Avance de Démarrage d'environ 479 942,38 Euros. En appliquant le taux de 1.75% négocié auprès du partenaire de caution, on a un coût de couverture de 8399euros.

5.8 Coûts des conférences/séminaires	Il s'agit des dépenses qui seront engagées pour l'organisation des ateliers des parties prenantes pour le suivi des activités du projet	Le coût est estimé sur la base de l'expérience du CTFC en matière d'organisation des ateliers, en plus des honoraires du prestataire extérieur
5.9 Actions de visibilité	Il s'agit d'une action qui repose sur le plan de communication du projet dans ses différentes activités. Cette enveloppe permettra de produire des objets promotionnels, de soutenir les relations presse et campagne medias, d'élaborer la vidéo de valorisation, d'animer une fenêtre sur le site web de l'ACFCAM et de créer et actualiser une page face book du projet, d'organiser des réunions d'informations, de participer aux événements promotionnels et de fabriquer les plaques de signalisation.	Le coût est estimé sous la base des pro forma réalisés par le CTFC sur divers projets et sous la base des attentes de l'UE (administration contractante). Un forfait est affecté chaque année à la campagne de communication.
<b>Sous-total Autres coûts, services</b>		
<b>6. Autres</b>		
6.1 Subvention en cascade aux Communes et Appuis classiques directs du CTFC	Compte tenu du rôle des Communes dans le cofinancement et le suivi des activités sur le terrain, nous avons proposé deux outils/mécanismes d'intervention : une intervention directe qui est l'approche classique de contractualisation avec les opérateurs locaux et une seconde intervention à travers les subventions en cascade qui mettent à la disposition des Communes, des allocations inférieures ou égales à 60000 euros sur la base des plans de travail annuel budgétisés	Un tableau détaillé des subventions est intégré dans les états financiers du budget. Ces subventions varient d'une Commune à l'autre, en tenant compte des superficies des plantations à réaliser, de la zone, géographique des possibilités de cofinancement des Communes et leurs partenaires existants ou à venir sur les différents sites
6.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires (Composante 1)	Il s'agit des activités de la composante 1 du projet. Elles viennent en appui pour renforcer les capacités institutionnelles des Communes et organisations locales impliquées dans la mise en œuvre du projet	Les coûts indiqués intègrent une partie de subvention à la commune et une partie d'intervention directe du Maître d'œuvre, ces coûts concernent toutes les communes et un tableau de répartition budgétaire par commune est intégré aux états financiers du projet il diffère des répartitions concernant les activités de terrain de la composante 2 (6.1.2) et la composante 3 (6.1.3)

6.1.2 Plantation, Entretien, Sécurisation et services connexes pour 1000HA en savane Sèche	Il s'agit de l'ensemble des activités de la Composante 2. Le document du Projet PAMFOR élaboré par l'Union européenne n'avait pas bien évalué les coûts de plantation et l'enveloppe demeure insuffisante au regard des attentes du Bailleurs. Pour pallier à cela nous mettrons en place une démarche de mutualisation de moyens.	Les coûts indiqués intègrent une partie de subvention à la commune et une partie d'intervention directe du Maître d'œuvre. Un effort sera fait par le Maître d'œuvre du projet pour mobiliser sur le terrain des partenariats divers afin d'atteindre les objectifs fixés par L'UE. ces coûts concernent les communes des zones de savane et seront vérifiables auprès de ces communes.
6.1.3 Plantation, Entretien, Sécurisation et services Connexes pour 400HA en zone Transition	Il s'agit de l'ensemble des activités de la Composante 3. Le document du Projet PAMFOR élaboré par l'Union européenne n'avait pas bien évalué les coûts de plantation et l'enveloppe demeure insuffisante au regard des attentes du Bailleurs. Pour pallier à cela nous mettrons en place une démarche de mutualisation de moyens.	Les coûts indiqués intègrent une partie de subvention à la commune et une partie d'intervention directe du Maître d'œuvre. Un effort soit fait par le Maître d'œuvre du projet pour mobiliser sur le terrain des partenariats divers afin d'atteindre les objectifs fixés par L'UE. ces coûts concernent les communes des zones de transition et seront vérifiables auprès de ces communes.
6.1.4 Appui à l'approvisionnement du marché domestique en bois légal	Les Communes sites de projet n'étant pas de gros producteurs de bois, il est important de mettre en place entre la commune et les opérateurs locaux un mécanisme de contrôle de traçabilité et de légalité des bois sur le marché local	Les coûts indiqués intègrent une partie de subvention à la commune et une partie d'intervention directe du Maître d'ouvrage. Un effort sera fait par le Maître d'œuvre du projet pour mobiliser sur le terrain des partenariats divers afin d'atteindre les objectifs. L'ACFCAM pourra dans le cadre des autres initiatives mobiliser des ressources complémentaires pour conduire ces activités dans les communes pilotes. ces coûts concernent l'ensemble de toutes les communes du projet. le tableau des budgets par composante donne des affectations financières détaillées par communes concernant la ligne 6.1.4 qui correspond à la composante 4
<b>Sous-total Autres</b>		
<b>7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'action (1 à 6)</b>		
8. Coûts indirects (maximum 7 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action)	Nous avons retenu un taux maximum de 6 %	
<b>9. Total des coûts éligibles de l'action, hors réserve pour imprévus (7+8)</b>		

10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'action		Pas demandé la 1 <sup>ère</sup> année
<b>11. Total des coûts éligibles (9+10)</b>		
12. - Taxes		
12. - Contributions en nature	Il s'agit des contributions regroupées dans la rubrique Contribution en Nature. pour supporter certaines dépenses liées au projet l'ACFCAM et ses communes membres financent certaines activités listées dans le document de cofinancement. Nous faisons référence à la contribution des mairies en production des plants; en logistique, en matériel de travail, en ressources humaines, et autres engagements financiers des communes et leurs partenaires sur les sites du projet. Cette contribution intègre aussi les cofinancements de l'ACFCAM concernant les charges administratives (la prise en charge des Loyers, la mise à disposition du Véhicule, la prise en charge du Volontaire international, les missions à l'étranger du Coordonnateur et une partie de sa rémunération). Nous avons regroupé ces cofinancements identifiables, mesurables et évaluables dans une seule rubrique à hauteur de 450000 Euros ((voir détails aux tableaux 6 et 7 de la description de l'Action)	Un cofinancement en nature pour la première année de 112 500 euro sera mobilisé et mesurable. Un tableau de contribution en nature pour chaque site de projet est intégré dans les états financiers soumis, Cette vérification se fera sur la base des engagements financiers de chaque commune, des contributions en plants, matériels, logistique (Locaux de travail de l'ACFCAM), les couts de main d'œuvre mis à la disposition du projet, des activités de plantation réalisées en 2018 sur cofinancement des Communes pour respecter les saisons sylvicoles. . Ces coûts ne prennent pas en compte la valeur du terrain qui sont inestimables au regard de leur étendu
<b>13. Total des coûts acceptés<sup>11</sup> de l'action (11+12)</b>		